

Rapport annuel 2018



SOGECLAIR
Ingénierie de haute technologie

MESSAGE DU PRÉSIDENT



© Rémi Benoît

Philippe Robardey - Président Directeur Général

“ GRÂCE À SES INVESTISSEMENTS QUI SOUTIENNENT LA CROISSANCE DE LONG TERME, SOGECLAIR ANTICIPE UNE NOUVELLE ANNÉE DE CROISSANCE ”

SOGECLAIR, RÉSOLUMENT Tourné VERS L'AVENIR ET L'INTERNATIONAL !

Forts de notre ancrage aéronautique, nous concevons, fabriquons et soutenons des solutions et des produits innovants pour les transports dans les domaines civils et militaires.

Nos près de 1700 ingénieurs et collaborateurs déploient leur expertise en mécanique et en simulation.

Du consulting à la R&D de spécialité et au support à la production, notre offre de prestations de services combinée à la fourniture de produits, fait de SOGECLAIR un acteur à part sur le marché.

Nos éléments d'aérostructure, d'intérieurs d'avions, d'équipements ; nos simulateurs automobile et ferroviaire et nos véhicules de missions sortent de nos 4 usines en France, au Canada, aux États-Unis, et de nos 5 sites d'intégration.

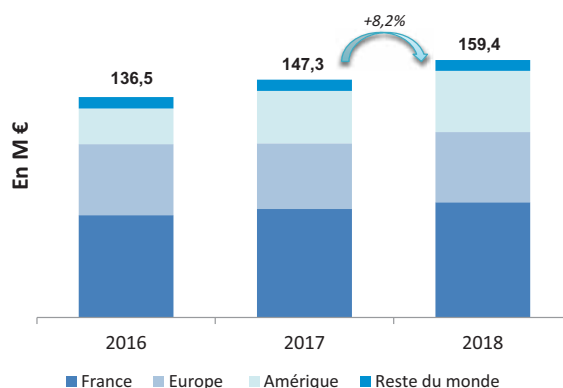
Développeurs de technologies d'avenir, tels que les composites thermoplastiques, la fabrication additive ou la simulation automobile, nous sommes au cœur de l'innovation.

En 2018, notre présence internationale a été renforcée avec nos premières implantations en Asie Pacifique, Australie et Inde.

Notre politique de R&D soutient notre participation aux grands programmes d'avenir tels que le développement des véhicules autonomes et de l'avion du futur.

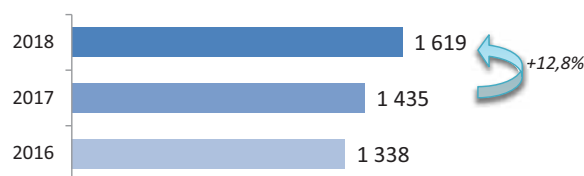
CHIFFRES CLÉS

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

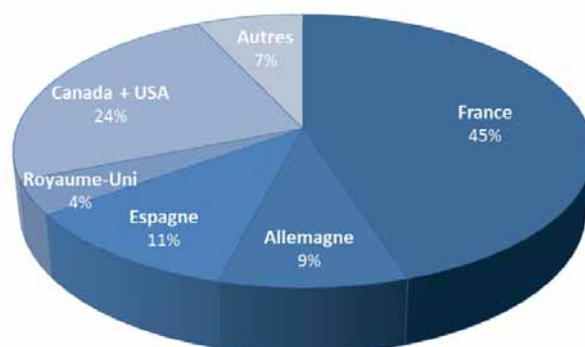


ÉVOLUTION DES EFFECTIFS (ETP)

1685 COLLABORATEURS
Fin 2018

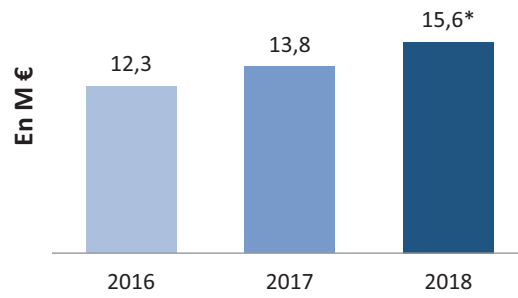


RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ PAR PAYS (en %)



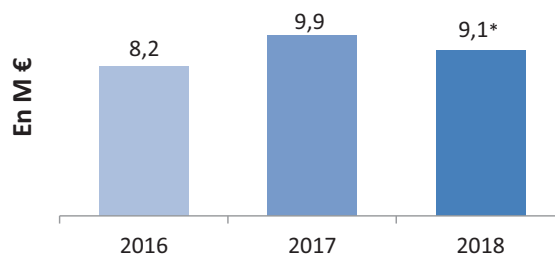


ÉVOLUTION DE L'EBITDA



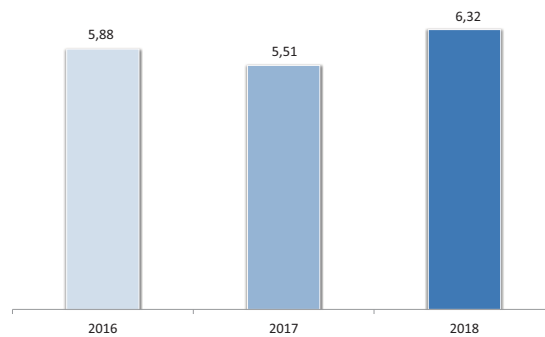
*dont application anticipée IFRS 16 (2,4M€)

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

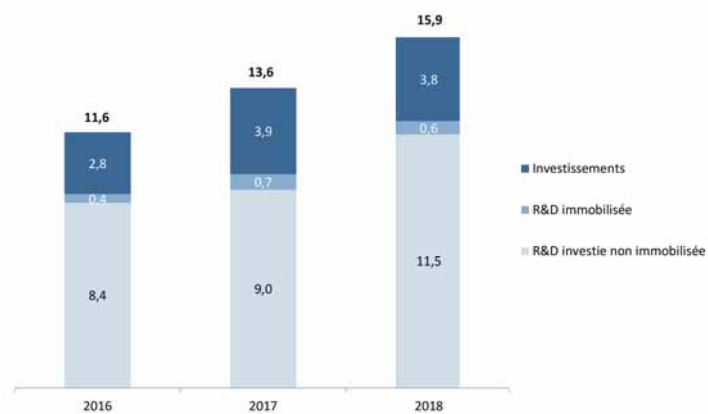


* Dont +0,1M€ suite application anticipée IFRS 16

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (en M€)



ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS (en M€)



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

SOGECCLAIR



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 avril 2019, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	9	17	SALARIÉS	36
1.1	Personnes responsables des informations.....	9	17.1	Répartition des effectifs.....	36
1.2	Attestation du responsable du document de référence.....	9	17.2	Participations et stock-options.....	36
			17.3	Accord de participation au capital.....	36
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	10	18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	37
2.1	Coordonnées.....	10	18.1	Franchissements de seuils.....	37
2.2	Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence.....	11	18.2	Droits de vote multiples.....	37
			18.3	Contrôle de l'émetteur.....	37
			18.4	Accords d'actionnaires.....	39
			18.5	Principales données boursières.....	40
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	12	19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	41
3.1	Informations des périodes.....	12			
3.2	Informations intermédiaires.....	14	20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	42
4	FACTEURS DE RISQUES	15		20.1	Informations financières historiques.....
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	16		20.2	Informations financières pro-forma.....
5.1	Histoire et évolution de la société.....	16		20.3	États financiers (exercice clos le 31 décembre 2018).....
5.2	Principaux investissements.....	17		20.4	Vérifications des informations financières historiques annuelles.....
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	18		20.5	Dates des dernières informations financières.....
6.1	Principales activités.....	18		20.6	Informations financières intermédiaires et autres.....
6.2	Principaux marchés.....	19		20.7	Politiques et distributions de dividendes.....
6.3	Événements exceptionnels.....	19		20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....
6.4	Risque de dépendance.....	20		20.9	Changement significatif de la situation financière et commerciale.....
6.5	Concurrence.....	20			
7	ORGANIGRAMME	21	21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	92
7.1	Organigramme fonctionnel.....	21	21.1	Capital social.....	92
7.2	Organigramme juridique au 31/12/2018.....	22	21.2	Actes constitutifs et statuts.....	94
7.3	Rôle de l'émetteur vis-à-vis de ses filiales.....	23	21.3	Nantissements, garanties et sûretés.....	95
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	24	22	CONTRATS IMPORTANTS	96
8.1	Politique d'investissements.....	24			
8.2	Frais de développement.....	24	23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	97
8.3	Baux et loyers des sites d'exploitation.....	24		23.1	Déclaration d'expert.....
				23.2	Autres déclarations.....
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ	25			
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	26	24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	98
10.1	Capitaux et flux de trésorerie.....	26	24.1	Documents accessibles au public.....	98
10.2	Conditions de financement et conditions restrictives.....	26	24.2	Information des actionnaires et analystes.....	98
10.3	Sources de financement.....	26			
11	R&D, BREVETS ET LICENCES	27	25	INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES PARTICIPATIONS	99
11.1	Recherche et développement.....	27			
11.2	Brevets et licences.....	27	26	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 MAI 2019	100
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	28		26.1	Situation du groupe - Progrès réalisés.....
				26.2	Situation des sociétés du Groupe.....
				26.3	Affectation du résultat.....
				26.4	Le capital de la société.....
				26.5	Les commissaires aux comptes.....
				26.6	Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables réalisées au cours du dernier exercice.....
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	29	27	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 MAI 2019	128
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	30		27.1	Rapport sur le Gouvernement d'entreprise.....
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société.....	30		27.2	Rapport financier annuel.....
14.2	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale.....	32			
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	33			
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	34			
16.1	Mandats exercés par les mandataires sociaux.....	34			
16.2	Contrat de services des mandataires sociaux auprès de l'émetteur.....	34			
16.3	Comités.....	35			

1

PERSONNES RESPONSABLES

1.1 PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS

Monsieur Philippe ROBARDEY
Président Directeur Général
Tél : +33 (0)5.61.71.71.71
Email : philippe.robardey@sogeclair.com

Monsieur Marc DAROLLES
Directeur Général Adjoint
Tél : +33 (0)5.61.71.71.71
Email : marc.darolles@sogeclair.com

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant au chapitre 26, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, MOREREAU AUDIT et EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels figurant au § 20.4.1 du présent document.

Fait à Blagnac, le 18 avril 2019
Monsieur Philippe ROBARDEY
Président Directeur Général

2

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 COORDONNÉES

Co-Commissaire aux comptes titulaire

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST représentée par **Monsieur Christian DUBOSC**

2 rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Renouvelé par l'Assemblée Générale ordinaire du 19 mai 2016, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Co-Commissaire aux comptes titulaire

MOREREAU AUDIT SAS représentée par **Monsieur Robert MOREREAU**

10 rue Reyer
31200 TOULOUSE

Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2015, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Co-Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur André DAIDE

2 rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX

Renouvelé par l'Assemblée Générale ordinaire du 19 mai 2016, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Co-Commissaire aux comptes suppléant

JPA LIMOGES

48 Cours Gay Lussac
87000 LIMOGES

Renouvelé par l'Assemblée générale Mixte du 20 mai 2015 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.



2.2 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES AYANT PROCÉDÉ À LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS PRÉSENTÉS DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nom et prénom	Date de renouvellement ou de première nomination	Expiration du mandat avec l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le :
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST représentée par M. Christian DUBOSC 2 rue des Feuillants – 31076 TOULOUSE CEDEX 3	Assemblée Générale du 19 mai 2016	31 décembre 2021
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire MOREREAU AUDIT SAS représentée par M. Robert MOREREAU 10 rue Reyer – 31200 TOULOUSE	Assemblée Générale du 20 mai 2015	31 décembre 2020

3

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 INFORMATIONS DES PÉRIODES

3.1.1 Principaux postes du compte de résultat

(en M€)	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2016
Chiffre d'Affaires	159,44	159,44	147,32	136,52
EBITDA ⁽²⁾	15,64	13,27	13,77	12,30
Résultat Opérationnel Courant	7,73	7,60	10,06	8,45
Autres produits et charges opérationnels	1,39	1,39	-0,19	-0,18
Résultat Opérationnel	9,12	8,99	9,88	8,22
Résultat avant impôt	8,06	8,02	8,39	7,48
Résultat net	6,96	6,93	6,48	6,38
Résultat net part du groupe	6,32	6,29	5,51	5,88

⁽¹⁾ Avant retraitement des normes appliquées au 01/01/2018 principalement IFRS 16

⁽²⁾ résultat opérationnel – autres produits et charges opérationnels + dotations aux amortissements et provisions opérationnelles

3.1.2 Structure financière

(en M€)	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2016
Fonds propres	56,90	57,01	55,83	45,55
Avances conditionnées (AC)	2,54	2,54	3,21	3,59
Trésorerie nette des dettes financières (hors AC)	-22,92	-14,44	-4,62	-7,28
Ratio d'endettement net (hors AC)	40 %	25 %	8 %	16 %

⁽¹⁾ Avant retraitement des normes appliquées au 01/01/2018 principalement IFRS 16



3.1.3 Évolution de l'activité

Par zone géographique

(en M€)	2018	2017	2016
France	71,41	67,06	63,36
Europe (Hors France)	43,41	40,73	43,92
Amérique	37,88	32,49	22,13
Autres pays	6,74	7,04	7,11
TOTAL	159,44	147,32	136,52

Par divisions et filiales (contribution au chiffre d'affaires consolidé après éliminations des opérations intra-groupe) ⁽¹⁾

(en M€)	2018		2017		2016	
Division Aerospace	134,69	84,5 %	127,74	86,7 %	120,96	88,6 %
SOGCLAIR AEROSPACE SAS	62,32		60,02		58,84	
SOGCLAIR AEROSPACE GMBH	8,84		8,20		9,54	
SOGCLAIR AEROSPACE SA	4,84		5,08		5,70	
SOGCLAIR AEROSPACE LTD	4,76		6,29		11,14	
SOGCLAIR AEROSPACE SARL	0		0		0	
SOGCLAIR AEROSPACE Maroc SARL ⁽²⁾	0		0			
AVIACOMP SAS	19,38		19,61		15,68	
S2E CONSULTING SAS	0		0		0	
CHECKAERO SARL	0		0		0	
RESSOURCES GLOBALES Inc	22,23		20,04		13,00	
MSB AEROSPACE LLC ⁽²⁾	1,21		0,05			
MSB DESIGN INC	8,96		7,44		5,82	
MSB GLOBAL RESOURCES CORP	2,15		1,01		1,24	
Division Véhiculier	3,00	1,9 %	3,69	2,5 %	1,53	1,1 %
SERA INGENIERIE SAS	3,00		3,69		1,53	
Division Simulation	21,75	13,6 %	15,89	10,8 %	14,04	10,3 %
A.V.SIMULATION SAS ⁽³⁾	10,08		4,95			
A.V.SIMULATION USA ⁽⁴⁾	0					
OKTAL SAS ⁽³⁾	4,81		7,47		10,68	
OKTAL USA ⁽⁴⁾	0					
OKTAL SE SAS	3,29		3,47		3,36	
SYDAC PTY LTD ⁽⁵⁾	2,06					
SYDAC LTD ⁽⁵⁾	1,51					
SYDAC SIMULATION TECHNOLOGIES INDIA PVT LTD ⁽⁵⁾	0					

⁽¹⁾ Hors holding

⁽²⁾ Filiales créées en 2017

⁽³⁾ A.V.SIMULATION SAS a été créée par apport d'activité d'OKTAL SAS

⁽⁴⁾ Filiales créées en 2018

⁽⁵⁾ Filiales acquises en 2018

3.1.4 Les moyens humains

(Équivalent Temps Plein)	2018	2017	2016
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	1 152	1 046	1 033
Techniciens et employés	467	389	305
TOTAL	1 619	1 435	1 338

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.1 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, présent au chapitre 26 du document de référence.

Durée du travail

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.3 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, présent au chapitre 26 du document de référence.

Politique de formation (filiales françaises)

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.7 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, présent au chapitre 26 du document de référence.

Politique de recrutement

Compte tenu de la politique de fidélisation des équipes, les besoins de recrutement sont mesurés. Néanmoins, l'entreprise utilise divers moyens à disposition pour satisfaire ses besoins en recrutement (équipe RH, sites internet, participation à des salons, etc...).

Innosimulation Inc., Institut Keolis, Kiddle Qatar wll, Learjet, LigneX1 Ldt, L3 Link Simulation and Training, MAC Systems Corporation, MBDA, Mécachrome, Mitsubishi, MT Aerospace, Onera, OC Transpo, Pacific Co Ltd, Peugeot Citroën Automobiles, PFW Engineering, Pratt & Whitney, Premium Aerotec, Ratp, Renault, Renault Trucks, Regional Transport District, Sabena Technics, Sabca, Sagem Défense Sécurité, Sncf, Société de Transport de Montréal, Streetlab, Thales, The City of Calgary, Tongji University, Valeo, VI-grade gmbh, Zodiac Aerospace.

Tous marchés confondus, SOGECLAIR totalise sur l'exercice, 298 clients actifs.

SOGECLAIR intervient sur ses marchés nationaux et à l'export depuis ses implantations : France, Allemagne, Benelux, Canada, Espagne, Royaume-Uni, USA, Tunisie, Maroc et en 2018 par l'acquisition de SYDAC (simulation, ferroviaire et défense), deux nouvelles implantations en Australie et Inde renforcent la couverture géographique. Le Chiffre d'Affaires hors France a représenté 55,2 % du Chiffre d'Affaires consolidé sur l'exercice.

En termes de récurrence des travaux, l'analyse du portefeuille clients en 2018 montre une nouvelle fois une très grande fidélité de nos clients. Des informations détaillées sur le risque de dépendance envers nos clients sont indiquées au paragraphe 26.1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, présent au chapitre 26 du document de référence.

Les projets traités pour nos clients peuvent aller de quelques semaines d'expertise (soit quelques dizaines de milliers d'euros) jusqu'à plusieurs années (et plusieurs dizaines de millions d'euros). Les spécificités commerciales des contrats ne font pas l'objet de communication afin de préserver les intérêts de SOGECLAIR vis-à-vis de la concurrence.

3.1.5 La clientèle de SOGECLAIR

Les grands industriels nationaux et internationaux auxquels s'adresse SOGECLAIR sont principalement les suivants : Acetronix Co., Agency for Defence Development, Airbus (De, Es, Fr, UK), Airbus Defence & Space, Airbus Helicopters, Arianespace, Assistance Aéronautique Spatiale, ATR, Autosoft Asia, B/E Aerospace, Bombardier (Aerospace, Transportation), CAE, Cnes, Daher, Dassault, DCN, DGA, Egis Avia, Embraer, Etienne Lacroix, Field Aviation, Lufthansa Technik, Flying Colors, Gulfstream, Honda, HR Consultants, Hydro Building Systems, IARD Sensing Solutions, Icsa, Indra,

3.2 INFORMATIONS INTERMÉDIAIRES

Les informations intermédiaires publiées par l'émetteur sont disponibles sur le site internet www.sogeclair.com au sein de la rubrique « investisseurs ».

4

FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 26.1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, présent au chapitre 26 du document de référence.

5

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1 Raison sociale

SOGECLAIR SA

5.1.2 Lieu et enregistrement de l'émetteur

Numéro de Registre du Commerce et des sociétés : 335 218 269 RCS Toulouse

Numéro de SIRET : 335 218 269 00025

Code APE : 6420Z

5.1.3 Date de création et durée

Date de création : 1^{er} février 1986

Durée de vie : 60 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce, soit jusqu'au 16 avril 2046.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation de l'émetteur

Siège social : 7, avenue Albert Durand - 31700 BLAGNAC CEDEX (France)

Téléphone : 33 (0)5.61.71.71.71 – Fax : 33 (0)5.61.71.71.00 –

Site Internet : www.sogeclair.com

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration, soumise aux dispositions du livre II du Code de Commerce.



5.1.5 Événements importants

1986 : Création de SOGECLAIR pour conduire le développement des sociétés, créées en 1962.

1989 : Diversification vers l'ingénierie, le conseil et le multimédia.

À partir de 1992 : Renforcement des compétences et recentrage sur des métiers de haute technologie ; élargissement du portefeuille clients.

1998 : Introduction de SOGECLAIR à la Bourse de Paris (Second Marché).

2000 : Prise de contrôle dans la société OKTAL SAS, spécialisée dans la simulation et la réalité virtuelle.

2001 et 2002 : Implantation en Espagne (création) et en Allemagne (acquisition) - domaine Ingénierie Aérospatiale. Création d'ADM en France avec MECACHROME (SOGECLAIR possède 35 % des parts).

2005 : Implantation au Royaume-Uni (création).

2006 : Création avec IGE+XAO de S2E Consulting.

2007 : Création de SERA INGENIERIE (ingénierie de véhicules spéciaux).

2008 : Création d'AVIACOMP, société spécialisée dans la conception, la fabrication et l'assemblage de sous-ensembles thermoplastiques complexes (SOGECLAIR possède 55 % des parts).

2009 : Implantation en Tunisie (création).
Rachat des minoritaires en Allemagne.

2011 : Création de CHECKAERO BV.
Organisation en 3 divisions stratégiques :

Aerospace : Consulting, Ingénierie et sous-ensembles d'aérostructures.

Véhiculier : Ingénierie et réalisation de véhicules spéciaux légers, industriels et militaires.

Simulation : Simulateurs d'étude et d'entraînement, ateliers logiciels pour la simulation (environnement, atmosphère, thermique, électromagnétisme).

2013 : Création de SOGECLAIR aerospace Inc. au Canada.

2014 et 2015 : Acquisition de 80 % du groupe MSB au Canada et aux USA.

Clôture de CHECKAERO BV.

2016 : Rachat des minoritaires d'AVIACOMP.

2017 : Création aux USA de MSB Aerospace LLC (ingénierie aéronautique et fabrication).

Création d'A.V. SIMULATION (activité automobile) et prise de participation de RENAULT dans la société A.V. SIMULATION à hauteur de 35 %.

Implantation au Maroc (création).

2018 : Implantations en Asie-Pacifique (Australie, Inde) grâce à l'acquisition de SYDAC, présent également au Royaume-Uni. Créations aux USA d'OKTAL USA et A.V. SIMULATION USA.

Rachat partiel des minoritaires de MSB Design Inc. et total de Ressources Globales Aero Inc.

5.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

5.2.1 Réalisés

Les investissements les plus significatifs de l'année 2018 ont consisté en l'immobilisation de frais de développement pour 0,6 M€, et en moyens informatiques et réseaux ainsi que de moyens de production pour 3,8 M€.

Les informations relatives aux frais de développement de l'émetteur sont indiquées au chapitre 11.1 du présent document de référence.

5.2.2 Programmés

Des frais de développement vont se poursuivre au cours des exercices à venir dans la ligne des programmes déjà initiés ainsi que pour le développement de nouveaux produits et procédés, en lien avec nos lignes de produits et de services.

5.2.3 En cours

Des investissements industriels sont en cours principalement pour développer l'activité équipement aéronautique et véhiculier.

6

APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS

Opérations et principales activités

Concepteur de solutions et produits innovants à forte valeur ajoutée, SOGECLAIR apporte ses compétences en ingénierie et réalisation de haute technologie aux secteurs de pointe : aéronautique, aérospatial et transports. SOGECLAIR accompagne ses clients partenaires depuis la conception et la simulation jusqu'à la fin de vie du produit, à travers toute la chaîne de fabrication et la mise en service.

a) Un savoir-faire reconnu dans :

- L'ingénierie aéronautique et spatiale jusqu'à la fourniture de sous-ensembles d'aérostructures, d'intérieurs d'aéronefs et, d'équipements embarqués,
- L'ingénierie et la réalisation de véhicules spéciaux (véhicules industriels et militaires),
- Les simulateurs et les logiciels de simulation (simulation et réalité virtuelle pour les études et l'entraînement).

b) Trois principaux modes contractuels :

Produits et Systèmes

Réalisation de sous-ensembles complets ou de produits, de la conception à la production et au « soutien série ». SOGECLAIR peut dans certains cas associer ses compétences à celles d'industriels partenaires.

Cette activité s'appuie sur une grande capacité d'innovation, sur de la R&D ou des compétences de maître d'œuvre et de gestion de programmes. Il s'agit d'un engagement de performance.

Ces contrats peuvent offrir une visibilité à long terme.

Work-Packages

Externalisation de la conception ou du soutien à la production de tout ou partie de produits. SOGECLAIR apporte sa connaissance des processus, méthodes et outils de ses clients. Ces contrats offrent une visibilité à moyen terme jusqu'à 3 à 5 ans. Pour cet axe de développement, SOGECLAIR est maître d'œuvre du projet et apporte son savoir-faire dans

les domaines de la gestion de projet, des moyens et des méthodes, de la qualité et de la gestion de la sous-traitance en général. Il s'agit de contrats sous forme d'engagement de résultat.

Assistance Technologique

Cet axe consiste à faire appel à des spécialistes qui intègrent les équipes clients sur des projets sous forme d'engagement de moyens.

c) Par division

La division Aerospace : CA 134,69 M€ (84,5 % de l'activité)

SOGECLAIR développe une offre :

- De services d'ingénierie en aérostructure, cabine, systèmes, manufacturing engineering et outillage,
- De conception et fabrication de produits thermoplastiques structuraux complexes, sous-ensembles métalliques, mobiliers et mécanismes de cabine, fabrication additive et équipements de cockpit (embarqués ou simulés).

Exemples de réalisations :

- Conception et calcul : caisson central et poutre ventrale de l'Airbus A350, sous-ensembles structuraux du programme FALCON 5X Dassault Aviation, support au suivi série sur tous les programmes civils et militaires de Dassault Aviation, câblages aéronautiques, charges utiles, antennes et équipements de tests pour satellites,
- Répliques d'équipements réels pour la simulation, mobilier intérieur d'avions,
- Support à l'ingénierie : assurance qualité, gestion de configuration, méthodes et processus,
- Manufacturing Engineering : support et optimisation à l'industrialisation (produits et process),
- Conception et réalisation : case de train avant de l'Airbus A400M, du Beluga XL (pour Stelia), meubles électriques, trappes de voilures Airbus A350 et A220, répliques de cockpit Airbus, Boeing ...

**La division Véhiculier : CA 3,0 M€ (1,9 % de l'activité)**

SOGECLAIR fournit des expertises dans le domaine de l'ingénierie de conception et de réalisation de véhicules spéciaux civils et militaires.

Exemples de réalisations :

- Conception et calcul : véhicules spéciaux, notamment électriques,
- Conception et réalisation : véhicules spéciaux militaires, drones terrestres, plateformes multi-missions, adaptation de véhicules.

La division Simulation : CA 21,75 M€ (13,6 % de l'activité)

SOGECLAIR intervient dans l'édition logicielle de plateformes de simulation et de la conception/fabrication de simulateurs clés en main (matériel et logiciel) :

- Marchés de R&D et d'ingénierie des secteurs aéronautique, automobile, défense et spatial,
- La conception et la fourniture de simulateurs clés en main pour les marchés de l'automobile (R&D, ingénierie, formation d'entraînement...), et du ferroviaire (formation, études).

La simulation pour la R&D et l'ingénierie permet de concevoir de nouveaux systèmes, de les valider, et de raccourcir ainsi la durée du cycle de mise au point.

Les simulateurs de formation et d'étude permettent de former et d'évaluer, sans risques, dans des conditions très réalistes et de manière économique, les futurs conducteurs dans leur formation initiale et continue.

Exemples de réalisations :

- Plateformes évolutives de simulation automobile pour l'étude et la mise au point des véhicules autonomes et connectés,
- Simulateurs automobiles pour l'étude des facteurs humains, de la conduite, de l'écoconduite, de la mise au point des éclairages (voitures, camions, engins spéciaux, etc.),
- Simulateurs ferroviaires de formation à la conduite (train, métro, tramway, etc.),
- Simulateurs aéroportuaires d'entraînement aux procédures,
- Plateformes de simulation pour la formation des contrôleurs aériens,
- Logiciels d'environnements synthétiques :
 - Militaires pour l'étude de systèmes d'armes et l'entraînement de missions,
 - Civils pour l'étude de phénomènes physiques dans les télécoms, la vision et la navigation.

6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS

SOGECLAIR fournit ses solutions et produits innovants à forte valeur ajoutée à l'industrie de l'aéronautique, spatiale, et des transports civils et militaires.

Peu de données sont disponibles sur ces secteurs. Si, globalement il est possible de se référer au secteur du conseil en technologies qui représente environ 20 milliards d'euros en Europe, celui-ci, plus large que l'offre de spécialité de SOGECLAIR, regroupe des activités très diverses allant de l'ingénierie produit à la documentation, en passant par les procédés et l'informatique technique et/ou embarquée. Les marchés adressés sont également très disparates : de l'aérospatial à la chimie/pharmacie en passant par les télécommunications et l'énergie...

La connaissance de ses marchés et sa position de spécialiste ont permis à SOGECLAIR, depuis de nombreuses années, d'innover, d'anticiper les évolutions majeures du secteur, et notamment d'opérer en 2014 une diversification géographique. L'activité 2018 de SOGECLAIR, en croissance de 8,2 % dont une croissance de 9,7 % à l'international, atteste de la pertinence de la stratégie d'internationalisation mise en œuvre.

En réponse aux demandes clients, SOGECLAIR réalise aujourd'hui des prestations globalisées au niveau européen et mondial. Forte de près de 20 ans d'expérience internationale avec plus de 50 % de ses effectifs et 55,2 % de son chiffre d'affaires, SOGECLAIR a basé son modèle de développement international sur le partage d'expérience en partant soit de créations, soit d'acquisitions. L'international regroupe d'une part la réalisation de travaux en zone "low cost" pour réduire les coûts de production et d'autre part "l'offset" pour satisfaire en partie les objectifs de compensation et permettre de réduire l'impact de la forte variation des devises. Dans cette perspective, SOGECLAIR a créé une filiale en Tunisie en 2009 et une au Maroc en 2017.

Afin d'aller plus loin dans la démarche de satisfaction clients SOGECLAIR dispose également d'une offre globale, depuis la conception, l'accompagnement de la production, jusqu'au suivi du produit en service. Cet accompagnement des acteurs de la « vie en service » des appareils est rendu possible grâce à la structuration du savoir-faire et de l'expérience unique de SOGECLAIR en engineering et en production.

6.3 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

À date, aucun événement exceptionnel n'a eu d'influence sur les principales activités de l'émetteur.

6.4 RISQUE DE DÉPENDANCE

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 26.1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, présent au chapitre 26 du document de référence.

6.5 CONCURRENCE

Acteur reconnu dans les secteurs de l'ingénierie à destination des marchés aéronautiques et spatiaux, l'ingénierie des véhicules spéciaux et la simulation, SOGECLAIR intervient dans la définition, dans le support à la production de produits nouveaux, en prestation partielle ou globale, voire en maîtrise d'œuvre pour ses clients. Par ailleurs SOGECLAIR dispose d'une gamme de produits de haute technologie.

Compte tenu des barrières d'entrée liées à chaque type d'intervention, aucun concurrent de SOGECLAIR ne dispose d'une offre aussi complète allant du support aux Produits et Systèmes.

Division Aerospace

Les principaux concurrents de la division Aerospace s'analysent plutôt :

a) par zone géographique pour la R&D externalisée :

- Tous pays confondus : AKKA, ALTEN, ALTRAN, ASSYSTEM, SAFRAN ENGINEERING, P3 VOITH,
- En Allemagne : BERTRANDT, FERCHAU, RÜCKER AEROSPACE,
- En Espagne : CT INGENIEROS, INHISSET, ITD, ATOS,
- Au Royaume-Uni : HYDE GROUP ENGINEERING,
- Au Canada : AIR CABIN, BERLETEX, AEROTEK, CABIN INNOVATIONS, CCF SOLUTIONS, ENFLITE, NORAMTECH, STEECON, TECH MAHINDRA, GAL Aviation.

b) Pour les activités produits :

- Pour les produits composites : TODDS, BROKEHOUSE,
- Pour les meubles cabine : ENFLITE, GAL, LIST,
- Pour le Design and Built : LATECOERE, FIGEAC AERO.

Division Véhiculier

Les principaux concurrents sont :

- Pour l'ingénierie véhicules : MATRA SEGULA et les départements véhicules d'ALTEN, ALTRAN, AKKA...,
- Pour les engins de contre minage / contre IED : PEARSON (UK) et CSI (USA),
- Pour les robots tactiques : IAI (ISRAEL), TAROS (CZ) et à l'avenir les roboticiens spécialistes des mini robots (ECA, ROBOSOFT...).

Division Simulation

Les principaux concurrents sont mondiaux et s'analysent plutôt par type de produits :

a) Fabricants de simulateurs : ADACEL, CORYS-TESS, CS, CRUDEN, DRIVE-SAFETY, ECA-FAROS, EADS-DCS, FAAC, FORUM 8, INDRA, LANDER, KRAUSS-MAFFEI, MICRONAV, OPERANTIS, REALFUSION, RUAG, SOGITEC, THALES TRAINING SIMULATION, TRANSURB, VIRES, XPRIMARY IMAGE ;

b) Environnements synthétiques : éditeurs internationaux de logiciels comparables : BOHEMIA INTERACTIVE, CAE/PRESAGIS, JRM, SAIC, VT MAK ; sociétés de services en France : DIGINEXT, OPTIS (ANSYS).

SOGECLAIR assure une veille active de ses secteurs et de sa concurrence par la collecte et l'analyse de données et d'informations.

Les atouts de SOGECLAIR

SOGECLAIR bénéficie d'avantages différenciateurs sur ses marchés :

- Une connaissance des métiers industriels avec quatre usines dans le monde ;
- Une stratégie de spécialiste, qui fait de SOGECLAIR un acteur de référence capable d'apporter à ses clients une forte valeur ajoutée ;
- Une capacité importante d'innovation et de R&D tant sur ses produits propres que sur les programmes clients qui fait de SOGECLAIR un incubateur puis un développeur de nouvelles technologies ;
- Une maîtrise du cycle produit, et un accompagnement de celui-ci depuis la spécification jusqu'à la mise en service et jusqu'à la fin de vie ;
- Une synergie entre les offres de services et de produits ;
- Des services et produits capables de répondre à des besoins clients sur des marchés internationaux variés, tant en Europe, qu'en Amérique du Nord ou Asie ;
- Une légitimité basée sur plus de 40 années d'expérience ;
- Des compétences techniques reconnues.

7

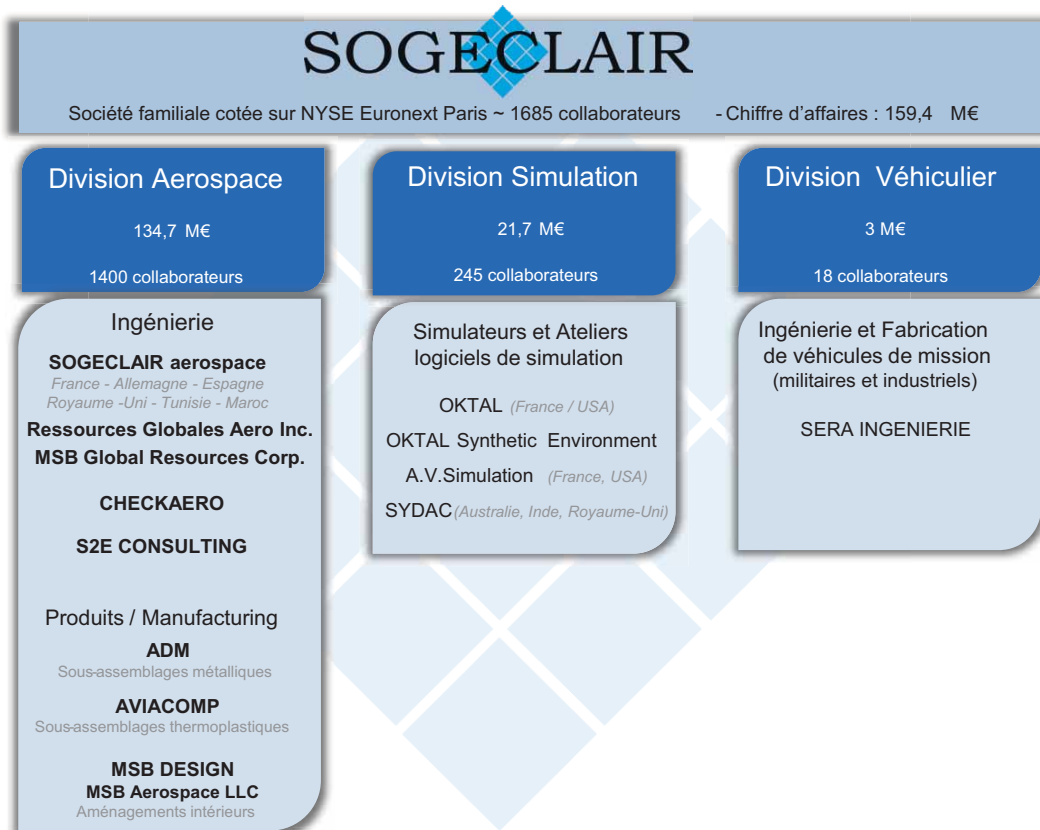
ORGANIGRAMME

La répartition du capital de l'émetteur est indiquée au paragraphe 18.3 du présent document de référence.

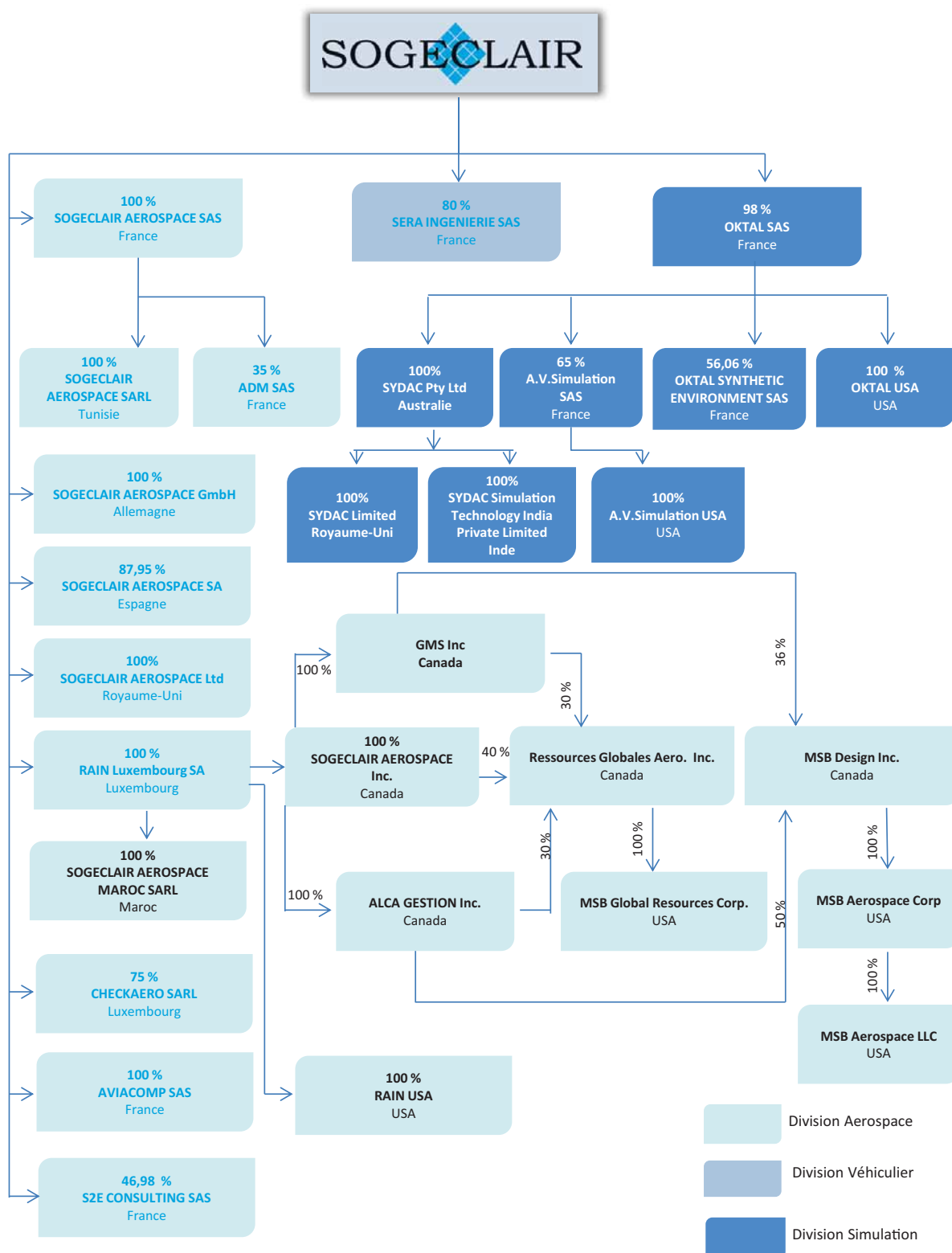
La liste des filiales intégrées au sein du périmètre de consolidation est disponible au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du document de référence.

Les informations financières sur les participations sont indiquées au paragraphe 26.2.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, présent au chapitre 26 du document de référence.

7.1 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



7.2 ORGANIGRAMME JURIDIQUE AU 31/12/2018



Il est précisé que les pourcentages sont en capital et en droits de vote.



7.3 RÔLE DE L'ÉMETTEUR VIS-À-VIS DE SES FILIALES

La Direction Générale de SOGECLAIR assure pour l'ensemble du groupe les fonctions suivantes :

- Animation et orientation de la planification stratégique,
- Croissance externe et priorités d'allocation des ressources,
- Contrôle interne et gestion des risques, contrôle des engagements, assurances,
- Coordination de la politique d'investissement,
- Coordination de la R&D,
- Coordination du reporting opérationnel, contrôle des comptes individuels, établissement des comptes consolidés, interface avec les auditeurs,
- Politique de financement, optimisation de la structure financière,
- Cohérence, efficacité et fiabilité du système d'information de gestion,
- Communication institutionnelle et financière,
- Animation des coopérations et frontières entre filiales,
- Soutien commercial et contractuel.

En parallèle, SOGECLAIR prend en charge pour les filiales françaises consolidées en intégration globale leurs besoins en matière de :

- Gestion de trésorerie, du change et suivi des comptes de tiers,
- Comptabilité et déclarations réglementaires,
- Financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- Paies, déclarations réglementaires et administration en général,
- Secrétariat juridique.

SOGECLAIR a étendu son périmètre pour les filiales en Allemagne, Benelux, Royaume-Uni, Tunisie et Maroc :

- Gestion de trésorerie, du change et suivi des comptes de tiers,
- Financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- Secrétariat juridique.

Les filiales de SOGECLAIR comprennent des directions générales et/ou opérationnelles, responsables de leurs affaires et de leur personnel.

Différents types de réunions ou comités sont planifiés en fonction des spécificités de chaque organisation :

- Des réunions « stratégie et budget » avec le comité de direction du groupe :
 - En fin d'année pour la préparation des budgets,
 - Au début de chaque trimestre pour constater les écarts éventuels et y apporter des solutions, si nécessaire ; et coordonner les actions opérationnelles.
- Des réunions mensuelles avec chaque directeur afin d'analyser les indicateurs, la performance économique et l'activité commerciale et opérationnelle de chaque entité ;
- Des revues de direction biannuelles liées au management de la qualité ;
- Des comités de direction opérationnels tous les mois selon les filiales, réunissant les responsables, pour examen des plans de charge, de l'action commerciale, des actions qualité ;
- Des réunions de directions commerciales avec les responsables et les ingénieurs commerciaux pour examen des devis, des carnets de commandes et des actions commerciales spécifiques à engager ;
- Des réunions de production mensuelles avec les responsables pour analyse de la production ;
- Des réunions qualité mensuelles ;
- Des revues de gestion prévisionnelle et de carrière où sont abordées les évolutions des cartographies des métiers et des compétences.

8

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

(en milliers d'euros)

	2018	2017	2016
Corporels et incorporels hors immobilisations en-cours et frais de développement	3 853	3 904	2 845

Les investissements portent principalement sur le renouvellement du parc de logiciels, de serveurs, de stations de travail informatique, de matériels bureautiques (PC, imprimantes...), ou d'équipements industriels. Ces investissements sont le

plus souvent financés par crédit-bail, emprunt moyen terme, fonds propres et exceptionnellement par location financière.

Les investissements futurs concerneront les mêmes types d'équipements.

8.2 FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

La politique de l'émetteur en matière de frais de développement est indiquée au paragraphe 11.1 présent au chapitre 11 du document de référence. Les informations

relatives aux frais de développement de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du document de référence.

8.3 BAUX ET LOYERS DES SITES D'EXPLOITATION

La société loue les locaux nécessaires à ses activités à différentes sociétés immobilières.

L'une de ces sociétés, la SCI SOLAIR a un lien avec un administrateur de SOGECLAIR et deux de ses actionnaires qui détiennent une fraction des droits de vote supérieure à 10 % (cf. rapport spécial des Commissaires aux Comptes).

Au 31 décembre 2018, SOGECLAIR compte 29 sites d'exploitation représentant une surface totale de plus de 20662 m² soit plus de 12,26 m² par salarié pour un coût annuel total de 2 099 k€ HT.

France : en région toulousaine (4), en région parisienne (2), en région PACA (2), en région Aquitaine (1), en région Pays de Loire (2),

International : Benelux, Allemagne (Hambourg (2), Brême, Donauwörth, Stade), Espagne (Getafe, Séville), Royaume-Uni (Bristol, Broughton, Derby), Tunisie (Tunis), Canada (Montréal), USA (Wichita, Savannah), Maroc (Casablanca), Australie (Adélaïde) et Inde (Pune).

9

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

L'examen de la situation financière et des résultats consolidés de l'émetteur est indiqué au paragraphe 26.1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, présent au chapitre 26 du document de référence.

10

TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 CAPITAUX ET FLUX DE TRÉSORERIE

Les informations relatives aux capitaux et aux flux de trésorerie de l'émetteur sont indiquées au chapitre 20.3 du présent document de référence.

10.2 CONDITIONS DE FINANCEMENT ET CONDITIONS RESTRICTIVES

Les informations relatives aux conditions de financement et conditions restrictives de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 4.11 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 ainsi qu'au chapitre 21.3 du présent document de référence.

10.3 SOURCES DE FINANCEMENT

Les informations relatives aux conditions de financement de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 4.11 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 ainsi qu'au chapitre 8.1 du présent document de référence.

11

R&D, BREVETS ET LICENCES

11.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La grande majorité des travaux d'ingénierie de SOGECLAIR pour ses clients concerne des activités de recherche et développement.

SOGECLAIR mène également, en propre, certains travaux de développement autofinancés. Seuls sont immobilisés ceux pour lesquels SOGECLAIR dispose de :

- Perspectives commerciales claires : marché avéré, canaux de distribution directs et indirects existants,
- Rentabilité prévisionnelle suffisante : y compris le coût du financement et sur un scénario dégradé,
- Financement suffisant : partenaires, institutionnels ou banquiers.

Par défaut, les dépenses sont passées en charges au fur et à mesure de leur engagement. Par exception et en application des normes comptables internationales (IAS 38), les dépenses relatives à certains travaux de développement de longue durée sont immobilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles satisfont les critères d'activation fixés par ces normes.

Les informations relatives aux projets éligibles au crédit impôt recherche sont indiquées au paragraphe 26.1.4 du chapitre 26 du présent document de référence.

11.2 BREVETS ET LICENCES

Initialisées en 2006, les démarches relatives à la création d'un actif de Propriété Industrielle se sont poursuivies avec la publication et l'enregistrement de nouveaux brevets. Les marques et noms de domaines font l'objet de renouvellements réguliers.

12

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Depuis plusieurs années, SOGECLAIR a initié une démarche d'adaptation aux évolutions de ses secteurs d'activités et a mis en œuvre une stratégie qui lui a permis d'anticiper les nouveaux besoins clients et de capitaliser sur son savoir-faire pour y répondre.

Le renforcement des activités « produits » et la croissance internationale, avec une présence accrue en Amérique du Nord et en Asie Pacifique en sont la marque.

13

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES

SOGECLAIR ne fournit pas de prévisions chiffrées en matière de chiffre d'affaires et de résultats.

14

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

14.1.1 Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par les dispositions du Code de Commerce.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à un.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-douze ans ne peut pas dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est

fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social ou en tout autre local ou localité indiqué dans la convocation mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et



règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration met régulièrement à l'ordre du jour de ses travaux la question de la succession du dirigeant et des personnes clés en exercice.

Conformément au Code Middenex (R19), le Conseil procède chaque année à la revue des points de vigilance du code.

Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge des fonctions de Président est fixée à soixante-douze ans.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société.

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil d'Administration en date du 16 mars 2007, dont la dernière mise à jour date du 17 mars 2017. Il est disponible dans la rubrique « investisseurs » du site Internet de la société (www.sogclair.com).

14.1.2 Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2018

Les informations concernant la composition du Conseil d'Administration sont indiquées au paragraphe 27.1.1.1 du rapport sur le Gouvernement d'entreprise présent au chapitre 27.1 du document de référence.

14.1.3 Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration en matière de gestion

Chantal BOUCHER (administrateur indépendant)

Ancienne Directrice Banque de France région Midi-Pyrénées (Toulouse)

Ancienne Directrice des grands projets fiduciaires à la Banque de France – siège à Paris

Ancienne Directrice Générale Adjointe à la Direction Générale des Activités Fiduciaires et de Place à la Banque de France – siège à Paris.

Aurélien PICART (administrateur indépendant)

Délégué Général du Comité Stratégique de Filière Industries des nouveaux systèmes énergétiques

Ancienne Directrice de la Branche Développement - ACTIA Automotive.

Ancienne Directrice du Pôle Entreprises, Emploi et Économie - DIRECCTE (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) Midi-Pyrénées.

Alain RIBET (administrateur)

Plus de 40 ans d'expérience dans le secteur aéronautique. Dans le cadre de ses activités au sein du bureau d'études d'Airbus France, a assuré le management et la gestion budgétaire associée de tronçons d'avions.

Jean SEGUIN (administrateur indépendant)

Plus de 36 années d'expérience dans le domaine de l'aéronautique chez Bombardier et Canadair dans des postes de direction dans le domaine des opérations, des achats et de l'ingénierie.

Philippe ROBARDEY (Président Directeur Général)

Formation de gestion. Directeur Général de SOGECLAIR pendant 9 ans avant d'en prendre la Présidence en 2003. A conduit l'introduction en bourse de SOGECLAIR et son développement à l'international.

Henri-Paul BROCHET (censeur)

Thalès Alenia Space : Ancien Directeur de l'intégration lors de la fusion Alcatel Space avec Alenia Spazio.

Directeur général adjoint France : ancien conseiller du Président et Directeur du site de Toulouse.

Ancien Représentant de Thalès Alenia Space au Conseil d'Administration d'Intespace.

Ancien Administrateur de Thalès Alenia Space Belgium & Espana.

Membre du conseil de surveillance du Groupe Actia.

Michel GRINDES (Censeur)

Ancien Président d'Airbus North America. A assuré des fonctions de Direction de contrôle de gestion, de Directeur financier adjoint et de Direction des achats.

Jacques RIBA (Censeur)

Entrepreneur. Fondateur de la société Chipie Junior puis Président de Chipie. A exercé des fonctions d'administrateur au sein de plusieurs sociétés cotées.

14.1.4 Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2018, la société compte 3 administrateurs indépendants, choisis pour leurs compétences et la maîtrise qu'ils ont des enjeux stratégiques et/ou financiers de la société.

Il s'agit de Madame Chantal Boucher, Madame Aurélien Picart et Monsieur Jean Séguin.

Les critères qui ont été retenus sont ceux préconisés par le Code Middenex de gouvernement d'entreprise de

septembre 2016. Le Conseil d'Administration ne comporte pas d'administrateurs élus par les salariés.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2009, dans sa quinzième résolution a décidé de donner la faculté au Conseil d'Administration d'instituer un collège de censeurs et de compléter en conséquence les statuts de la société par un article 13 bis rédigé ainsi qu'il suit :

« *Article 13 bis – Censeurs*

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisies parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Le nombre des censeurs ne peut excéder trois.

La durée de leurs fonctions est de six ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenus dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision du Conseil d'Administration.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Leur droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'Administration.

Ils peuvent recevoir une rémunération prélevée sur le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Les censeurs sont chargés de veiller à l'application des statuts. Ils peuvent émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du conseil et demander à son Président que leurs observations soient portées à la connaissance de l'Assemblée Générale lorsqu'ils le jugent à propos. »

Monsieur Jacques Riba a été nommé, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mai 2011, en qualité de censeur, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Il a été renouvelé lors de la

réunion du Conseil d'Administration du 17 mars 2017 à effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 18 mai 2017, pour une durée de six années prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Michel Grindes a été nommé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mai 2014, en qualité de censeur, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Enfin, le Conseil d'Administration du 17 mars 2017, après avoir constaté la démission de Monsieur Brochet en qualité d'administrateur de la Société à l'issue de l'Assemblée Générale du 18 mai 2017, a décidé de nommer Monsieur Brochet en qualité de censeur, à effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 18 mai 2017, pour une durée de six années prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la société.

À la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- N'a été condamné pour fraude,
- N'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- N'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- N'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

14.1.5 Exercice de la Direction Générale

Les informations concernant l'exercice de la Direction Générale sont indiquées au paragraphe 27.1.1.1 du rapport sur le Gouvernement d'entreprise présenté au chapitre 27.1 du présent document de référence.

14.2 CONFLITS D'INTÉRÊT AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients

ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

15

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Les informations concernant les rémunérations des organes d'administration et de direction de la société sont indiquées au paragraphe 27.1.3 du rapport sur le Gouvernement d'entreprise présent au chapitre 27.1 du présent document de référence.

16

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations concernant les mandats des organes d'administration et de direction de la société sont indiquées au paragraphe 27.1.1.1 du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise présent au chapitre 27.1 du présent document de référence.

16.2 CONTRAT DE SERVICES DES MANDATAIRES SOCIAUX AUPRÈS DE L'ÉMETTEUR

Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou aux membres de la famille :

Rente viagère constituée au profit de Monsieur Jean-Louis ROBARDEY en règlement d'un fonds de commerce totalement amorti.

Cette convention est décrite dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 20.4.1.

Contrat de services liant les mandataires sociaux à la société ou à l'une de ses filiales :

Il n'existe pas de contrat de services liant les mandataires sociaux à la société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.



16.3 COMITÉS

Comité des rémunérations

Il existe un Comité des rémunérations qui comprend un administrateur (Chantal Boucher - Président) et deux censeurs (Henri-Paul Brochet et Jacques Riba). Le Comité analyse une fois par an la rémunération du Président

Directeur Général. Il décide de l'évolution de sa rémunération et propose un cadre d'évolution pour les autres membres du Comité de Direction.

La méthode suivante a été mise en place pour fixer les rémunérations et leurs évolutions pour chacun des membres du Comité de Direction.

Personne concernée	Sur proposition du Président Directeur Général	Administrateurs consultés	Fréquence
Président Directeur Général	NON	Tous sauf le PDG	1 fois par an
Autres membres du Comité de Direction	OUI	Tous	1 fois par an

Le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux. En 2018, le Comité a émis à l'unanimité un avis sur la proposition de Monsieur Jean Séguin comme nouvel administrateur.

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 27.1.1.2 du rapport sur le Gouvernement d'entreprise présent au chapitre 27.1 du présent document de référence.

Conseil sous forme de comité d'audit

Suivant délibération en date du 14 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 823-20 et 823-19 du Code de commerce d'assurer lui-même les missions dévolues au comité d'audit.

Il se réunit au moins deux fois par an préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Il est chargé des missions suivantes :

- Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Cette recommandation adressée au conseil est élaborée conformément à la réglementation ;

- Il émet également une recommandation au conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ;
- Il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- Il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;
- Il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;
- Il rend compte régulièrement au conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

La société précise qu'aucun service autre que la certification des comptes n'a été autorisé et fourni par les commissaires aux comptes au cours de l'exercice.

Elle ajoute que le conseil sous forme de comité d'audit s'est assuré de l'indépendance des commissaires aux comptes et indique qu'il a renforcé ses travaux depuis la réforme de l'audit.

À l'occasion de l'établissement du nouveau rapport des commissaires aux comptes, il y a eu des échanges nourris entre le conseil sous forme de comité d'audit et les commissaires aux comptes.

17

SALARIÉS

17.1 RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Les informations concernant les salariés sont indiquées en annexe 1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, présent au chapitre 26 du document de référence.

17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS

17.2.1 Participation des salariés

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement est nulle.

17.2.2 Options de souscription et d'achat d'actions

Néant.

17.3 ACCORD DE PARTICIPATION AU CAPITAL

À ce jour, il n'existe aucun accord de participation des salariés au capital au sein de SOGECLAIR.

18

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Il n'existe aucune disposition statutaire concernant les franchissements de seuils. En conséquence, les dispositions légales s'appliquent.

18.2 DROITS DE VOTE MULTIPLES

L'Assemblée Générale des actionnaires du 22 juin 1998 a modifié les statuts de la façon suivante :

(Article 15 des statuts)

Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives, entièrement libérées, lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Le droit de vote double, cesse de plein droit pour toute action ayant fait

l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

L'Assemblée Générale du 18 mai 2017 a complété l'article 15 des statuts de la façon suivante :

- En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.
- En cas de transmission des titres dans le cadre des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts avec réserve d'usufruit, et par dérogation avec ce qui vient d'être indiqué ci-dessus, les droits de vote de l'usufruitier seront alors limités pour les actions données, aux seules décisions concernant l'affectation des bénéfices.

18.3 CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR

La société n'appartient pas à un groupe. La société est contrôlée comme indiqué ci-dessous.

Au 31 décembre 2018, l'actionnariat et les droits de vote se répartissent de la façon suivante sur les 3 dernières années :

Actionnariat	Situation au 31/12/2018				Situation au 31/12/2017				Situation au 31/12/2016			
	Nombre d'actions	% du capital	%droits de vote		Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote		Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	
			En AGO ⁽¹⁾	En AGE ⁽¹⁾			En AGO	En AGE			En AGO	En AGE
Monsieur Philippe Robardey	993 628	34,26	40,96	40,96	993 628	34,26	40,96	40,96	993 628	34,26	40,67	40,67
Madame Anne Robardey	371 644	12,82	11,10	15,32	371 644	12,82	11,10	15,32	371 644	12,82	11,03	15,21
Monsieur Jean-Louis Robardey	224 780 ⁽²⁾	7,75	9,27	2,78	224 780 ⁽²⁾	7,75	9,27	2,78	224 780 ⁽²⁾	7,75	9,20	2,76
Madame Huguette Robardey	213 508 ⁽²⁾	7,36	8,80	2,64	213 508 ⁽²⁾	7,36	8,80	2,64	213 508 ⁽²⁾	7,36	8,74	2,62
Autres membres de la famille Robardey dont:	453 712	15,64	10,27	18,70	453 712	15,64	10,27	18,70	453 712	15,64	10,20	18,57
- Antoine Robardey	234 634 ⁽²⁾	8,09	5,46	9,67	234 634 ⁽²⁾	8,09	5,46	9,67	234 634 ⁽²⁾	8,09	5,42	9,60
- Alexandre Robardey	219 042 ⁽²⁾	7,55	4,81	9,03	219 042 ⁽²⁾	7,55	4,81	9,03	219 042 ⁽²⁾	7,55	4,78	8,97
- Paul Robardey	36	0,00	0,001	0,001	36	0,00	0,001	0,001	36	0,00	0,001	0,001
Total du concert familial Robardey	1 950 468	67,26	80,40	80,40	1 950 468	67,26	80,40	80,40	1 950 468	67,26	79,83	79,83
Public	803 713	27,71	19,60		803 250	27,70	19,60		802 296	27,66	20,17	
Auto-détention	145 819	5,03	-		146 282	5,04	-		147 236	5,08	-	
TOTAL	2 900 000				2 900 000				2 900 000			

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2018, le nombre total des droits de vote bruts s'élève à 4 851 685 et le nombre total des droits de vote exerçables en Assemblée Générale s'élève à 4 705 866

⁽²⁾ Actions faisant partiellement l'objet d'un démembrement de propriété pour 306 804 actions

La différence entre le nombre d'actions et les droits de vote s'explique par l'existence d'un droit de vote double prévu à l'article 15 des statuts (Cf. Supra section 18.2).

À la connaissance de la société, il n'y a pas eu de variation significative dans la répartition du capital ou des droits de vote depuis la clôture de l'exercice 2018.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.



18.4 ACCORDS D'ACTIONNAIRES

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Toutefois, en date du 23 décembre 2013, des membres du concert familial Robardey ont conclu différents engagements de conservation des actions SOGECLAIR qu'ils détiennent, résumés dans le tableau ci-dessous :

	Pactes Dutreil 2013
Régime	Art. 885 I bis du CGI
Date de signature	20 et 23/12/2013
Durée de l'engagement collectif	2 ans
Durée contractuelle du pacte	2 ans
Modalités de reconduction	Tacite d'année en année
% du capital visé par le pacte à la date de signature du pacte	20 %
% des droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	20 %
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant	M. ROBARDEY Philippe M. DAROLLES Marc
Noms des signataires ayant des liens étroits avec les dirigeants	Mlle ROBARDEY Anne M. ROBARDEY Jean-Louis Mme ROBARDEY Huguette M. ROBARDEY Alexandre M. ROBARDEY Antoine
Noms des signataires détenant au moins 5 % du capital et/ou des droits de vote de la société	M. ROBARDEY Philippe Mlle ROBARDEY Anne M. ROBARDEY Jean-Louis Mme ROBARDEY Huguette M. ROBARDEY Antoine M. ROBARDEY Alexandre (en AGE)

18.5 PRINCIPALES DONNÉES BOURSIÈRES

18.5.1 Évolution du cours de bourse et des volumes de transactions depuis le 1^{er} janvier 2018

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Nombre de titres échangés	Capitaux en k€
Janvier 2018	53,600	47,800	23 066	1 172,41
Février 2018	50,600	40,700	19 510	915,22
Mars 2018	52,000	48,500	22 566	1 125,90
Avril 2018	51,400	49,000	11 393	574,75
Mai 2018	49,000	43,500	13 944	647,16
Juin 2018	47,000	43,500	8 461	386,85
Juillet 2018	44,100	34,100	32 955	1 230,35
Août 2018	39,800	34,200	30 799	1 148,45
Septembre 2018	38,800	28,700	29 797	959,83
Octobre 2018	31,200	21,500	41 396	1 121,79
Novembre 2018	23,700	17,600	75 018	1 424,74
Décembre 2018	23,500	16,200	69 187	1 318,36

Capitalisation au 31/12/2018 : 65 250 000€

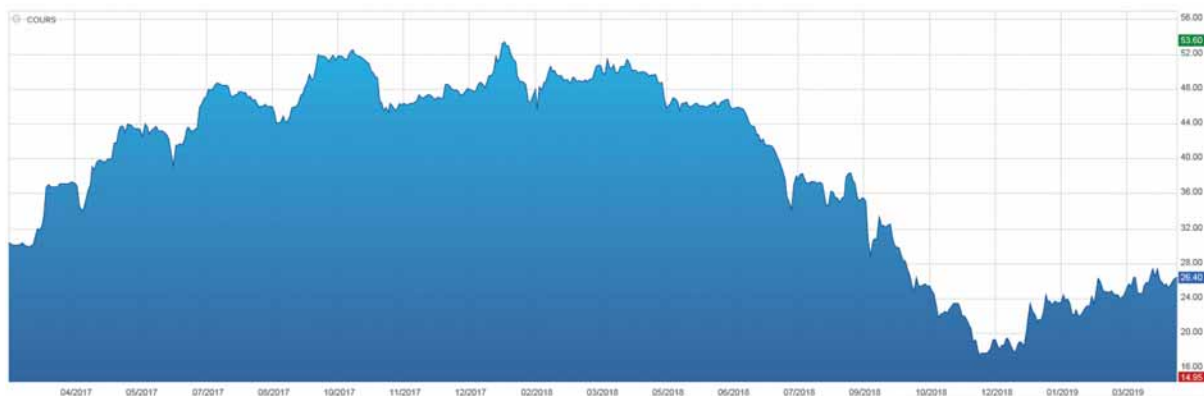
	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Nombre de titres échangés	Capitaux en k€
Janvier 2019	24,800	21,100	26 916	624,88
Février 2019	26,900	22,100	28 510	699,31
Mars 2019	28,000	24,500	23 071	603,00

Fiche signalétique

Euronext Paris – Compartiment C – Code ISIN : FR0000065864 – PEA PME 150
(Reuters SCLR.PA – Bloomberg SOG.FP)

18.5.2 Courbe de Bourse

L'action SOGECLAIR sur 2 ans



19

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les informations relatives aux opérations avec les apparentés sont indiquées au paragraphe 6 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

20

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

20.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Les informations financières historiques sont incluses dans la présentation des états financiers ci-après.

20.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO-FORMA

Sans objet.



20.3 ÉTATS FINANCIERS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018)

20.3.1 Comptes consolidés

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en milliers d'euros)	NOTES	2018	2018⁽¹⁾	2017	2016
Ecart d'acquisition	1.3.2 & 4.1	14 589	14 589	14 559	12 596
Immobilisations incorporelles	4.1	8 431	8 431	8 680	7 692
Immobilisations corporelles	4.2	15 214	6 886	6 582	5 528
Titres mis en équivalence		83	83	77	66
Immobilisations financières	4.3	3 001	3 001	1 666	1 308
Actif non courant		41 318	32 990	31 565	27 191
Stocks et en-cours	4.4	12 129	12 129	8 652	8 790
Clients et comptes rattachés	4.5	60 334	60 334	50 515	46 103
Autres actifs courants		20 410	20 410	16 942	13 249
Impôts différés	4.6	5 269	5 224	4 379	4 427
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.7	19 466	19 466	24 216	14 878
Actif courant		117 608	117 563	104 704	87 447
TOTAL ACTIF		158 926	150 553	136 268	114 638
PASSIF (en milliers d'euros)	NOTES	2018	2018⁽¹⁾	2017	2016
Capital	4.8	2 900	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital		2 630	2 630	2 630	2 630
Actions propres	4.8	-712	-712	-712	-712
Réserves et résultats accumulés		46 625	46 738	42 095	34 966
Capitaux propres, part du groupe		51 443	51 556	46 913	39 784
Intérêts minoritaires	4.9	5 462	5 453	8 919	5 761
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		56 904	57 010	55 832	45 545
Provisions à long terme	4.10	5 710	5 710	3 673	2 875
Avances conditionnées à long terme	4.11	1 406	1 406	2 402	2 953
Emprunts et dettes financières à long terme	4.11	24 151	18 234	16 986	12 965
Autres passifs long terme		1	1	1	1
Passif non courant		31 269	25 352	23 061	18 795
Avances conditionnées à court terme	4.11	1 130	1 130	806	634
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4.11	7 904	5 343	4 386	3 868
Emprunts et dettes financières à court terme	4.11	10 331	10 331	7 461	5 325
Provisions à court terme	4.12	565	565	193	244
Fournisseurs et autres créditeurs		18 696	18 696	13 296	13 896
Dettes fiscales et sociales		22 837	22 837	21 772	19 702
Impôts différés	4.13			5	
Autres passifs courants		9 290	9 290	9 457	6 628
Passif courant		70 752	68 192	57 375	50 298
TOTAL PASSIF		158 926	150 553	136 268	114 638

⁽¹⁾ Avant retraitement des normes appliquées au 01/01/2018 principalement IFRS 16

2. TABLEAU DE RESULTAT GLOBAL

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	NOTES	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2016
Chiffre d'affaires	4.14	159 439	159 439	147 322	136 523
Autres produits de l'activité	4.15	6 006	6 006	4 203	3 312
Achats consommés		-61 833	-64 197	-57 564	-52 210
Charges de personnel		-85 709	-85 709	-77 837	-73 812
Impôts et taxes		-1 258	-1 258	-1 229	-1 172
Dotation aux amortissements et provisions		-7 903	-5 677	-3 710	-3 853
Autres charges		-1 007	-1 007	-1 121	-339
Résultat Opérationnel Courant		7 734	7 596	10 064	8 449
Résultat sur cession de participations consolidées	4.16				
Autres produits et charges opérationnels	4.17	1 385	1 385	-194	-184
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence		9 119	8 982	9 870	8 265
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence		5	5	11	-47
Résultat Opérationnel		9 125	8 987	9 881	8 218
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-389	-389	-774	53
Coût de l'endettement financier brut		-749	-657	-605	-629
Coût de l'endettement financier net	4.18	-1 138	-1 045	-1 379	-577
Autres produits et charges financiers	4.19	74	74	-111	-159
Résultat avant impôt		8 061	8 016	8 391	7 482
Charges d'impôt	4.20	-1 104	-1 091	-1 915	-1 099
Résultat net		6 957	6 925	6 477	6 383
Part du groupe		6 315	6 290	5 510	5 881
Part des minoritaires		642	636	966	502
(en euros)		2018	2018⁽¹⁾	2017	2016
Résultat par action ⁽²⁾		2,29	2,28	2,00	2,14
Résultat dilué par action ⁽²⁾		2,29	2,28	2,00	2,14

⁽¹⁾ Avant retraitement des normes appliquées au 01/01/2018 principalement IFRS 16

⁽²⁾ Le calcul du nombre d'actions retenu est indiqué au paragraphe 4.8 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document.

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2016
Résultat net	6 957	6 925	6 477	6 383
<u>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net :</u>				
Écart de change résultant de la conversion des entités à l'étranger	-667	-667	-881	553
Réévaluation à la juste valeur des actifs et dettes à long terme	-637	-637	-850	583
Réévaluation à la juste valeur des actifs et dettes à long terme	-30	-30	-31	-31
<u>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :</u>				
Ecart actuariels au titre des régimes à prestations définies	27	27	-421	29
Impôts liés	36	36	-513	45
	-9	-9	91	-15
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-640	-640	-1 302	582
Résultat global	6 317	6 285	5 175	6 965
Part des propriétaires de la société mère	5 756	5 730	4 436	6 247
Participations ne donnant pas le contrôle	561	555	738	717
Résultat global	6 317	6 285	5 175	6 965

⁽¹⁾ Avant retraitement des normes appliquées au 01/01/2018 principalement IFRS 16



3. TRÉSORERIE

3.1. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ (en milliers d'euros)	NOTES	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2016
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		6 957	6 925	6 477	6 383
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)		3 861	1 635	3 784	4 304
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		-25	-25	-18	-6
-/+ Plus et moins-values de cession		37	37	-109	-30
-/+ Profits et pertes de dilution		27	27	-168	
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-5	-5	-11	47
- Dividendes (titres non consolidés)					-31
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		10 851	8 593	9 955	10 666
+ Coût de l'endettement financier net		704	612	460	516
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	4.20	1 104	1 091	1 915	1 099
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		12 660	10 296	12 329	12 281
- Impôts versés (B)		-5 666	-5 666	-4 604	-792
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)		-7 001	-7 001	99	-3 528
= FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (D) = (A + B + C)		-7	-2 371	7 824	7 962
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-4 265	-4 265	-4 356	-2 779
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		72	72	485	247
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	4.3	-33	-33	-4	-96
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)					42
+/- Incidence des variations de périmètre		-294	-294	102	237
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés) * cf. traitement alternatif 7.2					31
+/- Variation des prêts et avances consentis	4.3	164	164	-361	-142
+ Subventions d'investissement reçues		95	95		
= FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		-4 261	-4 261	-4 134	-2 459
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		44	44	2 947	
- Dividendes mis en paiement au cours de la période					
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	1.3.8	-1 707	-1 707	-1 708	-1 101
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-275	-275	-217	-186
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4.11	8 061	8 061	8 516	5 828
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	4.11	-8 791	-6 520	-5 636	-4 513
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		-770	-677	-380	-422
= FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (F)		-3 437	-1 073	3 522	-395
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)		86	86	-10	-79
= VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (D + E + F + G)		-7 620	-7 620	7 202	5 029

⁽¹⁾ Avant retraitement des normes appliquées au 01/01/2018 principalement IFRS 16

3.2. TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

ENDETTEMENT FINANCIER NET (en milliers d'euros)		OUVERTURE	ENTREE PERIMETRE	VARIATION	CHANGEMENT DE METHODE	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Trésorerie brute	(a)	24 216	2 657	-7 372			-36		19 466
Solde débiteurs et concours bancaires courants	(b)	7 461		2 991			-121		10 331
TRÉSORERIE NETTE	(c) = (a) - (b)	16 754	2 657	-10 363			86		9 135
Endettement financier brut	(d)	24 579		1 537		2	-1	-4	26 113
Endettement sur contrats de location	(e)		519	3 094	4 884		-19		8 479
Endettement financier net	(d)+(e) - (c)	7 824	-2 138	14 994	4 884	2	-106	-4	25 457

Les ratios d'endettement sont indiqués au chapitre 3 du document de référence 2018

Les sources de financement des investissements sont détaillées aux chapitres 8 et 10 du document de référence 2018. L'application de la norme IFRS 16 au 01/01/2018 a eu pour effet une augmentation de l'endettement net du groupe de 8 479 k€.

SOGECLAIR a eu recours à la mobilisation de créances commerciales et fiscales au sein d'une filiale pour un solde de 199 k€ au 31 décembre 2018.

SOGECLAIR dispose également de titres en auto détention dont la valeur de marché hors bilan (hors contrat de liquidité), basée sur le cours de bourse au 31 décembre 2018, s'élève à 3,25 M€, non comptabilisés dans la trésorerie.

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	PART DU GROUPE							
	CAPITAL	RÉ-SERVES LIÉES AU CAPITAL	TITRES AUTO-DÉTENUS	RÉSERVES ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	CAPITAUX -PART DES MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres clôture N-2 (31 décembre 2016)	2 900	2 630	-712	35 279	-311	39 785	5 761	45 546
Opérations sur capital								
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes				-1 708		-1 708	-217	-1 925
Résultat de la période				5 510		5 510	966	6 477
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-1 074	-1 074	-228	-1 302
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				5 510	-1 074	4 436	738	5 175
Variation de périmètre								
Autres mouvements				4 411	-10	4 401	2 637	7 037
Capitaux propres clôture N-1 (31 décembre 2017)	2 900	2 630	-712	43 492	-1 395	46 914	8 919	55 833
Opérations sur capital								
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes				-1 707		-1 707	-275	-1 982
Résultat de la période				6 315		6 315	642	6 957
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-560	-560	-80	-640
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				6 315	-560	5 756	561	6 317
Variation de périmètre								
Autres mouvements ⁽¹⁾				522	-42	481	-3 744 ⁽¹⁾	-3 263 ⁽¹⁾
Capitaux propres clôture N (31 décembre 2018)	2 900	2 630	-712	48 622	-1 997	51 442	5 462	56 904

⁽¹⁾ dont rachat des minoritaires du groupe MSB



20.3.2 Annexes aux comptes consolidés

1 - INFORMATIONS RELATIVES AU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, AUX MODALITÉS DE CONSOLIDATION ET AUX MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

1.1 Normes appliquées

En application du règlement N°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement et le Conseil Européen, les comptes annuels du groupe SOGECLAIR ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne.

Normes, amendements et interprétations aux normes IFRS applicables à compter du 1er janvier 2018

Nouvelles normes applicables au 1er janvier 2018 :

- Norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

L'impact de l'application de la norme IFRS 15 est limité et notamment concernant les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats.

Il ressort, en effet, de l'analyse menée qu'une grande partie des contrats est en régie ou au livrable et les contrats au forfait sont généralement de courte durée. Pour les contrats de longue durée, il peut généralement être démontré qu'un Tiers reprenant à sa charge l'exécution de l'"obligation de performance" n'aurait pas besoin de refaire les travaux déjà exécutés par le Groupe et /ou que le Groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement, incluant une marge raisonnable, au titre des travaux réalisés à date en cas de résiliation pour convenance du client.

Le chiffre d'affaires est, par ailleurs, reconnu sur la base des coûts encourus à date rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Concernant les autres thématiques relatives à cette norme, nous n'avons pas identifié d'impacts significatifs notamment concernant la prise en compte des coûts de mise en place des contrats significatifs, de la composante financement, de la distinction agent/principal...

- Norme IFRS 9 « Instruments financiers »,

Il n'a pas été identifié d'impacts significatifs pour le groupe que ce soit au niveau du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers que de la comptabilité de couverture ou des modalités de dépréciation des créances commerciales sur la base des pertes attendues.

Normes, amendements et interprétations aux normes IFRS, déjà publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 1er janvier 2018

Le groupe SOGECLAIR a opté pour l'application anticipée de la norme « IFRS 16 - contrats de location », d'application obligatoire au 1er janvier 2019. Cette norme impose aux preneurs de comptabiliser, pour les contrats éligibles, l'ensemble des loyers restant à payer sous forme d'un :

- 1) Droit d'utilisation, en immobilisations,
- 2) Passif de location, en dette financière.

Le groupe a retraité l'ensemble des contrats éligibles, valorisés dans un logiciel dédié et a retenu la méthode rétroactive simplifiée en comptabilisant l'effet cumulé d'IFRS 16 dans les capitaux propres à la date de première application.

L'impact de l'application au 01 janvier 2018 de cette norme se traduit par une augmentation de l'endettement du groupe

et des actifs de l'ordre de 8,5 M€. L'EBITDA est en augmentation de 2,4 M€ et le Résultat Opérationnel de 0,1 M€. Le ratio d'endettement (Gearing) est impacté à la hausse de 14,9 %.

Normes non appliquées par SOGECLAIR

Les nouvelles normes, révisions des normes IFRS et interprétations publiées par l'IASB non encore adoptées par la Commission Européenne ne sont pas appliquées par le Groupe SOGECLAIR.

1.2 Modalités de consolidation

Les sociétés d'importance significative contrôlées de manière exclusive et dans lesquelles le groupe exerce un contrôle direct ou indirect de plus de 50 % du capital sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle suppose l'exercice d'un pouvoir sur des activités pertinentes, l'exposition à des rendements variables ainsi que la capacité à utiliser son pouvoir pour influencer sur ces rendements.

Les méthodes de consolidation applicables relèvent de la norme IFRS 11 en ce qui concerne les partenariats. Les titres des autres participations non consolidées figurent sous la rubrique « immobilisations financières » pour leur coût d'acquisition.

Par ailleurs, des sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès lors qu'elles ne représentent qu'un intérêt négligeable et que leur exclusion ne peut nuire au principe d'image fidèle.

Il s'agit, en l'espèce de :

ADM (filiale à 35 % de SOGECLAIR AEROSPACE SAS).

1.3 Méthodes et règles d'évaluation

1.3.1 Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro, la monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères du groupe est leur monnaie locale : la livre sterling pour Sogclair Aerospace Ltd et Sydac Ltd, le dinar tunisien pour Sogclair Aerospace Sarl, le dirham marocain pour Sogclair Aerospace Maroc Sarl, le dollar canadien pour Sogclair Aerospace Inc, MSB Design Inc et Ressources Globales Aéro Inc, le dollar américain pour MSB Globales Ressources Corp, MSB Aerospace Corp, MSB Aerospace Llc, Rain USA, Oktal USA et AV. Simulation USA, le dollar australien pour Sydac Pty Ltd, la Roupie indienne pour Sydac Simulation Technologies India Pvt Ltd.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe comme suit :

- Les postes de bilan, à l'exception des capitaux propres maintenus au coût historique, sont convertis au cours de clôture.
- Les postes de compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période.

L'écart de conversion en résultat est inclus dans les autres éléments du résultat global et n'impacte donc pas le résultat

net (il sera recyclé en résultat lors de la perte de contrôle de la filiale).

Les écarts d'acquisition dégagés lors du regroupement avec des sociétés étrangères sont traités comme des actifs et passifs de l'entité acquise : ils sont donc intégrés dans leur monnaie fonctionnelle et convertis en euros au cours de clôture. Il en résulte donc des variations de valeur d'actifs expliquées au sein du tableau du résultat global.

1.3.2 Ecarts d'acquisition et assimilés

Conformément au référentiel IFRS, les écarts d'acquisition, gelés en 2004, font l'objet d'un test de dépréciation annuel (et/ou semestriel en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur).

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle est affecté le goodwill est inférieure à sa valeur nette comptable.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ainsi, les UGT identifiées dans le groupe sont les entités juridiques, étant précisé que lorsque des entités juridiques possèdent un lien économique fort, il est procédé à un regroupement de plusieurs entités au sein d'une UGT.

De plus, une UGT appartient nécessairement et exclusivement à un des secteurs opérationnels retenus par Sogclair au titre de l'application d'IFRS 8.

À ce titre, les entités juridiques dénommées Sogclair Aerospace (GmbH en Allemagne, Ltd au Royaume-Uni, SA en Espagne, SARL en Tunisie et Maroc, SAS en France) sont regroupées en une seule UGT compte tenu de leur indivision en tant qu'actifs économiques transactionnels et leur lien fort envers l'industrie aéronautique. Il en est de même pour les entités canadiennes et américaines MSB Ressources Globales Inc, MSB Design Inc, MSB Globales Ressources Corp et MSB Aerospace Llc qui ont été regroupés au sein d'une seule UGT.

Les entités Oktal SAS, A. V. Simulation et Oktal Synthetic Environnement SAS, complétées des sociétés Sydac Pty Ltd, Sydac Ltd et Sydac Simulation Technologies India Pvt Ltd acquises en 2018, sont regroupées en une seule et même UGT de par leur synergie technique.

Les valeurs recouvrables sont déterminées par entités juridiques mais l'analyse de leur appréciation s'effectue au sein de l'UGT de rattachement.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, lorsque celle-ci peut être déterminée et la valeur d'utilité. La juste valeur nette des coûts de sortie correspond à la meilleure estimation de la valeur nette qui pourrait résulter d'une transaction réalisée

dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes.

Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par Sogclair correspond à la valeur actualisée des cash-flows des UGT identifiées. Ces flux sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- Les flux de trésorerie utilisés sont issus des « Plans Moyen Terme » sur 3 ans des entités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur un horizon de 5 ans,
- Au-delà de cet horizon, la valeur terminale correspond à la capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon, sur la base d'un taux à l'infini de 2%,
- Le taux d'actualisation s'établissait à 7,80 %, fin 2018, sur la base :
 - Du taux d'emprunt sans risque à 10 ans de 0,69 %,
 - D'une prime de marché de 5,9 % affectée d'une moyenne sur 5 ans du coefficient Bêta spécifique à Sogclair, recoupé auprès de différentes sources (Bloomberg, Thomson, Infanciales), de 1,21.

Un « choc » dit « choc-mathématique » est appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle, investissements) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique de l'UGT ; les hypothèses retenues pour le « choc mathématique » sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité, de réduire de 30 % le niveau de marge opérationnelle (EBITDA) et diviser par deux le montant des investissements, par rapport aux valeurs du business-plan de base.

Les valeurs recouvrables, basées sur les valeurs d'utilité, sont alors comparées en fin d'année aux valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition pour la détermination éventuelle des dépréciations.

Au 31 décembre 2018, aucun indice de perte de valeur ne permet de remettre en cause les tests de valorisation.

1.3.3 Immobilisations incorporelles – frais de développement

Concernant les travaux immobilisés en frais de développement, les montants activés comprennent l'ensemble des dépenses de développement jusqu'à l'achèvement des travaux conformément à l'IAS 38 ainsi que des frais financiers afférents conformément à l'IAS 23.

Les montants immobilisés sont amortis linéairement sur une période de 4 à 10 ans suivant les programmes, selon les perspectives les plus probables de retour économique des résultats des travaux.



Six principaux programmes ayant conduit à l'activation de dépenses de développement et des frais financiers afférents sont en cours :

(En milliers d'euros)	Période d'activation	Durée d'amortissement	Montant brut	Montant restant à amortir
Division Aerospace				
Sous-ensembles aéronautiques en thermo-compression	Depuis 2009	10 ans à compter des livraisons séries	7 741	3 801
Plateforme modulaire de formation aéronautique	Depuis 2014	4 ans à compter de la commercialisation des modules	58	33
Monuments intérieurs d'aéronefs	Depuis 2009	7 ans à compter des livraisons séries	931	350
Division Véhiculier				
Drone terrestre multi-missions	Depuis 2013	5 ans à compter de l'activation	173	8
Division Simulation				
Modeleurs de terrain (produit Agetim, Ray et Fast) pour simulateur	Depuis 2003	5 ans à compter de l'activation	2 335	426
Moteurs de simulation pour les secteurs :				
- Automobile (produit ScanNer),	Depuis 2005	5 ans à compter de l'activation	3 047	689
- Ferroviaire (produit OkSimRail)				
- Trafic aérien (produit ScanAds)				

1.3.4 Instruments financiers

Au titre de l'IFRS 7 il est à préciser que les emprunts contractés par le groupe sont à taux fixe et qu'il n'existe pas d'instruments financiers hors-bilan, ni de titrisation du poste clients.

Dans le cadre de son exposition au risque de change, SOGECLAIR couvre depuis début 2012 certains de ses contrats en dollars US et en dollars Canadiens. Ces instruments sont à cours garantis et n'impliquent aucun retraitement au titre de la comptabilité de couverture. Les pertes et profits des couvertures sont comptabilisés en résultat lors de la réalisation de l'opération de change et à leur juste valeur à chaque arrêté semestriel/annuel.

Au 31 décembre 2018 les couvertures souscrites par SOGECLAIR s'évaluent à 10,3 millions de dollars US à échéance novembre 2019.

Il n'existe, à ce jour, au sein de SOGECLAIR SA ou du groupe, aucun engagement mettant en œuvre des instruments financiers complexes.

1.3.5 Actifs courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), un actif est classé en courant si on s'attend à le réaliser ou à le vendre dans le cadre du cycle d'exploitation normal, ou à le réaliser dans les douze mois suivant la date de clôture, ou enfin s'il s'agit d'un actif de trésorerie.

Les actifs suivants sont donc classés en courant :

- Les stocks,
- Les avances et acomptes,
- Les créances clients et comptes rattachés,
- Les actifs d'impôt différé,
- La trésorerie et équivalents de trésorerie,
- Les charges constatées d'avance,
- Les autres créances.

1.3.6 Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat.

Ces estimations et appréciations sont actualisées par la Direction sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Elles peuvent évoluer en fonction d'événements ou d'informations pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées.

Ces estimations concernent principalement :

- Les impôts différés actifs (Note 4.6),
- Les indemnités de fin de carrière et autres provisions, (Note 4.10)
- Les contrats à long terme et pertes à terminaison, (Note 4.10)
- L'évaluation des écarts d'acquisition (Note 1.3.2),
- Les frais de développement (Note 1.3.3).

1.3.7 Passifs courants et non courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), les passifs sont classés en courant et non-courant. Un passif est classé comme courant s'il doit être soldé dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les passifs exigibles suivants sont donc classés en courant :

- La part des dettes financières et avances conditionnées remboursables à moins d'un an à la date de clôture,
- Les dettes fournisseurs et comptes rattachés,
- Les dettes fiscales et sociales,
- Les provisions à court terme,
- Les impôts différés passifs,
- Les autres dettes.

Les autres passifs exigibles sont classés en non courant.

1.3.8 Dividendes versés

La répartition des dividendes au titre de l'exercice 2017 payés aux actionnaires de la société mère au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est la suivante :

- Droits de vote simple : 497 k€
- Droits de vote double : 1 210 k€

1.3.9 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

1.3.10 Autres informations

SOGECLAIR a constaté sur la période un produit à recevoir, en diminution des charges de personnel, au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour un montant global de 1 285 k€.

2 - PERIMETRE

Liste des sociétés consolidées

NOM	PAYS	ACTIVITÉ	% D'INTERETS 2018	% D'INTERETS 2017
ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE*				
Aviacomp SAS	France	Sous-ensembles structuraux aéronautiques et défense	100,00 %	100,00 %
A.V.Simulation SAS	France	Logiciels et Simulateurs	63,70 %	63,70 %
A.V.Simulation USA**	USA	Logiciels et Simulateurs	63,70 %	
Checkaero SARL	Luxembourg	Expertise en calcul	75,00 %	75,00 %
MSB Aerospace LLC	USA	Sous-ensembles intérieurs d'aéronefs	86,00 %	80,00 %
MSB Aerospace CORP	USA	Sous-holding	86,00 %	80,00 %
MSB Design INC	Canada	Sous-ensembles intérieurs d'aéronefs	86,00 %	80,00 %
MSB Global Resources CORP	USA	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	100,00 %	80,00 %
Oktal SAS	France	Logiciels et Simulateurs	98,00 %	98,00 %
Oktal USA**	USA	Logiciels et Simulateurs	98,00 %	
Oktal Synthetic Environment SAS	France	Environnements virtuels	54,95 %	54,95 %
Ressources Globales Aero INC	Canada	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	100,00 %	80,00 %
Rain Luxembourg SA	Luxembourg	Sous-holding	100,00 %	100,00 %
Rain USA**	USA	Sous-holding	100,00 %	
Sera Ingénierie SAS	France	Véhiculier	80,00 %	80,00 %
Sogeclair SA	France	Holding	Mère	Mère
Sogeclair Aerospace GmbH	Allemagne	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	100,00 %	100,00 %
Sogeclair Aerospace INC	Canada	Sous-holding	100,00 %	100,00 %
Sogeclair Aerospace LTD	Royaume-Uni	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	100,00 %	100,00 %
Sogeclair Aerospace SA	Espagne	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	87,95 %	87,95 %
Sogeclair Aerospace SARL	Tunisie	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	100,00 %	100,00 %
Sogeclair Aerospace Maroc SARL	Maroc	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	100,00 %	100,00 %
Sogeclair Aerospace SAS	France	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	100,00 %	100,00 %
Sydac Pty Limited***	Australie	Logiciels et Simulateurs	98,00 %	
Sydac Limited***	Royaume-Uni	Logiciels et Simulateurs	98,00 %	
Sydac Simulation Technologies India Pvt Ltd***	Inde	Logiciels et Simulateurs	98,00 %	
ENTREPRISES ASSOCIÉES MISES EN ÉQUIVALENCE				
S2E Consulting SAS	France	Ingénierie systèmes et électricité	46,98 %	46,98 %

* hors 2 sociétés holding au Canada sans activités opérationnelles

** Sociétés créées en 2018

*** Acquisition du groupe SYDAC au 31 juillet 2018

Au 31 décembre 2018, SOGECLAIR a levé partiellement l'option de rachat portant sur les minoritaires du groupe MSB acquis en 2014. Cette transaction porte sur le :

- Rachat de 20 % des parts minoritaires des sociétés Ressources Globales Aéro Inc et Gestion Mario Sévigny Inc détenant désormais ces sociétés à 100 % nous conduisant également à un pourcentage d'intérêt de 100 % sur MSB Global Ressources CORP,
- Rachat de 6 % des parts minoritaires de MSB Design, détenue désormais à 86 % par le groupe nous conduisant à un pourcentage d'intérêt de 86 % sur MSB Aerospace CORP et MSB Aerospace LLC.

L'acquisition de 14 % des parts minoritaires restants de MSB Design a été reportée et fera l'objet de nouvelles discussions entre les différentes parties.

SOGECLAIR a procédé via sa filiale Oktal SAS à l'acquisition de la société Sydac Pty Ltd (activités de simulateurs de formation à la conduite) en date du 31 juillet 2018.

Sydac Pty Limited basée en Australie, détient à hauteur de 100 % les sociétés Sydac Ltd (Grande-Bretagne) et Sydac Simulation Technologies India Pvt Ltd (Inde).

Le groupe SYDAC compte plus d'une centaine de collaborateurs et a réalisé sur son exercice clos 2018 un chiffre d'affaires de 8,5 millions de dollars australiens (environ 5,4 millions d'euros).



3 - INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITÉ DES COMPTES

Méthode

SOGELAIR a opté pour l'anticipation de l'application de la norme IFRS 16 - Contrats de location au 1er janvier 2018. Cette nouvelle méthode de comptabilisation des contrats de location a une influence sur la comparabilité des comptes.

Informations complémentaires concernant la norme IFRS 16 Contrats de location

(en milliers d'euros)	ENTREE OUVER- TURE	PERI- METRE	DOTATIONS OU AUGMEN- TATIONS EN N	CHANGEMENT DE METHODE (CONTRATS ANTÉRIEURS AU 01/01/2018)	SORTIES OU REDUC- TION	EFFETS DES VARIATIONS DE CHANGESEMENT	RECLAS- SEMENT	CLOTURE
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation, par catégorie de biens sous-jacents			-2 226					- 2 226
Biens immobiliers			-2 182					- 2 182
Biens mobiliers			-44					- 44
Charge d'intérêts sur les obligations locatives			-92					- 92
Biens immobiliers			-89					- 89
Biens mobiliers			-4					- 4
Charge comptabilisée relativement aux contrats de location à court terme			2 364					2 364
Biens immobiliers			2 317					2 317
Biens mobiliers			47					47
Valeur brute au titre de droits d'utilisation à la date de clôture, par catégorie de biens sous-jacents (1)	520		5 366	17 705		-26		23 566
Biens immobiliers	520		5 220	17 580		-24		23 297
Biens mobiliers			145	125		-2		269
Amortissements cumulés à la date de clôture, par catégorie de biens sous-jacents (2)	-1		-2 226	-13 017	0	6		- 15 238
Biens immobiliers	-1		-2 182	-12 985		6		- 15 162
Biens mobiliers			-44	-32		0		- 76
Valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de clôture, par catégorie de biens sous-jacents (3) = (1)-(2)	519		3 140	4 688	0	-19		8 328
Biens immobiliers	519		3 038	4 595	0	-18		8 135
Biens mobiliers	0		101	93	0	-2		193
Dette relative aux contrats de location	519		5 366	4 884	-2 272	-19	0	8 479
Dette non courante	186		4 375	3 345		-9	-1 980	5 917
Dette courante	333		990	1 539	-2 272	-10	1 980	2 561

4 - EXPLICATIONS DES POSTES DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

4.1 Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	ENTREE PERIMETRE	AUGMEN- TATIONS	ACTIFS GÉNÉRÉS EN INTERNE	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLAS- SEMENT	CLOTURE
Goodwill	15 644		327			-297		15 674
Frais de développement	25 919			599	-35	-38		26 445
Logiciels, marques et autres immob.incorporelles	9 583	584	1 699		-801	-83	217	11 200
Immobilisations en cours	216		92		-50		-217	40
Total	51 362	911	1 791	599	-886	-419		53 360

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	ENTREE PERIMETRE	DOTATIONS AUX AMOR- TISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLAS- SEMENT	CLOTURE
Goodwill	-1 085						-1 085
Frais de recherche et développement	-19 961		-1 198		21		-21 138
Logiciels, marques et autres immob.incorporelles	-7 077	-527	-1 001	801	40	-352	-8 116
Total	-28 123	-527	-2 199	801	60	-352	-30 339

Valeur nette	23 239							23 021
---------------------	---------------	--	--	--	--	--	--	---------------

Le détail des dépenses immobilisées est indiqué au paragraphe 1.3.3 présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence

4.2 Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	ENTREE PERIMETRE	AUGMEN- TATIONS	CHANGEMENT DE METHODE	DE SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLAS- SEMENT	CLOTURE
Installations techniques, matériel & outillage	5 706	95	132		-44	-30	1	5 860
Installations & agencements	3 294	894	507		-261	-47		4 388
Droit d'utilisation immobilisations corporelles		520	5 366	17 705		-25		23 566
Matériel informatique & bureau	8 892		1 027		-1 765	-63	1	8 092
Immobilisations en cours	2		19				-2	19
Autres	1 817	1 270	376		-133	-36	-5	3 289
Total	19 711	2 779	7 427	17 705	-2 203	-201	-5	45 213

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	ENTREE PERIMETRE	DOTATIONS AUX AMORTI- SSEMENTS ET PERTES DE VALEURS	CHANGE- MENT DE METHODE	DE SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLAS- SEMENT	CLOTURE
Installations techniques, matériel & outillage	-2 245	-87	-671		44	24		-2 935
Installations & agencements	-1 860	-710	-409		261	32		-2 686
Droit d'utilisation immobilisations corporelles		-1	-2 226	-13 017		6		-15 238
Matériel informatique & bureau	-7 615		-729		1 766	45	-1	-6 534
Autres	-1 410	-1 362	-297		74	35	352	-2 608
Total	-13 130	-2 160	-4 332	-13 017	2 145	142	351	-30 000

Valeur nette	6 582							15 214
---------------------	--------------	--	--	--	--	--	--	---------------

L'application de la norme IFRS 16 au 01/01/2018 a eu pour effet une augmentation des immobilisations corporelles nettes du groupe de 8 328 k€ au 31 décembre 2018. Les différences de change concernent la filiale australienne, tunisienne, marocaine et indienne (Sydac Pty limited,

Sogclair Aerospace Sarl, Sogclair Aerospace Sarl Maroc et Sydac Simulation Technologies India Pvt Ltd), les sociétés britanniques (Sogclair Aerospace Ltd et Sydac limited), les filiales canadiennes (Sogclair Aerospace Inc, MSB Design Inc et Ressources Globales Aero Inc), les filiales américaines (MSB Global Ressources Corp et MSB Aerospace Llc).

Informations complémentaires concernant les contrats de location financement (IAS 17) :

Valeur nette comptable des contrats de location financement en cours :

(en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE
Immobilisations incorporelles	1 894	-1 891	3
Immobilisations corporelles	6 865	-5 593	1 272
Total	8 759	-7 485	1 275

Échéancier des contrats de location financement en cours :

(en milliers d'euros)	À -1AN	DE 1 A 2 ANS	DE 3 A 5 ANS
Total	475	347	452



4.3 Immobilisations financières

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	ENTREE PERIMETRE	AUGMEN- TATIONS	SORTIES	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLAS- SEMENT	CLOTURE
Titres de participations	125		33		5			163
Titres immobilisés								
Prêts, cautionnements et autres créances	1 649	1 493	416	-580	-2	-25		2 951
Total	1 774	1 493	449	-580	3	-25		3 114

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	ENTREE PERIMETRE	DOTATIONS AUX AMOR- TISSEMENTS	SORTIES	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLAS- SEMENT	CLOTURE
Titres de participations	-30							-30
Titres immobilisés								
Prêts								
Total	-30							-30

Valeur nette	1 743							3 084
---------------------	--------------	--	--	--	--	--	--	--------------

4.4 Stocks et en-cours

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	VARIATIONS	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLAS- SEMENT	CLOTURE
Stocks matières premières, fournitures et autres approvisionnements		3 808	-362		-62	3 384
Stocks d'en-cours de production		3 969	1 116		-16	5 070
Stocks de produits finis et intermédiaires		1 381	2 943		8	4 333
Total		9 159	3 697		-69	12 787

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS ET PERTES DE VALEURS	REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS ET PERTES DE VALEURS	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLAS- SEMENT	CLOTURE
Dépréciation des stocks de MP, fournitures et auto.app.						
Dépréciation des stocks d'en-cours de production	-301		-447	301		-447
Dépréciation des stocks de produits finis et intermédiaires	-205		-169	164		-210
Total	-506		-616	465		-657

Valeur nette des stocks	8 652					12 129
--------------------------------	--------------	--	--	--	--	---------------

La valeur brute des marchandises et approvisionnements est évaluée au prix d'achat (y compris les frais accessoires sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant :

- Les consommations de marchandises et approvisionnements,
- Les consommations de sous-traitance selon le coût généralement constaté,

- Les consommations d'heures machines et d'heures hommes standards prévues dans les gammes de fabrication.

Les provisions pour dépréciation du stock concernent principalement des produits fabriqués dont le coût de revient est, du fait de la courbe d'apprentissage, supérieur au prix de vente.

4.5 Clients et comptes rattachés

Les délais de règlements clients ont augmenté sur la période et font l'objet d'un suivi attentif.

4.6 Impôts différés actifs

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (en milliers d'euros)	2018	2017	2016
Différences temporaires	1 336	1 171	1 134
Déficits fiscaux	3 935	3 323	3 116
Retraitements	-1	-115	177
Total	5 269	4 379	4 427

Un impôt différé actif est constitué sur les pertes fiscales et les différences temporaires s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels elles pourront être imputées.

SOGECLAIR limite le montant des impôts différés sur déficits fiscaux des filiales concernées, à 10 % du chiffre d'affaires de l'exercice, lors de la clôture annuelle, ou du budget annuel

lors de l'arrêté semestriel. Seul l'impôt différé sur déficits fiscaux des sociétés nouvellement créées est comptabilisé dans son intégralité.

Le montant des déficits non activés au 31 décembre 2018 s'élève en cumul à 0,6 M€, représentant un impôt différé non comptabilisé de 0,2 M€.

4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	2018	2017	2016
Trésorerie	13 236	18 075	7 895
Équivalents de trésorerie	6 229	6 141	6 983
Total	19 466	24 216	14 878

Au 31 décembre 2018, les équivalents de trésorerie concernent des placements liquides sur :

- Compte à terme d'une durée d'un mois renouvelable,
- Compte rémunéré,

- Fonds européens à capital et taux minimum garanti avec possibilité de rachat annuel de quote-part sans pénalités significatives.

4.8 Capitaux propres part du groupe

Le capital social de 2.900 k€, est composé de 2.900.000 titres d'une valeur nominale de 1 € chacun. Il est à rappeler que conformément à l'avis 2002-D du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002 et selon délibération du Conseil d'Administration de Sogclair du 23 décembre 2002, les titres en auto-détention viennent en diminution des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2018, le solde de ces titres dans les livres de la société (hors contrat de liquidité) s'élève à 144.340 titres

(4,98 % du capital) sans évolution depuis le 31 décembre 2017. Ce retraitement conduit à une réduction cumulée des capitaux propres consolidés de 712 k€. Le nombre de titres détenu dans le cadre du contrat de liquidité s'élève à 1 479 au 31/12/2018.

Des informations complémentaires sur les titres auto-détenus sont indiquées au paragraphe 26.4.3, chapitre 26 du document de référence 2018.

Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action

Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	2018	2017	2016
Actions ordinaires émises	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Actions propres auto-détenus (hors contrat de liquidité)	(144 340)	(144 340)	(144 340)
Actions propres auto-détenus (contrat de liquidité)	(1 479)	(1 942)	(2 896)
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action part du groupe	2 754 181	2 753 718	2 752 764
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action part du groupe	2 754 181	2 753 718	2 752 764



4.9 Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	2018	2017	2016
Début de période	8 919	5 761	6 044
Variations des réserves	-4 099 ⁽¹⁾	2 192 ⁽²⁾	-785
Total des produits et charges comptabilisés au cours de la période	642	966	502
Fin de période	5 462	8 919	5 761

⁽¹⁾ Dont rachat intérêts minoritaires du groupe MSB

⁽²⁾ Dont principalement intérêts minoritaires d'AVS

4.10 Provisions à long terme

PROVISIONS A LONG TERME (en milliers d'euros)	OUVERTURE	ENTREE PERIMETRE	VARIATIONS DE PERIMETRE DOTATIONS	REPRISES	ECART ACTUARIEL	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLAS- SEMENT	CLOTURE
Provisions pour indemnités de fin de carrière	2 664		194	-11	-36			2 811
Provisions pour restructurations								
Autres provisions pour charges	71		6	-7		-1	-27	41
Provisions pour pertes sur contrats	84	93	2 230	-84		-29		2 294
Autres provisions pour risques	854		276	-565				564
Total	3 673	93	2 705	-667	-36	-31	-27	5 710

Les provisions pour pertes sur contrats à long terme ont augmenté de 2,2 M€ sur la période.

Les provisions pour pertes sur contrats à long terme ont augmenté de 2,2 M€ sur la période, les autres provisions pour risques concernent principalement des risques fiscaux et sociaux.

Les provisions pour pertes sur contrats à long terme ont augmenté de 2,2 M€ sur la période, les autres provisions pour risques concernent principalement des risques fiscaux et sociaux. Il n'y a pas d'événement postérieur au 31 décembre 2018 susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation, ni de risque et perte non mesurables.

Les provisions pour pertes sur contrats à long terme ont augmenté de 2,2 M€ sur la période, les autres provisions pour risques concernent principalement des risques fiscaux et sociaux. Il n'y a pas d'événement postérieur au 31 décembre 2018 susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation, ni de risque et perte non mesurables.

Il n'y a pas d'événement postérieur au 31 décembre 2018 susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation, ni de risque et perte non mesurables. L'impact du reclassement de l'écart actuariel (IAS19R) en réserves s'élève à -36 k€. Le taux d'actualisation utilisé concernant les engagements de retraite correspond au TEC 10 (Taux à Échéance Constante) qui s'établit à 0,69 % au 31 décembre 2018.

4.11 Dettes financières courantes et non courantes

DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	ENTREE PERIMETRE	AUGMEN- TATION	CHANGE- MENT DE METHODE	REDUC- TION	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	DIFFE- RENCES DE CHANGE	RECLAS- SEMENT	CLOTURE
Avances conditionnées (+ 1an)	2 402		477			2		-1 474	1 406
Emprunts et dettes auprès d'éts de crédit (+ 1 an)	15 157		7 177		-5			-4 937	17 392
Dettes dues au titre des contrats de location (+1 an)		186	4 375	3 345			-9	-1 980	5 917
Autres passifs financiers non courants	1 828				-986				841
Total	19 387	186	12 029	3 345	-992	2	-9	-8 391	25 557

DETTES FINANCIÈRES COURANTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	ENTREE PERIMETRE	AUGMEN- TATION	CHANGE- MENT DE METHODE	REDUC- TION	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	DIFFE- RENCES DE CHANGE	RECLAS- SEMENT	CLOTURE
Avances conditionnées courantes (-1 an)	806				-1 150			1 474	1 130
Emprunts et dettes auprès d'éts de crédit courants (-1 an)	4 308		480		-4 466		-1	4 937	5 258
Dettes dues au titre des contrats de location (-1 an)		333	990	1 539	-2 272		-10	1 980	2 561
Concours bancaires	7 461		2 991				-121		10 331
Autres passifs financiers courants	77		-3		15			-4	85
Total	12 653	333	4 458	1 539	-7 873		-133	8 387	19 365

L'application de la norme IFRS 16 au 01/01/2018 a eu pour effet une augmentation de l'endettement net du groupe de 8 479 k€ au 31 décembre 2018.

L'évolution des emprunts bancaires moyen/long terme, hors crédit-baux est détaillée ci-dessous :

EMPRUNTS BANCAIRES MOYEN/LONG TERME (hors crédit-baux) (en milliers d'euros)	2018
Souscrits au cours de la période	7 600
Remboursés au cours de la période	3 817

L'échéancier de l'endettement financier brut est indiqué ci-après :

ÉCHÉANCIER DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (en milliers d'euros)	TOTAL	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Au-delà
Avances conditionnées (+ 1an)	1 406		1 374	32		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (+ 1 an)	17 392		5 389	4 112	2 956	4 935
Dettes dues au titre des contrats de location (+1 an)	5 917		2 262	1 811	1 546	298
Autres passifs financiers non courants	841		618	224		
Passif financier non courant	25 557		9 643	6 179	4 502	5 233
Avances conditionnées courantes	1 130	1 130				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit courants	5 258	5 258				
Dettes dues au titre des contrats de location courante	2 561	2 561				
Concours bancaires	10 331	10 331				
Autres passifs financiers courants	85	85				
Passif financier courant	19 365	19 365				

Caractéristiques des emprunts contractés	Dettes financières à date ⁽¹⁾	Conditions	Échéances	Couvertures	Covenants
Amortissables à taux fixe en euros	21 353	DE 0,5 À 2,1 %	2013-2025	n/a	NÉANT

⁽¹⁾ montant global à rembourser au 31 décembre 2018

4.12 Provisions à court terme

PROVISIONS À COURT TERME (en milliers d'euros)	OUVERTURE	ENTREE PERIMETRE	VARIATIONS DE DOTATIONS PERIMETRE	DIFFERENCES DE REPRISES	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Provisions pour restructurations							
Autres provisions pour charges	37			-28	-1		8
Autres provisions pour risques	156		374			27	557
Total	193		374	-28	-1	27	565

4.13 Impôts différés passifs

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (en milliers d'euros)	2018	2017	2016
Différences temporaires			
Retraitements		5	
Total		5	

4.14 Chiffre d'affaires

Au titre de l'IFRS 8, le Chiffre d'Affaires est présenté par division au niveau du paragraphe 5 du chapitre 20.3 du présent document de référence.



4.15 Autres produits de l'activité

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (en milliers d'euros)	2018	2017	2016
Subventions d'exploitation et d'investissement	1 234	889	1 005
Autres produits	4 772	3 315	2 307
Total	6 006	4 203	3 312

Les subventions d'exploitation concernent principalement des projets d'innovation. Elles ont été enregistrées à leur date d'attribution et sont rattachées à la période en fonction de l'avancement des programmes.

Les autres produits comprennent pour partie le crédit d'impôt recherche.

4.16 Résultats sur cession de participations consolidées

Aucune cession de participations consolidées n'a été constatée durant les trois derniers exercices.

4.17 Autres produits et charges opérationnels

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS (en milliers d'euros)	2018	2017	2016
Risques sociaux (provisions, reprises, charges et produits de la période)	-364	-27	-101
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles	17	97	30
Gains et pertes sur écart d'acquisitions	1 736		
Autres produits et charges	-3	-264	-113
Total	1 385	-194	-184

Les autres produits et charges opérationnels correspondent au résultat des autres opérations non courantes de la période notamment le produit résultant de l'écart d'acquisition négatif (Badwill) suite à l'acquisition du groupe SYDAC.

4.18 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- Les produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, à savoir :
 - Les produits d'intérêt générés par la trésorerie et équivalents de trésorerie,
 - Le résultat de cession d'équivalents de trésorerie.
- Le coût de l'endettement financier brut, qui correspond principalement aux charges d'intérêt sur opérations de financement ainsi qu'aux écarts de changes.

Les pertes nettes de change s'élèvent à -433 k€ au 31 décembre 2018.

4.19 Autres charges et produits financiers

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à 74 k€ sur la période et comprennent les produits et charges liés aux autres actifs financiers tels que notamment les produits financiers de participation, les dotations et reprises sur provisions financières et les écarts de conversion.

4.20 Charge d'impôt

La société SOGECLAIR SA a opté pour le régime d'intégration fiscale des sociétés suivantes : SOGECLAIR SA, SOGECLAIR AEROSPACE SAS, OKTAL SAS et AVIACOMP au 31 décembre 2018.

CHARGE D'IMPÔT (en milliers d'euros)	2018	2017	2016
Impôts différés	605	-45	600
Impôt exigible ⁽¹⁾	-1 656	-2 368	-1 646
Produit ou charge lié à l'intégration fiscale	-53	260	46
Contributions sur distributions de dividendes		238 ⁽²⁾	-99
TOTAL	-1 104	-1 915	-1 099

⁽¹⁾ y compris la CVAE

⁽²⁾ Remboursement des contributions versées en 2015 et 2016 suite à la décision du Conseil Constitutionnel

Au 31 décembre 2018, les impôts différés sur les sociétés françaises sont évalués sur la base d'un taux de 28,92 % conformément à la baisse du taux normal de l'impôt sur les sociétés aux exercices ouverts au 1er janvier 2018.

La preuve de l'impôt est présentée ci-dessous :

PREUVE DE L'IMPÔT (en milliers d'euros)	2018	2017	2016
Bénéfice (perte) avant impôts	8 061	8 391	7 581
Taux d'impôt chez la mère	28,92 %	34,43 %	34,43 %
Produit (charge) théorique d'impôts sur les bénéfices	-2 331	-2 889	-2 610
Différences permanentes et autres	-41	-121	-102
Revenus exonérés d'impôts et charges non fiscalement déductibles	789	531	320
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers	207	107	7
Résultats taxés à taux réduits ⁽¹⁾	-617	-350	-528
Impact des déficits fiscaux et amortissements différés	-500	-864	632
Avoirs fiscaux et crédit d'impôts	1 389	1 673	1 182
Produit (charge) d'impôts constaté	-1 104	-1 915	-1 099

⁽¹⁾ Impact de la CVAE en France et de la Trade Tax en Allemagne

4.21 Effectif moyen

EFFECTIFS (en équivalent temps plein)	2018	2017	2016
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	1 152	1 046	1 033
Techniciens et autres non cadres	467	389	305
Total	1 619	1 435	1 338



4.22 Engagements financiers

ENGAGEMENTS HORS-BILAN (en milliers d'euros)	2018	2017	2016
Engagements donnés :			
Liés aux opérations de financement de la société			
Nantissements de titres de participation			
Créances cédées non échues			
Contre-garantie sur ligne de découvert			
Liés aux activités opérationnelles de l'émetteur			
Acquisitions d'immobilisations corporelles			
Contre-garantie sur caution			13
Cautions de contre garanties sur marchés	2 233	15	15
Cautions de contre garanties sur appels d'offres			
Sous-total	2 233	15	28
Engagements reçus :			
Liés aux activités opérationnelles de l'émetteur			
Acquisitions d'immobilisations corporelles			
Cautions de contre garanties sur marchés	5	5	
De la part de clients sur programmes à long terme ⁽¹⁾	115 000	108 000	119 000
Liés aux opérations de financement de la société			
Garanties de paiement reçues de la part de clients			
Sous-total	115 005	108 005	119 000

(1) Nous portons à votre attention que SOGECLAIR a reçu de ses clients des engagements sur ses contrats à long-terme conditionnés sur leurs ventes. Sur la base des commandes fermes reçues par ses clients, la valeur de ces revenus futurs actualisée, selon le TEC 20 (Taux à Échéance Constante) de 1,26 % au 31 décembre 2018, est de 109 000 k€. Des informations complémentaires sur les programmes en risk-sharing sont indiquées au paragraphe 26.1.6, chapitre 26 du document de référence 2018.

5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Au titre de l'IFRS 8, l'émetteur a choisi de présenter l'activité du groupe en 3 secteurs opérationnels correspondant aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel. Il est précisé qu'aucun regroupement de secteur n'est effectué.

NOM	PAYS	ACTIVITÉ
DIVISION AEROSPACE*		
Aviacomp SAS	France	Sous-ensembles structuraux aéronautiques et défense
Checkaero SARL	Luxembourg	Expertise en calcul
MSB Aerospace LLC	USA	Sous-ensembles intérieurs d'aéronefs
MSB Design Inc	Canada	Sous-ensembles intérieurs d'aéronefs
MSB Global Resources CORP	USA	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Ressources Globales Aéro INC	Canada	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogclair Aerospace GMBH	Allemagne	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogclair Aerospace LTD	Royaume-Uni	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogclair Aerospace SA	Espagne	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogclair Aerospace SARL	Tunisie	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogclair Aerospace Maroc SARL	Maroc	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogclair Aerospace SAS	France	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
S2E Consulting SAS	France	Ingénierie systèmes et électricité
DIVISION SIMULATION		
A.V.Simulation SAS	France	Logiciels et Simulateurs
A.V.Simulation USA	USA	Logiciels et Simulateurs
Oktal SAS	France	Logiciels et Simulateurs
Oktal USA	USA	Logiciels et Simulateurs
Sydac Pty Limited	Australie	Logiciels et Simulateurs
Sydac Limited	Royaume-Uni	Logiciels et Simulateurs
Sydac Simulation Technologies India Pvt LTD	Inde	Logiciels et Simulateurs
Oktal Synthetic Environment SAS	France	Environnements virtuels
DIVISION VÉHICULIER		
Sera Ingénierie SAS	France	Véhiculier
HOLDING		
Sogclair SA	France	Holding
Rain Luxembourg (Holding Am Du Nord)	Luxembourg	Sous-holding
Rain USA	USA	Sous-holding
Sogclair Aerospace INC	Canada	Sous-holding
MSB Aerospace CORP	USA	Sous-holding

* hors 2 sociétés holding au Canada sans activités opérationnelles

Les principaux clients de SOGECLAIR sont indiqués au sein du document de référence disponible sur le site internet de la société (www.sogclair.com).

SOGECLAIR est implantée en France, Allemagne, Australie, Canada, Espagne, Inde, Luxembourg, Maroc, Royaume-Uni, Tunisie et USA.

Hors implantations, les pays adressés par SOGECLAIR au 31 décembre 2018 sont : Afrique du Sud, Autriche, Belgique, Brésil, Chine, Chypre, Colombie, Corée du Sud, Danemark, Finlande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Malaisie, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Qatar, République Tchèque, Roumanie, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.



5.1 État de la situation financière consolidée par division

	AEROSPACE			VÉHICULER			SIMULATION			HOLDING		
ACTIF (EN MILLIERS D'EUROS)	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2018	2018 ⁽¹⁾	2017
Ecart d'acquisition	10 110	10 110	10 408				4 476	4 476	4 149	3	3	3
Immobilisations incorporelles	5 715	5 715	6 108	12	12	43	2 491	2 491	2 321	213	213	209
Immobilisations corporelles	9 175	5 457	5 686	613	582	455	3 500	759	265	1 925	88	175
Titres mis en équivalence	83	83	77									
Immobilisations financières	1 077	1 077	982	17	17	17	1 372	1 372	245	534	534	423
Éliminations des titres	-27 646	-27 646	-21 520	-200	-200	-200	-2 823	-2 823	-2 823	30 669	30 669	24 544
Actif non courant	-1 485	-5 203	1 740	442	411	315	9 016	6 275	4 156	33 344	31 507	25 354
Stocks et en-cours	11 998	11 998	8 560				131	131	93			
Clients et comptes rattachés	44 881	44 881	39 436	2 100	2 100	2 928	13 343	13 343	8 148	10	10	4
Autres actifs courants	3 216	3 216	3 789	359	359	375	2 990	2 990	1 628	13 844	13 844	11 150
Impôts différés	4 205	4 205	3 796	8	8	6	736	746	275	321	321	302
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 308	3 308	2 446	292	292	393	8 411	8 411	7 020	7 454	7 454	14 357
Actif courant	67 608	67 608	58 026	2 759	2 759	3 702	25 612	25 623	17 163	21 629	21 629	25 813
TOTAL ACTIF	66 122	62 404	59 766	3 202	3 170	4 016	34 628	31 898	21 319	54 973	53 136	51 167
	AEROSPACE			VÉHICULER			SIMULATION			HOLDING		
PASSIF (EN MILLIERS D'EUROS)	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2018	2018 ⁽¹⁾	2017
Capital										2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital										2 630	2 630	2 630
Actions propres										-712	-712	-712
Réserves et résultats accumulés	15 713	15 809	15 067	2 146	2 147	1 917	14 000	13 992	11 718	14 766	14 790	13 394
Capitaux propres, part du groupe	15 713	15 809	15 067	2 146	2 147	1 917	14 000	13 992	11 718	19 583	19 608	18 212
Intérêts minoritaires	13	14	3 955	586	587	529	4 863	4 854	4 435	-1	-1	
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	15 727	15 823	19 023	2 732	2 733	2 446	18 863	18 846	16 152	19 582	19 606	18 212
Provisions à long terme	2 043	2 043	2 095	34	34	25	3 157	3 157	1 133	476	476	419
Avances conditionnées à long terme	1 155	1 155	2 387				251	251	15			
Emprunts et dettes financières à long terme	6 794	3 934	4 822	291	281	3	1 947	59	37	15 119	13 959	12 124
Autres passifs long terme	1	1	1									
Passif non courant	9 993	7 133	9 305	325	315	29	5 355	3 468	1 184	15 596	14 436	12 543
Avances conditionnées à court terme	1 145	1 145	821				-15	-15	-15			
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	2 256	1 259	1 387	96	73	99	1 366	536	54	4 187	3 475	2 847
Emprunts et dettes financières à court terme	9 144	9 144	7 459						1	1 186	1 186	
Provisions à court terme	164	164	193	45	45					356	356	
Fournisseurs et autres créditeurs	12 850	12 850	9 813	709	709	659	4 670	4 670	2 316	468	468	508
Dettes fiscales et sociales	15 979	15 979	16 395	635	635	883	4 937	4 937	3 085	1 288	1 288	1 410
Impôts différés		42						4	5			10
Autres passifs courants	1 432	1 432	2 395	220	220	459	7 638	7 638	6 603			
Éliminations intra-groupe	-2 567	-2 567	-7 024	-1 559	-1 559	-557	-8 185	-8 185	-8 066	12 311	12 311	15 647
Passif courant	40 403	39 448	31 439	144	122	1 542	10 410	9 584	3 983	19 795	19 094	20 412
TOTAL PASSIF	66 122	62 404	59 766	3 202	3 170	4 016	34 628	31 898	21 319	54 973	53 136	51 167

⁽¹⁾ Avant retraitement des normes appliquées au 01/01/2018 principalement IFRS 16

5.2 Résultat opérationnel consolidé par division

COMPTÉ DE RESULTAT (EN MILLIERS D'EUROS)	AEROSPACE			VÉHICULER			SIMULATION			HOLDING		
	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2018	2018 ⁽¹⁾	2017
Chiffre d'affaires	134 694	134 694	127 738	3 004	3 004	3 689	21 738	21 738	15 893	3	3	2
Autres produits de l'activité	3 157	3 157	2 354	125	125	119	2 722	2 722	1 702	3	3	29
Achats consommés	-50 605	-51 495	-47 907	-1 219	-1 270	-1 740	-8 961	-9 665	-5 972	-1 048	-1 768	-1 946
Charges de personnel	-73 499	-73 499	-68 087	-1 065	-1 065	-1 298	-8 892	-8 892	-6 625	-2 253	-2 253	-1 828
Impôts et taxes	-795	-795	-819	-64	-64	-49	-171	-171	-144	-228	-228	-217
Dotation aux amortissements et provisions	-3 823	-2 994	-2 893	-315	-266	-107	-2 910	-2 248	-485	-856	-169	-225
Autres charges	-786	-786	-928	-1	-1	-18	-91	-91	-65	-128	-128	-111
Opérations d'exploitation Intra-Gruppe	-4 255	-4 255	-4 690	79	79	43	-870	-870	-569	5 046	5 046	5 216
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	4 087	4 026	4 769	543	541	639	2 565	2 523	3 735	539	506	921
Résultat sur cession de participations consolidées												
Autres produits et charges opérationnels	-23	-23	1 347			-3	1 727	1 727	-214	-319	-319	-1 324
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT RÉSULTAT DES MISES EN ÉQUIVALENCE	4 064	4 004	6 116	543	541	637	4 292	4 250	3 521	220	187	-403
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	5	5	11									
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4 070	4 009	6 127	543	541	637	4 292	4 250	3 521	220	187	-403

⁽¹⁾ Avant retraitement des normes appliquées au 01/01/2018 principalement IFRS 16

6 - PARTIES LIÉES

6.1 Bail commercial

La SCI SOLAIR a un lien avec un administrateur de SOGECLAIR et deux de ses actionnaires qui détiennent une fraction des droits de vote supérieure à 10 % (se reporter au chapitre 8.3 du document de référence 2018). Les termes et conditions contractuels ont été rédigés dans les règles de marché.

Au 31 décembre 2018, les relations contractuelles avec la SCI SOLAIR se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur SOGECLAIR. Il n'existe pas de dettes envers la SCI SOLAIR au 31 décembre 2018.

Les règlements futurs concerneront les règlements des loyers et charges afférents aux contrats de bail.

6.2 Conseil d'administration

Le nombre d'administrateurs indépendants dépasse le seuil minimum recommandé par le Code Middenext. La rémuné-

ration versée aux membres du Conseil d'Administration est indiquée au paragraphe 27.1.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 27 du document de référence 2018.

Il est également rappelé l'existence d'une rente annuelle et viagère au profit de Monsieur Jean-Louis ROBARDEY, suite au rachat d'un fonds de commerce intervenu le 27 décembre 1985 (se reporter au chapitre 16.2.2 du document de référence 2018).

6.3 Dirigeants

Sur la période, aucun changement n'est intervenu dans les avantages à court et à long terme des principaux dirigeants.



20.3.3 Comptes annuels

I - BILAN (en euros)

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	212 987	208 767	214 688
Immobilisations corporelles	87 933	175 402	192 972
Immobilisations financières	26 569 635	26 458 205	26 207 468
ACTIF IMMOBILISE	26 870 555	26 842 374	26 615 128
Avances et acomptes versés sur commande	9 941	1 817	1 817
Créances clients et comptes rattachés	2 312 777	2 045 785	2 015 269
Autres créances	28 267 740	19 882 308	15 776 377
Disponibilités et VMP	7 436 582	14 277 295	10 588 825
Charges constatées d'avance	174 502	267 396	70 604
ACTIF CIRCULANT	38 201 542	36 474 601	28 452 893
TOTAL ACTIF	65 072 097	63 316 975	55 068 021

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Prime d'émission	2 629 849	2 629 849	2 629 849
Autres réserves	1 442 551	1 442 551	1 442 551
Report à nouveau	10 914 764	10 768 088	10 723 758
Résultat de l'exercice	2 517 055	1 853 922	1 752 225
CAPITAUX PROPRES	20 404 218	19 594 409	19 448 383
PROVISIONS	832 763	419 400	242 995
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 568 084	11 322 026	6 985 316
Emprunts et dettes financières diverses	25 440 551	30 038 145	26 564 553
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	528 757	527 536	320 681
Dettes fiscales et sociales	1 252 553	1 374 652	1 469 136
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 245		
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	41 926	40 807	36 957
DETTES	43 835 116	43 303 166	35 376 643
TOTAL PASSIF	65 072 097	63 316 975	55 068 021

II - COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 151 872	5 257 179	5 238 427
Reprises sur provisions, transferts de charges	418	1 274	77 261
Autres produits	3 172	28 972	21 120
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 155 462	5 287 426	5 336 808
Achats et charges externes	1 779 370	1 978 236	1 962 847
Impôts, taxes et versements assimilés	279 554	243 705	259 194
Charges de personnel	2 214 007	1 810 295	2 296 088
Dotations aux amortissements	116 687	124 072	106 501
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges	83 846	149 548	
Autres charges d'exploitation	128 111	111 209	77 661
RESULTAT D'EXPLOITATION	553 886	870 361	634 516
Produits financiers	3 213 504	2 342 979	2 108 266
Charges financières	817 833	367 528	389 936
RESULTAT FINANCIER	2 395 671	1 975 450	1 718 330
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 949 557	2 845 811	2 352 847
PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 352	143 468	42 330
CHARGES EXCEPTIONNELLES	425 439	1 344 877	655 937
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(379 087)	(1 201 410)	(613 607)
Impôt sur les bénéfices	53 416	(209 520)	(12 986)
RESULTAT NET	2 517 055	1 853 922	1 752 225

20.3.4 Annexes aux comptes annuels

La société Sogclair est une société anonyme à Conseil d'Administration cotée sur Euronext Paris – compartiment C.

L'exercice clos le 31/12/2018 présente un total de bilan avant répartition de 65 072 097 €, un total du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste de 8 415 318 €, et dégage un bénéfice de 2 517 055 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Les notes (ou les tableaux) n° 1 à 15 ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15 mars 2019, par le Conseil d'Administration.

SOMMAIRE

Élément n°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2018 AU 31/12/2018	INFORMATIONS			
		Produites	Non Produites		Non applicables
		Note n°	État fiscal	Non significatives	
	I – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE			X	
1	II - REGLES ET METHODES COMPTABLES				
	Méthodes d'évaluation	1			
	Calcul des amortissements et des provisions	1			
	Dérogations				X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle				X
	III – COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT				
2	État de l'actif immobilisé	2			
3	État des amortissements	2			
4	État des provisions	3			
5	État des échéances des créances et des dettes	4			
6	Informations complémentaires sur :				
	Éléments relevant de plusieurs postes de bilan				X
	Réévaluation				X
	Frais d'établissement				X
	Frais de recherche appliquée et de développement				X
	Fonds commercial				X
	Intérêts immobilisés				X
	Intérêts sur éléments de l'actif circulant				X
	Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant				X
	Avance aux dirigeants				X
	Charges et produits constatés d'avance	5			
	Composition du capital social	6			
	Charges et produits financiers vis-à-vis des entreprises liées	7			
	Résultat exceptionnel	8			
	Ventilation du chiffre d'affaires net			X	
	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	9			
	Variation des capitaux propres	10			
	IV – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS				
7	Crédit-bail			X	
8	Engagements financiers	11			
9	Dettes garanties par des sûretés réelles				X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires				X
11	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	12			
12	Rémunération des dirigeants	13			
13	Effectif moyen	14			
14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société				X
15	Liste des filiales et participations	15			
	V – AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS				X



ANNEXE NOTE N°1

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODES D'ÉVALUATION

PRINCIPES ET CONVENTIONS GÉNÉRALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

SOGECLAIR SA a constaté sur la période, un crédit d'impôt en diminution des charges de personnel, au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour un montant de 21 298 €. Conformément au I de l'article 244 quater du CGI, le CICE est utilisé notamment en matière d'investissement et de soutien à la politique de Ressources Humaines.

PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

PRINCIPALES METHODES COMPTABLES UTILISÉES

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion de frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation pour l'entreprise (soit entre 3 et 10 ans).

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Méthode d'amortissements

La société applique le règlement ANC 2016-07.

Les amortissements pratiqués, tant au niveau comptable que fiscal, sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les durées d'amortissements, identiques dans les comptes individuels et les comptes consolidés, sont indiquées ci-dessous :

CATÉGORIE	MODE	DURÉE D'UTILITÉ
Logiciels	Linéaire	3 ans
Brevets	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements et Aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels de transport	Linéaire	3 ans
Matériels informatiques	Linéaire	3 à 5 ans
Mobiliers de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les tests de dépréciation consistent donc à vérifier que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de chaque filiale est supérieure à sa valeur comptable, soit :

- Pour les comptes sociaux de la holding, la valeur comptable des titres de participation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, lorsque celle-ci peut être déterminée et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie correspond à la meilleure estimation de la valeur nette qui pourrait résulter d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par Sogclair correspond à la valeur actualisée des cash-flows des filiales. Ces flux sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- Les flux de trésorerie utilisés sont issus des « Plans Moyen Terme » sur 3 ans des entités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur un horizon de 5 ans,
- Au-delà de cet horizon, la valeur terminale correspond à la capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon, sur la base d'un taux à l'infini de 2 %,
- Le taux d'actualisation s'établissait à 7,80 %, fin 2018, sur la base :
 - Du taux d'emprunt sans risque à 10 ans de 0,69 %,
 - D'une prime de marché de 5,9 % affectée d'une moyenne sur 5 ans du coefficient Bêta spécifique à Sogclair, recoupé auprès de différentes sources (Bloomberg, Thomson, Infanciales), de 1,21.

Un « choc » dit « choc-mathématique » est appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle, investissements) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique ; les hypothèses retenues pour le « choc mathématique » sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité, de réduire de 30 % le niveau de marge opérationnelle (EBITDA) et diviser par deux le montant des investissements, par rapport aux valeurs du business-plan de base.

Les valeurs recouvrables, basées sur les valeurs d'utilité, sont alors comparées aux valeurs nettes comptables des titres pour la détermination éventuelle des dépréciations.

Au 31 décembre 2018, les valeurs recouvrables ainsi calculées excédaient, pour l'ensemble des titres, les valeurs nettes comptables. Les tests pratiqués se révèlent donc concluants et conduisent au maintien de la valeur des titres.

Actions propres

Conformément à l'avis 2002-D du Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2002, les actions propres détenues par la société ont été classées en autres titres immobilisés. À compter du 1er juillet 2013 les actions ont été multipliées par 4 suite à la division de leur valeur. Au 31 décembre 2018, SOGECLAIR détenait 144 340 actions propres pour une valeur de 712 118 €. Il n'y a pas eu de mouvement au cours de l'exercice. Compte tenu des derniers cours du titre (22.50 € au 31 décembre 2018), aucune dépréciation n'a été constituée.

Évaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2018, les équivalents de trésorerie concernent des placements liquides sur :

- Compte à terme d'une durée d'un mois renouvelable,
- Compte rémunéré,
- Fonds européen à capital et taux minimum garanti avec possibilité de rachat immédiat d'une quote-part significative sans pénalité.

Évaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode "FIFO".

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont pu être, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice. Aucune dépréciation n'a été opérée au titre de l'exercice 2018.

Méthode de comptabilisation de l'intégration fiscale

La société SOGECLAIR a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre de cette intégration comprend les sociétés suivantes : SOGECLAIR SA, SOGECLAIR AEROSPACE SAS, OKTAL SAS et AVIACOMP SAS.

La charge d'impôt est enregistrée dans les filiales sur la base de leur propre résultat fiscal. La société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Pour l'exercice 2018, SOGECLAIR enregistre, au titre de l'intégration fiscale, une charge d'impôt de 53 416 €.



ANNEXE NOTE N°2

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

VALEURS BRUTES	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	743 359 €	⁽¹⁾ 189 573 €	71 857 €	861 075 €
Immobilisations incorporelles en cours	115 103 €		⁽¹⁾ 115 103 €	
Immobilisations corporelles	799 827 €		165 484 €	634 343 €
Immobilisations financières	26 488 695 €	111 429 €		26 600 125 €
	28 146 984 €	301 002 €	352 443 €	28 095 543 €

⁽¹⁾ dont 115 103€ par virement du poste immobilisations incorporelles en cours au poste logiciel

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	649 695 €	70 250 €	71 857 €	648 087 €
Immobilisations corporelles	624 425 €	50 057 €	128 073 €	546 410 €
Immobilisations financières	30 490 €			30 490 €
	1 304 610 €	120 307 €	199 930 €	1 224 987 €

ANNEXE NOTE N°3

NATURE DES PROVISIONS	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE ⁽¹⁾	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Provisions pour pensions et obligations similaires ⁽²⁾	392 543 €	83 846 €		476 389 €
Provisions pour créances douteuses	101 082 €			101 082 €
Provisions pour risques et charges	26 857 €	329 517 €		356 374 €
Provisions pour dépréciation financière	30 490 €			30 490 €
	550 972 €	413 363 €	0 €	964 335 €

La société constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

⁽¹⁾ dont provisions utilisées : 0 €

⁽²⁾ Le traitement des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les changements introduits par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010

portant réforme des retraites. La société applique les paramètres de calcul impactés par la réforme, se traduisant notamment par un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge minimal requis pour bénéficier du taux plein. L'allongement de la durée d'activité induite par cette réforme impacte le montant des indemnités de fin de carrière, la probabilité de présence dans l'entreprise et le nombre d'années sur lequel porte l'actualisation de l'engagement.



ANNEXE NOTE N°4

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

CRÉANCES	MONTANT BRUT	LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		À moins de 1 an	À plus de 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts	915 €		915 €
Autres	533 149 €		533 149 €
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	2 312 777 €	2 312 777 €	
Impôts et taxes	13 594 541 €	4 631 112 €	8 963 429 €
Autres	107 078 €	107 078 €	
Comptes courants des filiales	14 667 203 €	14 667 203 €	
Charges constatées d'avance	174 502 €	174 502 €	
TOTAL	31 390 164 €	21 892 672 €	9 497 493 €

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF		
		À 1 an au plus	À plus de 1 an	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- À 1 an au maximum à l'origine	1 184 205 €	1 184 205 €		
- À plus de 1 an à l'origine	15 383 879 €	2 424 503 €	10 468 813 €	2 490 563 €
Emprunts et dettes financières - Divers	206 589 €	44 688 €	161 901 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	528 757 €	528 757 €		
Dettes fiscales et sociales	1 252 553 €	1 252 553 €		
Dettes sur immobilisations	3 245 €	3 245 €		
Groupe et associés	25 233 962 €	25 233 962 €		
Autres dettes	0 €	0 €		
Produits constatés d'avance	41 926 €	41 926 €		
TOTAL	43 835 116 €	30 713 839 €	10 630 714 €	2 490 563 €

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER		MONTANT
Emprunts et dettes auprès des Établissements de Crédit		
	Intérêts courus sur emprunts	34 242 €
	Intérêts courus à payer	4 600 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
	Provisions Dettes/CP et CET	74 219 €
	Charges à payer sur salaires	487 200 €
	Charges/CP et CET	35 625 €
	Charges sociales à payer	233 856 €
	Impôts charges à payer	29 536 €
Autres dettes		
TOTAL		1 352 962 €

ÉTAT DES CRÉANCES ET DETTES VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIÉES

(hors comptes courants, précisés dans le tableau des filiales et participations)

	CRÉANCES	DETTES
SOGECLAIR AEROSPACE SAS	1 059 349 €	19 621 €
SOGECLAIR AEROSPACE GmbH	342 695 €	
SOGECLAIR AEROSPACE SA	176 859 €	60 000 €
SOGECLAIR AEROSPACE LTD	117 103 €	
SERA INGENIERIE SAS	18 319 €	
AVIACOMP SAS	159 986 €	
SOGECLAIR AEROSPACE SARL	299 261 €	
MSB DESIGN	2 500 €	
RESSOURCES GLOBALES AERO	12 790 €	
AV SIMULATION	54 197 €	
OKTAL SAS	39 622 €	
OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS	30 096 €	
TOTAL	2 312 777 €	79 621 €



ANNEXE NOTE N° 5

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges ou produits d'exploitation	174 502 €	41 926 €
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	174 502 €	41 926 €



ANNEXE NOTE N °6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions/parts sociales composant le capital au début de l'exercice	2 900 000	1 €
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions/parts sociales annulées pendant l'exercice		
ACTIONS/PARTS SOCIALES COMPOSANT LE CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	2 900 000	1 €

Le nombre et la valeur des titres composant le capital social sont détaillés dans le chapitre 18 du document de référence.



ANNEXE NOTE N°7

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIÉES

	CHARGES	PRODUITS
SOGECLAIR AEROSPACE SAS		1 446 279 €
SOGECLAIR AEROSPACE GmbH		8 536 €
SOGECLAIR AEROSPACE SA		2 779 €
SOGECLAIR AEROSPACE LTD		5 549 €
S2E CONSULTING SAS		412 €
SERA INGENIERIE SAS		100 000 €
AVIACOMP SAS		20 033 €
RAIN Luxembourg SA		39 533 €
OKTAL SAS		882 432 €
OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS		7 €
TOTAL	0 €	2 505 560 €



ANNEXE NOTE N°8

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit pour l'exercice 2018 :

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Pénalités & amendes	-6 €
Charges intra-groupe	-60 000 €
Dotations aux amortissements exceptionnels	-3620 €
Produits intra-groupe	24 €
Résultat sur cessions d'immobilisations	1 037 €
Dégrèvements impôts	12 995 €
Provision pour impôts	-329 517 €
	-379 087 €



ANNEXE NOTE N°9

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	AVANT IMPÔT	IMPÔT CORRESPONDANT	APRÈS IMPÔT
Résultat courant	2 949 557 €	106 144 €	2 843 413 €
Résultat exceptionnel	-379 087 €	-106 144 €	-272 942 €
Impôt lié à l'intégration fiscale		53 416 €	-53 416 €
	2 570 471 €	53 416 €	2 517 055 €

Il existe une convention d'intégration fiscale entre la société SOGECLAIR et ses filiales SOGECLAIR AEROSPACE SAS, OKTAL SAS et AVIACOMP SAS. Selon les termes de la convention, l'économie d'impôt sur les sociétés éventuellement réalisée

reste acquise à la société mère SOGECLAIR. Simultanément la surcharge d'impôt est supportée par SOGECLAIR.

Pour l'exercice 2018, une charge d'impôt de 53 416 € a été constatée liée à l'intégration fiscale.

ANNEXE NOTE N°10

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RÉSULTAT	DIVIDENDES DISTRIBUÉS	AUTRES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Capital social	2 900 000 €					2 900 000 €
Prime émission	1 591 982 €					1 591 982 €
Prime fusion	1 037 867 €					1 037 867 €
Réserve légale	290 000 €					290 000 €
Autres réserves	1 152 551 €					1 152 551 €
Report à nouveau	10 768 088 €	55 922 €		90 754 €		10 914 764 €
Résultat exercice	1 853 922 €	-1 853 922 €	1 798 000 €	55 922 €	2 517 055 €	2 517 055 €
TOTAL CAPITAUX PROPRES	19 594 409 €	-1 798 000 €	1 798 000 €	146 675 €	2 517 055 €	20 404 218 €



ANNEXE NOTE N°11

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Effets escomptés non échus	Néant
Avals et cautions	Néant
Nantissements	Néant
Autres engagements donnés	
Redevances de crédit-bail mobilier restant à payer	Néant
Redevances de crédit-bail immobilier restant à payer	Néant
Garantie sur emprunts (filiale)	1 119 013 €
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT
Abandon de créances envers SOGECLAIR aerospace GmbH avec clause de retour à meilleure fortune :	
- Valable jusqu'au 31/12/2026	600 000 €
- Valable jusqu'au 20/12/2027	367 691 €
Abandon de créances envers AVIACOMP SAS avec clause de retour à meilleure fortune valable jusqu'au 29/12/2027	918 893 €

ANNEXE NOTE N°12

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	MONTANT	IMPÔT
Allègement		
À déduire l'année suivante		
Organic		
Plus-value latente	4 267 €	1 195 €
À déduire ultérieurement		
Provisions pour risques		
Provisions pour actions propres		
Provisions pour retraite	83 846 €	23 477 €
TOTAL ALLÈGEMENT	88 113 €	24 672 €
Accroissement	Néant	
TOTAL ACCROISSEMENT	0 €	0 €



ANNEXE NOTE N°13

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Elle comprend la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des Administrateurs (rémunération fixe et variable, jetons de présence et avantages en nature) pour un montant global de 950 382 €.



ANNEXE NOTE N°14

EFFECTIF MOYEN

Cadres et Techniciens supérieurs : 17,4



ANNEXE NOTE N°15

Tableau des filiales et participations

	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES	C.A. H.T. DU DERNIER EXERCICE CLOS	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES AU TITRE DE 2017	OBSERVATIONS
				BRUTE	NETTE						
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
1 - Filiales											
SOGECLAIR AEROSPACE LTD	1 118 €	289 827 €	100,00 %	1 458 €	1 458 €	833 244 €		5 288 664 €	-105 341 €		
SOGECLAIR AEROSPACE SAS	2 012 517 €	20 020 346 €	100,00 %	4 162 655 €	4 162 655 €	-13 833 238 €		64 833 286 €	2 060 682 €	1 446 120 €	
SOGECLAIR AEROSPACE SA	560 000 €	1 403 839 €	87,95 %	640 748 €	640 748 €	420 436 €		5 619 477 €	-99 407 €		
SOGECLAIR AEROSPACE GmbH	26 000 €	40 513 €	100,00 %	4 772 264 €	4 772 264 €	1 276 053 €		12 502 079 €	34 200 €		
RAIN Luxembourg SA	7 410 000 €	7 043 376 €	100,00 %	7 410 000 €	7 410 000 €	7 633 707 €			-23 541 €		
AVIACOMP SAS	4 729 670 €	2 629 546 €	100,00 %	5 141 948 €	5 141 948 €	2 864 254 €		19 382 743 €	297 990 €		
CHECKAERO SARL	40 000 €	119 477 €	75,00 %	30 000 €	30 000 €	-100 000 €		0 €	-11 260 €		
OKTAL SAS	1 000 000 €	6 411 918 €	98,00 %	2 814 875 €	2 814 875 €	-5 542 698 €		6 144 430 €	751 801 €	882 000 €	
SERA INGENIERIE SAS	250 000 €	2 923 359 €	80,00 %	200 000 €	200 000 €	-1 375 571 €		3 354 202 €	411 181 €	100 000 €	
2 - Participations											
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
				149 505 €	149 505 €	-2 934 986 €					7 €

20.4 VÉRIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1 Déclarations

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MOREREAU AUDIT SAS

10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR

7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Aux actionnaires de la société SOGECLAIR,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SOGECLAIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.1 "Normes appliquées" de l'annexe des comptes consolidés concernant les nouvelles normes IFRS en vigueur dont la norme IFRS 16 appliquée par anticipation au 1^{er} janvier 2018.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ses risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément



ÉVALUATION DES GOODWILL

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de 14 589 k€, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans la note 1.3.2.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- Le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier et la cohérence de ces projections avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires,
- La pertinence du taux de croissance retenu et du calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux projetés.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce ne figure pas dans le rapport de gestion et que votre Société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de sa vérification.

INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOGECLAIR par l'assemblée générale du 7 juin 2004 pour le cabinet EXCO et du 28 mai 2009 pour le cabinet SAS

MOREREAU AUDIT (ayant succédé à la nomination de M. MOREREAU au 13 mai 1997).

Au 31 décembre 2018, le cabinet EXCO était dans la 15ème année de sa mission sans interruption et le cabinet SAS MOREREAU AUDIT dans la 22ème année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre

indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant nous nous entretenons avec le conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Toulouse, le 17 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

MOREREAU AUDIT SAS

Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST

Christian DUBOSC

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• Ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

• Ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• Ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MOREREAU AUDIT SAS

10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR

7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Aux actionnaires de la société SOGECLAIR,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOGECLAIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice,

ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ses risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2018, pour un montant net de 25 323 k€ euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant la valeur actualisée des cash-flows des filiales, telle qu'indiquée dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités et approuvées par le conseil d'administration ;

- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce ne figure pas dans le rapport de gestion et que votre Société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de sa vérification.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOGECLAIR par l'assemblée générale du 7 juin 2004 pour le cabinet EXCO et du 28 mai 2009 pour le cabinet SAS MOREREAU AUDIT (ayant succédé à la nomination de M. MOREREAU au 13 mai 1997).

Au 31 décembre 2018, le cabinet EXCO était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet SAS MOREREAU AUDIT dans la 22^{ème} année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de



l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à

L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant nous entretenons avec le conseil d'administration réuni sous forme de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Toulouse, le 17 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

MOREREAU AUDIT SAS

Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST

Christian DUBOSC

ANNEXE AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

MOREREAU AUDIT SAS

10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR

7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2018**

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A
L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE**

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs :

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Jean-Louis ROBARDEY, actionnaire disposant directement ou indirectement d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %.

Nature de la convention : Rente viagère

Au terme d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 27.12.1985, Jean-Louis ROBARDEY a cédé à la S.A. « ECLAIR-INTERIM », devenue « E.D.T. » et absorbée par la S.A.S. SOGECLAIR AEROSPACE le 31.10.2010 un fonds de commerce d'activité de travail temporaire exploité 39, Rue de Metz à TOULOUSE moyennant une somme de 304 998 € quittancée pour 45 734 €, le solde de 259 204 € ayant été converti en rente annuelle et viagère de 18 294 € à son profit toute sa vie durant et réversible après son décès sur la tête de son épouse, Huguette ROBARDEY, pendant le restant de sa vie.

Cette rente a été indexée sur le coût de la vie pendant tout le temps où elle sera due.

En 1994, suite à la mise en sommeil de « ECLAIR INTERIM » votre société a poursuivi les engagements contractés par sa filiale.

La somme réévaluée versée au titre de l'exercice à Jean-Louis ROBARDEY est de **31 644 €**

Intérêt du maintien de la convention : Support de l'outil de travail.

2. Avec la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SOLAIRE, au capital de 1 524,49 € et ayant son siège social à BLAGNAC - 31700 - 7, Avenue Albert Durand.

Administrateur concerné : Philippe ROBARDEY, associé dans cette société.

Nature de la convention :

- Baux commerciaux conclus avec cette société concernant la location de locaux situés 7 avenue Albert Durand à Blagnac, se décomposant comme suit :

- Avenant n°7 au bail n° 2 portant sur une superficie de 1156m² et places de parking.
- Bail n° 3 portant sur une superficie de 100m² et places de parking.
- Bail n° 4 portant sur une superficie de 200m² et places de parking.
- Avenant n°1 au bail n° 5 portant sur une superficie de 2868m² et places de parking.
- Bail n° 6 portant sur une superficie de 76m².
- Bail n° 7 portant sur une superficie de 39m².

- Montant pris en charge : **850 602 €**

- Loyer : 532 491 €

- Charges locatives : 177 736 €

- Assurances : 6 471 €

- Taxes foncières : 133 905 €

Intérêt du maintien de la convention : Support de l'outil de travail.

3. Avec la société SOGECLAIR AEROSPACE GmbH, au capital de 26 000 € et ayant son siège social à HAMBOURG (Allemagne) - 21147 - Georg Heyken Strasse, 4.

Actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % : SOGECLAIR SA au capital de 2 900 000 € et ayant son siège social à BLAGNAC - 31700 - 7, Avenue Albert Durand.

Nature de la convention : Abandon de créances

En date du 17 mai 2016, la société SOGECLAIR SA a consenti, au profit de sa filiale, un abandon de ses créances.

Les parties sont convenues, dans le cas où la société SOGECLAIR AEROSPACE GmbH reviendrait à meilleure fortune, que cette dernière reverse, à la société SOGECLAIR SA, le montant des sommes abandonnées par ladite convention, le tout sans intérêt. La clause de retour à meilleure fortune est limitée à 10 ans, à compter du 17 mai 2016.

Montant de l'abandon de créances : **600 000 €**

Intérêt du maintien de la convention : Poursuite des activités commerciales du Groupe en Allemagne.

4. Avec la société SOGECLAIR AEROSPACE GmbH, au capital de 26 000 € et ayant son siège social à HAMBOURG (Allemagne) - 21147 - Georg Heyken Strasse, 4.

Actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % : SOGECLAIR SA au capital de 2 900 000 € et ayant son siège social à BLAGNAC - 31700 - 7, Avenue Albert Durand.

Nature de la convention : Abandon de créances

En date du 20 décembre 2017, la société SOGECLAIR SA a consenti, au profit de sa filiale, un abandon de ses créances.

Les parties sont convenues, dans le cas où la société SOGECLAIR AEROSPACE GmbH reviendrait à meilleure fortune, que cette dernière reverse, à la société SOGECLAIR SA, le montant des sommes abandonnées par ladite convention, le tout sans intérêt. La clause de retour à meilleure fortune est limitée à 10 ans, à compter du 20 décembre 2017.

Montant de l'abandon de créances : 367 691 €

Intérêt du maintien de la convention : Poursuite des activités commerciales du Groupe en Allemagne.

5. Avec la société AVIACOMP SAS, au capital de 4 729 670 € et ayant son siège social à TOULOUSE – 31300- 7, Rue de Caulet.

Actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % : SOGECLAIR SA au capital de 2 900 000 € et ayant son siège social à BLAGNAC - 31700 - 7, Avenue Albert Durand.

Nature de la convention : Abandon de créances

En date du 29 décembre 2017, la société SOGECLAIR SA a consenti, au profit de sa filiale, un abandon de ses créances. Les parties sont convenues, dans le cas où la société AVIACOMP SAS reviendrait à meilleure fortune, que cette dernière reverse, à la société SOGECLAIR SA, le montant des sommes abandonnées par ladite convention, le tout sans intérêt. La clause de retour à meilleure fortune est limitée à 10 ans, à compter du 29 décembre 2017.

Montant de l'abandon de créances : 918 893 €

Intérêt du maintien de la convention : Poursuite des activités commerciales du Groupe.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de l'engagement suivant, déjà approuvé par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Philippe ROBARDEY, pris en sa qualité de personne physique.

Nature de l'engagement : Le Conseil d'administration du 15.03.2013 a autorisé un engagement au profit de Philippe ROBARDEY, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42.1 du Code du Commerce, aux termes duquel Philippe ROBARDEY percevra en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec tel que défini au paragraphe ci-dessous ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période précédant la rupture de son mandat).

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de résultat opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5 % du chiffre d'affaires des exercices correspondants.

Fait à Toulouse, le 17 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

MOREREAU AUDIT SAS
Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST
Christian DUBOSC

20.4.2 Autres informations vérifiées

Néant.

20.4.3 Autres informations non-vérifiées

Néant.

20.5 DATES DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les dernières informations financières auditées sont celles établies au 31 décembre 2018.

20.6 INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

SOGELAIR remplit ses obligations au titre de l'information réglementée. Les communiqués de presse des premier et troisième trimestres ainsi que le rapport financier du premier semestre sont disponibles sur www.sogeclair.com au sein de la rubrique "Investisseurs - Informations réglementées".

20.7 POLITIQUES ET DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

20.7.1 Distribution des dividendes au titre des 3 derniers exercices

Le dividende 2018 proposé à l'Assemblée Générale est de 0,67 € par action, soit un montant total de 1 943 000 €.

Les dividendes et autres revenus distribués au titre des 3 derniers exercices sont indiqués ci-dessous :

	2018	2017	2016	2015
Montant total*	1 943 000 €**	1 798 000 €	1 798 000 €	1 160 000 €
Dividende global brut / action	0,67 €	0,62 €	0,62 €	0,40 €
Pourcentage du résultat net global consolidé	27,93 %	27,76 %	28,17 %	52,79 %

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte Report à nouveau

** Proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2019



20.7.2 Délai de prescription des dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans à compter de leur mise en paiement. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés à l'État.

20.7.3 Politique future de dividendes

L'entreprise entend poursuivre sa politique de distribution de dividendes et l'adaptera, le cas échéant, selon les besoins et les contraintes de marché.

20.8 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 26.1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du document de référence.

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET COMMERCIALE

Il n'y a pas eu depuis la clôture de l'exercice 2018 d'événements de nature à modifier de manière significative la situation financière et commerciale de l'émetteur.

21

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Capital souscrit et autorisé

Au 31 décembre 2018, le capital de SOGECLAIR s'élève à 2.900.000 €, divisés en 2.900.000 actions ordinaires souscrites de nominal de 1 € chacune.

Au 31 mars 2019, le nombre d'actions composant le capital social s'élève toujours à 2.900.000. Il représente 4.851.730 droits de vote théoriques (bruts) et 4.705.623 droits de vote réels (nets). L'écart entre le nombre de droits théoriques et le

nombre de droits réels correspond au nombre d'actions auto détenues et celui entre le nombre d'actions et de droits de vote est lié à l'existence d'un droit de vote double.

Le tableau des délégations en cours en matière d'augmentation de capital figure au chapitre 27.1.1.1 du rapport sur le Gouvernement d'entreprise présent au chapitre 27.1 du document de référence.

21.1.2 Actions non représentatives du capital

Néant.

21.1.3 Actions auto-détenues

Les informations relatives aux actions auto-détenues sont indiquées au paragraphe 26.4.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, présent au chapitre 26 document de référence.

21.1.4 Valeurs mobilières

À la date du 31 décembre 2018, la société n'a procédé à aucune émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Les informations relatives aux valeurs mobilières de placements sont indiquées à la note 4.7 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.



21.1.5 Conditions d'acquisitions

Néant.

21.1.6 Options ou accords

Néant.

21.1.7 Historique du capital

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
01/02/1986	Création Société Anonyme	250 000 F	0	2 500	2 500	250 000 F
A.G.E. du 01/12/1988	Incorporation de réserves et création de 12 500 actions nouvelles	1 250 000 F	0	12 500	15 000	1 500 000 F
A.G.E. du 11/12/1989	Apport en nature	675 000 F	2 025 000 F	6 750	21 750	2 175 000 F
A.G.E. du 28/12/1989	Incorporation de la prime d'apport	2 025 000 F	0	20 250	42 000	4 200 000 F
28/03/1997	Apport en numéraire de la société SOFICLAIR	1 200 000 F	0	12 000	54 000	5 400 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par émission de 5 400 actions nouvelles	540 000 F	5 459 400 F	5 400	59 400	5 940 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission et élévation du nominal de l'action de 100 à 190 F.	5 346 000 F	-	-	59 400	11 286 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Diminution du montant nominal de l'action de 190 à 20 F au moyen de l'échange de 2 actions anciennes de 190 F contre 19 actions nouvelles de 20 F	-	-	504 900	564 300	11 286 000 F
Conseil d'Administration du 08/09/1998 sur délégation de l'AGE du 22/06/1998	Émission en numéraire d'actions proposées au public	2 000 000 F	11 137 296 F	100 000	664 300	13 286 000 F
A.G.M. du 09/04/2001	Augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission et écarts de réévaluation et conversion en euros.	4 144 089,40 F	807 978 F + écarts de réévaluation 3 336 111,40 F	-	664 300	17 430 089 F soit 2 657 200 €
A.G.M. du 07/06/2004	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles à la suite de la fusion par voie d'absorption de LPPI	1 641 808 €	-	410 452	1 074 752	4 299 008 €
A.G.M. du 07/06/2004	Réduction du capital par annulation de 349 752 actions	1 399 008 €	-	-	725 000	2 900 000 €
A.G.M. du 17/05/2013	Division par 4 de la valeur nominale de l'action	-	-	-	2.900 000	2 900 000 €

21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1 Objet social

(Article 3 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement :

- La constitution d'un groupe par la prise de participation dans toutes entreprises dont l'activité principale relève de l'ingénierie technique dans les domaines de la simulation/conception, de la qualité de définition, du multimédia de formation, de l'ingénierie documentaire, de la gestion de configuration et de tous produits ou services annexes ou connexes,
- La prise de participation dans toutes sociétés, l'acquisition de toutes valeurs mobilières et toutes opérations se rattachant à la gestion du portefeuille et l'exercice de tous les droits découlant de la propriété des titres,
- L'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations,

- La fourniture de toutes prestations, la location de matériels, principalement au profit des sociétés du groupe et notamment l'accomplissement de fonctions d'animation, de direction, de gestion et de contrôle,
- Enfin, la participation directe ou indirecte de la société à toutes opérations civiles ou commerciales, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à la gestion du patrimoine et de la trésorerie ou à l'objet social ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

21.2.2 Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance sont indiquées au paragraphe 14.1.1 présent au chapitre 14 du document de référence.

21.2.3 Droits et privilèges des actions

Les informations relatives aux droits et privilèges des actions sont indiquées au paragraphe 18.2 présent au chapitre 18 du document de référence.

21.2.4 Modifications des droits des actionnaires

Les modifications des droits des actionnaires s'effectuent conformément à la réglementation en vigueur.

21.2.5 Assemblées Générales

(Article 15 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des

actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

(Article 18 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.



Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option, entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

S'agissant du boni de liquidation, l'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

21.2.6 Éléments de changement de contrôle

En dehors des informations indiquées aux paragraphes 18.2 à 18.3 du présent document de référence, il n'existe pas de disposition statutaire susceptible de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Seuils de participation

Les informations relatives aux seuils de participation sont indiquées au paragraphe 18.1 du présent document de référence. Il n'existe pas de franchissement de seuils statutaire.

21.2.8 Conditions régissant les modifications de capital

Le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital est indiqué au chapitre 27.1.1.1 du rapport sur le Gouvernement d'entreprise présent au cha-

pitre 27.1 du document de référence. Les modifications du capital interviennent dans les conditions légales et réglementaires.

21.2.9 Titres au porteur identifiables conformément à l'article L.228-2 du Code du Commerce

(Article 9 des statuts)

La société est autorisée à demander à tout moment, au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi, relatifs à l'identification des

détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

21.2.10 Inscription en compte

(Article 9 des statuts)

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération (dès cotation).

CM-CIC Market Solutions assure le service des titres et la gestion des comptes nominatifs purs. Tout renseignement peut être demandé au siège social de la société.

21.3 NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SÛRETÉS

Les cautions et sûretés sont indiquées au paragraphe 4.22 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

22

CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants conclus par SOGECLAIR sont dans le cadre normal de ses affaires. Des exemples de réalisations sont indiqués au chapitre 6 du présent document de référence.

23

INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

23.1 DÉCLARATION D'EXPERT

Néant.

23.2 AUTRES DÉCLARATIONS

Néant.

24

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

Le présent document de référence est en ligne sur le site internet de la société www.sogeclair.com et sur celui de

l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org. Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société.

24.2 INFORMATION DES ACTIONNAIRES ET ANALYSTES

SOGELAIR maintient depuis son introduction en Bourse, un programme régulier de communication avec, pour objectif, d'informer l'ensemble de ses actionnaires ainsi que la communauté financière.

Ces actions de communication se traduisent par un document de référence incluant le rapport financier annuel pour l'exercice, des communiqués de presse et avis financiers dans la presse écrite, une réunion d'information SFAF (le 20 mars 2019 pour les

résultats annuels 2018), et d'autres réunions d'information avec les analystes, les journalistes et les investisseurs.

Afin de satisfaire aux obligations de diffusion effective et intégrale de l'information réglementée, SOGELAIR transmet par voie électronique l'information réglementée par un diffuseur professionnel inscrit sur la liste publiée par l'AMF. Cette information est disponible sur le site www.sogeclair.com, au sein de la rubrique « investisseurs - informations réglementées ».

Calendrier prévisionnel des publications en 2019

Chiffre d'affaires 2018	06 février 2019
Résultats annuels 2018	20 mars 2019
<i>Période d'embargo : du 06/03/2019 au 20/03/2019</i>	
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2019	07 mai 2019
Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2019	24 juillet 2019
Résultats du 1er semestre 2019	11 septembre 2019
<i>Période d'embargo : du 28/08/2019 au 11/09/2019</i>	
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2019	06 novembre 2019

Ce calendrier est donné à titre indicatif. Les dates citées peuvent être sujettes à modification.

25

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations financières sur les participations sont indiquées au paragraphe 26.2.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, présent au chapitre 26 du document de référence.

Le tableau des filiales et participations est disponible dans l'annexe n°15 paragraphe 20.3.3 des comptes annuels au 31 décembre 2018 présenté au chapitre 20 du document de référence.

26

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 MAI 2019

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes (sociaux et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées. Les documents prévus par la réglemen-

tation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société et celle de notre groupe.

26.1 SITUATION DU GROUPE - PROGRÈS RÉALISÉS

La liste des filiales intégrées au sein du périmètre de consolidation est disponible au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

26.1.1 Bilan de l'activité

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 159,4 M€ en hausse de 8,2 % par rapport à 2017.

Le chiffre d'affaires à l'International représentant plus de 55 % du chiffre d'affaires consolidé, connaît une croissance de 9,7 % sur la période. La progression du chiffre d'affaires est le reflet des bonnes performances de la division Simulation +37 %, de la zone Amérique +17 % et des produits +16 %, permettant de pallier la forte baisse des développements de nouveaux programmes aéronautiques.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 4,9 % du chiffre d'affaires.

Les "Autres produits et charges opérationnels" qui représentent 1,4 M€ en 2018 contre -0,2 M€ en 2017, sont constitués du produit résultant de l'écart d'acquisition négatif (Badwill) suite à l'acquisition du groupe SYDAC. Le résultat net part du Groupe, que nous soumettons à votre approbation, s'élève à 6,3 M€ et représente 4,0 % du chiffre d'affaires.



Les capitaux propres de l'ensemble consolidé atteignent près de 56,9 M€. La trésorerie s'établit à près de 19,5 M€ avec un gearing (hors Avances Conditionnées) à 40 % contre 8 % en 2017. Le Gearing est impacté à la hausse de 15 % suite à l'application par anticipation au 1^{er} janvier 2018 de la norme IFRS 16 obligatoire au 1^{er} janvier 2019.

Activité des divisions

Division Aerospace (CA 134,69 M€ - EBITDA* 7,9 M€)

Après un premier semestre mitigé (+1 %) fortement impacté par la baisse de l'aviation commerciale (-17 %), la division aerospace reprend une dynamique positive avec une croissance de 10 % au second semestre, portée par une stabilisation de l'aviation commerciale (-1%) et une dynamique confirmée de l'aviation d'affaires(+20 %).

L'activité est marquée notamment par :

- Le rachat de minoritaires au Canada,
- Un gain d'affaires de support de flottes d'avions en services,
- Une croissance des équipements simulés,
- Une forte hausse de l'activité aviation d'affaires,
- Un renforcement du management pour l'activité thermo-plastique.

Division Simulation (CA 21,7 M€ - EBITDA* 5,5 M€)

La division bondit de 37 % (dont 14 % à périmètre constant) principalement grâce à l'acquisition de SYDAC au 1^{er} août 2018 et à la forte croissance de l'activité d'A.V. Simulation dédiée à la simulation pour la voiture autonome.

L'activité de la division a été marquée en 2018 par :

- L'acquisition de SYDAC (Australie, Inde, UK),
- Une prise de commande élevée,
- Une structuration de A.V. Simulation : Directeur Général, locaux, équipes (difficultés de recrutements).

Division Véhiculier (CA 3,0 M€ - EBITDA* 0,9 M€)

La division recule de 19 % compte tenu d'un effet de base 2017 qui progressait de 141 %.

L'année 2018 de la division est marquée par :

- Le recrutement d'un directeur général adjoint,
- Un nouveau client industriel en accompagnement de sa diversification vers le militaire,
- Des coopérations avec la division simulation pour les grands simulateurs.

**résultat opérationnel – autres produits et charges opérationnels + dotations aux amortissements et provisions opérationnelles*

26.1.2 Évolution prévisible

SOGECLAIR affiche des fondamentaux solides grâce à ses investissements de :

- Recherche et Développement,
- Produits propres,
- Diversification client,
- Globalisation géographique,

qui soutiennent sa croissance organique de long terme. La croissance externe permettra dans l'avenir d'accélérer le développement.

26.1.3 Événements importants survenus depuis la clôture

Néant

26.1.4 Activités en matière de recherche et développement

La majeure partie des projets réalisés par la société relèvent de travaux de R&D dans le domaine de l'ingénierie (calcul, conception, développement) à destination des marchés aéronautique, spatial, automobile et ferroviaire, pour le civil et la défense.

Nous portons à votre attention que durant l'exercice nous avons immobilisé à l'actif du bilan (Frais de Développement) les dépenses de développement et frais financiers afférents pour un certain nombre de projets, dans le respect et selon les principes fixés par les normes comptables applicables (IAS 23 et 38).

Travaux de développement ayant donné lieu à de nouvelles immobilisations en 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Aerospace	Simulation
Travaux de développement immobilisés	141	458

Les travaux de développement ayant donné lieu à des amortissements concernent l'ensemble des programmes de

la division Simulation, un programme de la division Véhiculier,

le programme de sous-ensembles aéronautiques en thermo-compression au sein de la division Aerospace.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Par ailleurs, des activités de développement non immobilisées ont été réalisées dans les domaines des logiciels pour simulateurs et environnements synthétiques, environnements avions, véhicules électriques et militaires.

La société a également effectué des travaux éligibles au crédit impôt recherche notamment dans les domaines suivants :

- Avion du futur : 3 projets issus du programme CORAC en partenariat avec de grands partenaires étatiques,
- Développement de nouvelles architectures (nouvelles solutions techniques de plancher composite et équipements associés),
- Développement de nouveaux process d'engineering,
- Développement de nouveaux concepts et processus pour l'obtention de sous-ensembles de grande taille en ALM (3D Printing),

- Développement d'outils d'enrichissement et d'extraction des données de maquette numérique,
- Développement de concepts dédiés à des procédés de fabrication innovants aux grands industriels (pultrusion / thermoplastique / réparation par fabrication additive),
- Recherche et sélection de solutions innovantes pour les nacelles,
- « BE (Bureau d'Études) du Futur » : développement de nouveaux process et outils liés à la transition numérique,
- Recherche en matière de développement et d'industrialisation de nouveaux procédés de consolidation de matériaux composites,
- Recherche en matière de véhicules autonomes,
- Environnements synthétiques : thermiques, électromagnétiques, infrarouges et 3D,
- Véhicules de lutte contre les engins improvisés et véhicules électriques civils.

26.1.5 Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe vous ont été communiqués au format IFRS et vous sont commentés ci-après. Nous vous demanderons de les approuver.

26.1.5.1. Le compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé vous est présenté ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2016
Chiffre d'affaires	159 439	159 439	147 322	136 523
Autres produits de l'activité	6 006	6 006	4 203	3 312
Achats consommés	-61 833	-64 197	-57 564	-52 210
Charges de personnel	-85 709	-85 709	-77 837	-73 812
Impôts et taxes	-1 258	-1 258	-1 229	-1 172
Dotations aux amortissements et provisions	-7 903	-5 677	-3 710	-3 853
Autres charges	-1 007	-1 007	-1 121	-339
Résultat Opérationnel Courant	7 734	7 596	10 064	8 449
Résultat sur cession de participations consolidées				
Autres produits et charges opérationnels	1 385	1 385	-194	-184
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	9 119	8 982	9 870	8 265
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	5	5	11	-47
Résultat Opérationnel	9 125	8 987	9 881	8 218
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-389	-389	-774	53
Coût de l'endettement financier brut	-749	-657	-605	-629
Coût de l'endettement financier net	-1 138	-1 045	-1 379	-577
Autres produits et charges financiers	74	74	-111	-159
Résultat avant impôt	8 061	8 016	8 391	7 482
Charges d'impôt	-1 104	-1 091	-1 915	-1 099
Résultat net	6 957	6 925	6 477	6 383
Part du groupe	6 315	6 290	5 510	5 881
Part des minoritaires	642	636	966	502
(en euros)	2018	2018⁽¹⁾	2017	2016
Résultat par action ⁽²⁾	2,29	2,28	2,00	2,14
Résultat dilué par action ⁽²⁾	2,29	2,28	2,00	2,14

⁽¹⁾ Avant retraitement des normes appliquées au 01/01/2018 principalement IFRS 16

⁽²⁾ Le calcul du nombre d'actions retenu est indiqué au paragraphe 4.8 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document.

**L'analyse du compte de résultat fait apparaître :**

- Une croissance du chiffre d'affaires grâce aux très bonnes performances de la simulation, des activités internationales et des produits,
- Une hausse des dotations aux amortissements suite à l'application par anticipation de la norme IFRS 16,
- Une baisse de la rentabilité opérationnelle courante notamment au niveau des divisions Aerospace et véhiculier,
- Une augmentation des "Autres produits et charges opérationnels" liée notamment au produit résultant de l'écart d'acquisition négatif (Badwill) suite à l'acquisition du groupe SYDAC.
- Une hausse du résultat net part du groupe sur la période,

26.1.5.2. L'état de la situation financière consolidée

L'état de la situation financière vous est présenté ci-après :

ACTIF (en milliers d'euros)	2018	2018⁽¹⁾	2017	2016
Ecart d'acquisition	14 589	14 589	14 559	12 596
Immobilisations incorporelles	8 431	8 431	8 680	7 692
Immobilisations corporelles	15 214	6 886	6 582	5 528
Titres mis en équivalence	83	83	77	66
Immobilisations financières	3 001	3 001	1 666	1 308
Actif non courant	41 318	32 990	31 565	27 191
Stocks et en-cours	12 129	12 129	8 652	8 790
Clients et comptes rattachés	60 334	60 334	50 515	46 103
Autres actifs courants	20 410	20 410	16 942	13 249
Impôts différés	5 269	5 224	4 379	4 427
Trésorerie et équivalent de trésorerie	19 466	19 466	24 216	14 878
Actif courant	117 608	117 563	104 704	87 447
TOTAL ACTIF	158 926	150 553	136 268	114 638
PASSIF (en milliers d'euros)	2018	2018⁽¹⁾	2017	2016
Capital	2 900	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital	2 630	2 630	2 630	2 630
Actions propres	-712	-712	-712	-712
Réserves et résultats accumulés	46 625	46 738	42 095	34 966
Capitaux propres, part du groupe	51 443	51 556	46 913	39 784
Intérêts minoritaires	5 462	5 453	8 919	5 761
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	56 904	57 010	55 832	45 545
Provisions à long terme	5 710	5 710	3 673	2 875
Avances conditionnées à long terme	1 406	1 406	2 402	2 953
Emprunts et dettes financières à long terme	24 151	18 234	16 986	12 965
Autres passifs long terme	1	1	1	1
Passif non courant	31 269	25 352	23 061	18 795
Avances conditionnées à court terme	1 130	1 130	806	634
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	7 904	5 343	4 386	3 868
Emprunts et dettes financières à court terme	10 331	10 331	7 461	5 325
Provisions à court terme	565	565	193	244
Fournisseurs et autres crédateurs	18 696	18 696	13 296	13 896
Dettes fiscales et sociales	22 837	22 837	21 772	19 702
Impôts différés			5	
Autres passifs courants	9 290	9 290	9 457	6 628
Passif courant	70 752	68 192	57 375	50 298
TOTAL PASSIF	158 926	150 553	136 268	114 638

⁽¹⁾ Avant retraitement des normes appliquées au 01/01/2018 principalement IFRS 16

L'analyse de l'état de la situation financière fait apparaître :**À l'actif :**

- Des immobilisations corporelles en hausse, liées au droit d'utilisation sur immobilisations suite à l'application par anticipation de la norme IFRS 16,
- Des immobilisations financières (cautions) en hausse suite à l'acquisition du groupe SYDAC,
- Des stocks en hausse du fait de la croissance des activités produits,
- Des créances clients en augmentation suite à une hausse d'activité,

- Une trésorerie en baisse sur la période liée notamment à l'accroissement du BFR et des échus.

Au passif :

- Des capitaux propres part du Groupe en nette progression,
- Une diminution des intérêts minoritaires suite au rachat de minoritaires au Canada,
- Des avances conditionnées en diminution liée aux remboursements sur la période,
- Une hausse de l'endettement compte tenu de l'application par anticipation de la norme IFRS 16,
- Des dettes fournisseurs et autres crédateurs en hausse sur la période.

26.1.5.3. Le compte de résultat consolidé par division

Le compte de résultat consolidé par division, après élimination des opérations intra-groupe et des frais de fonctionnement de la holding se présente comme suit :

5.2 Résultat opérationnel consolidé par division

COMPTE DE RESULTAT (EN MILLIERS D'EUROS)	AEROSPACE			VÉHICULIER			SIMULATION			HOLDING		
	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2018	2018 ⁽¹⁾	2017	2018	2018 ⁽¹⁾	2017
Chiffre d'affaires	134 694	134 694	127 738	3 004	3 004	3 689	21 738	21 738	15 893	3	3	2
Autres produits de l'activité	3 157	3 157	2 354	125	125	119	2 722	2 722	1 702	3	3	29
Achats consommés	-50 605	-51 495	-47 907	-1 219	-1 270	-1 740	-8 961	-9 665	-5 972	-1 048	-1 768	-1 946
Charges de personnel	-73 499	-73 499	-68 087	-1 065	-1 065	-1 298	-8 892	-8 892	-6 625	-2 253	-2 253	-1 828
Impôts et taxes	-795	-795	-819	-64	-64	-49	-171	-171	-144	-228	-228	-217
Dotation aux amortissements et provisions	-3 823	-2 994	-2 893	-315	-266	-107	-2 910	-2 248	-485	-856	-169	-225
Autres charges	-786	-786	-928	-1	-1	-18	-91	-91	-65	-128	-128	-111
Opérations d'exploitation Intra-Groupe	-4 255	-4 255	-4 690	79	79	43	-870	-870	-569	5 046	5 046	5 216
Résultat Opérationnel Courant	4 087	4 026	4 769	543	541	639	2 565	2 523	3 735	539	506	921
Résultat sur cession de participations consolidées												
Autres produits et charges opérationnels	-23	-23	1 347			-3	1 727	1 727	-214	-319	-319	-1 324
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	4 064	4 004	6 116	543	541	637	4 292	4 250	3 521	220	187	-403
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	5	5	11									
Résultat Opérationnel	4 070	4 009	6 127	543	541	637	4 292	4 250	3 521	220	187	-403

⁽¹⁾ Avant retraitement des normes appliquées au 01/01/2018 principalement IFRS 16

26.1.6 Facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous, hors cas de force majeure.

Risques d'exécution

SOGECLAIR intervient auprès de ses clients selon 3 principaux types de contrats :

- **Assistance technologique** à 24 % de l'activité : il s'agit de quasi-totalité de contrats en obligation de moyen. Leur durée se situe dans une fourchette de 3 mois à 1 an.
- **Work packages** à 39 % de l'activité : il s'agit de contrats en obligation de résultat. Leur durée se situe entre 1 mois et 5 ans.
- **Produits et systèmes** à 37 % de l'activité : il s'agit de contrats :
 - De développement et fourniture d'équipements sous la responsabilité de SOGECLAIR. Leur durée est fonction du type d'équipement,
 - Comportant une offre associée à celle de SOGECLAIR (par exemple fabrication chez un partenaire). Ces contrats ont une durée longue avec des obligations de résultat pouvant aller jusqu'à 15 ans et plus.

Les contrats d'assistance technologique ne comportent que peu de risques d'exécution, SOGECLAIR n'ayant qu'une obligation de moyens.

Les contrats de "work packages" présentent de façon inhérente des risques d'exécution dont les causes sont par ordre chronologique :

a) Sous-estimation initiale dans l'offre,

b) Spécifications techniques floues et clauses contractuelles très extensives,

c) Demandes de travaux supplémentaires pendant la phase de développement sans accord commercial préalable formel,

d) Difficultés techniques particulières,

e) Conditions d'acceptation finales sujettes à interprétation.

La maîtrise de tels risques, spécialement ceux d'origine b) et c), suppose une organisation tant commerciale que de gestion de programme tout à fait particulière qui fait la difficulté de ce type de contrat, mais crée réciproquement une barrière d'entrée importante vis-à-vis des acteurs traditionnels de la R&D externalisée.

Pour la fourniture d'équipements, les risques sont réduits du fait de la maîtrise de la définition du produit à réaliser. Toutefois, des risques de travaux inhérents à la mise au point, à la production en série ou à la période de garantie peuvent exister.

Risques de dépendance

Clients

En 2018 tous marchés confondus, le Groupe a compté 298 clients actifs, c'est-à-dire facturés au cours de l'exercice, répartis sur l'ensemble des marchés, représentant une diversité suffisante, aussi bien de clientèle que de zones géographiques et de nombre de contrats, pour ne pas souffrir de dépendance gênante.

Réciproquement, la qualité et la fidélité des clients du Groupe limitent le risque de volatilité et de solvabilité des créances. La taille et la qualité de ces clients constituent un gisement de marchés à développer pour SOGECLAIR.



En termes chiffrés :

- Les 50 premiers cumulent 91 % du chiffre d'affaires consolidé dont 4 sont de nouveaux clients en 2018,
- Les 20 premiers cumulent 80 % du chiffre d'affaires consolidé dont 1 nouveau client en 2018,
- Les 10 premiers cumulent 71 % du chiffre d'affaires consolidé et tous étaient déjà clients en 2017,
- Les 5 premiers clients cumulent 60 % du chiffre d'affaires consolidé, même pourcentage qu'en 2017.

Le 1^{er} client du groupe en 2018, Bombardier Aerospace ca, représente 18 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 17 % en 2017. Le chiffre d'affaires (avions commerciaux) de l'entreprise européenne AIRBUS représente 34 % contre 41 % en 2017. Nos relations contractuelles portent sur une centaine de contrats distincts de produits et de services répartis sur 5 entités qui composent AIRBUS : France, Deutschland, España, United Kingdom et Central Entity.

Partenaires

Le groupe a continué de renforcer son réseau international de partenaires, d'intégrateurs et de distributeurs existants. Les partenariats historiques se poursuivent. Ils se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur les affaires du groupe.

À noter en 2017 que le partenariat historique (plus de 15 ans) avec RENAULT a débouché sur la création d'A.V.Simulation, filiale codétenue par SOGECLAIR à 65 % et par RENAULT SAS à 35 %.

Fournisseurs et sous-traitants

L'indépendance des fournisseurs et sous-traitants est assurée par la mise en œuvre des principes directeurs suivants :

- Conservation en propre de la relation client et de la maîtrise d'œuvre (spécification, conception préliminaire et validation, réalisation des éléments critiques, qualité) permettant de conserver les facteurs différenciateurs essentiels,
- Sélection de sociétés ne disposant pas des capacités et de la possibilité de traiter en direct les contrats de SOGECLAIR,
- Nombre suffisant pour pouvoir répartir le risque industriel et financier,
- Nombre réduit pour peser sur les conditions commerciales et techniques.

L'ensemble du groupe travaille ainsi avec quelques dizaines de fournisseurs et sous-traitants qui lui apportent leur soutien dans les domaines de la mécanique, de l'électronique et de la simulation.

Risques commerciaux

Programmes clients

Le Groupe s'était engagé dans le cadre du programme Learjet 85 développé par Bombardier avant que ce dernier n'annonce l'annulation définitive du programme le 29 octobre 2015.

Par ailleurs SOGECLAIR s'est engagée sur des contrats en « risk-sharing », dans le cadre des programmes Airbus A380 en 2001, Airbus A350 en 2009 et A220 en 2011. Ces contrats sont à ce jour les seuls impliquant pour SOGECLAIR un financement et une prise de risque commercial partagés avec son client.

Le contrat relatif à l'A380 porte sur la conception et la réalisation des structures de planchers pour la pointe avant de l'avion, en codéveloppement via la société ADM. À fin décembre 2018, le carnet de commandes A380 annoncé par Airbus comptait 251 commandes fermes.

Nos livraisons cumulées à fin 2018 s'élevaient à 255 (dont 6 sur l'exercice). Les dépenses de développement engagées avaient été totalement amorties.

Les contrats relatifs à l'Airbus A350 et A220 portent sur la conception et la réalisation d'éléments composites des aéronefs via la filiale AVIACOMP.

Au 31 décembre 2018, l'économie globale de ces contrats a été jugée positive.

À fin décembre 2018, le carnet de commandes A350 annoncé par Airbus comptait 890 commandes fermes. Le carnet de commandes A220 comptait 537 commandes fermes. Les premières livraisons de 'shipset' ont commencé en 2013.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence. D'autre part, l'analyse des contrats du groupe a permis d'identifier et de provisionner des risques de perte à terminaison à hauteur de 2 230 k€.

Ventes propres

L'objectif pour toutes les divisions du groupe est de renforcer la gamme produits et le portefeuille clients. Cela s'applique aux équipements pour simulateurs de vol (notamment pour les produits destinés à répondre aux besoins des Full Flight Simulators et des Hélicoptères) ainsi qu'aux produits d'Aviacomp (trappes de voilure) et aux mobiliers intérieurs pour avions d'affaire (tables de conférence, meubles, mécanismes...)

SOGECLAIR continue de développer et d'étoffer sa gamme de produits moteurs de simulation (SCANeR pour l'automobile, ScanSIM pour l'aéronautique, et OKSimRail pour le ferroviaire) en incluant à présent la validation d'ADAS (Advanced Driver Assistance System) ainsi que la simulation massive sur des fermes de serveurs client ou dans le Cloud pour la partie automobile, un nouveau moteur d'intelligence artificielle pour la partie ferroviaire et en l'élargissant aux simulateurs compacts intégrant la partie logicielle et matérielle : simulateur compact automobile CDS 650 (Compact Driving Simulator), simulateur de tramway, simulateur de métro, simulateur de transport ferroviaire et simulateur de conduite aéroportuaire.

SOGECLAIR renforce également sa gamme de produits dans le domaine de la simulation ferroviaire et des transports (Bus, camion) par l'ajout de nouvelles fonctionnalités de co-simulation, de réalité virtuelle et de fonctionnalités de mise au point et d'étude du train autonome. L'acquisition de SYDAC vient renforcer l'offre produit logiciel et simulateurs dans les domaines du cœur produit logiciel de simulation ferroviaire, du moteur de visualisation, de la simulation de fret, de l'e-learning et de produits simulateurs sur mouvement dédiés à la conduite de bus et de camion.

Le produit SE-Workbench (simulation senseurs électro-optiques et radiofréquences), déjà ancré dans le secteur défense en France, en Europe et en Asie, s'ouvre sur le domaine civil grâce à plusieurs succès commerciaux auprès des grands avionneurs français et au soutien d'organismes publics.

Risques de marché

La Direction de SOGECLAIR est organisée pour suivre et gérer les risques de taux, de change et de liquidité avec :

- Le suivi de la trésorerie,

- Le suivi de la dette moyen/long terme,
- Le suivi de l'exposition aux devises,
- Des échanges fréquents avec les partenaires financiers pour évoquer les évolutions des taux sur le court-terme ou sur le moyen-terme,
- La participation à divers forums, débats, présentations.

Risque action

SOGECLAIR n'ayant accordé aucune garantie liée, directement ou indirectement, à l'évolution du cours de l'action, son risque action est limité à l'impact d'une évolution du cours sur ses actions auto-détenues.

Au titre de sa quote-part dans le contrat d'animation du titre, SOGECLAIR détient 1 479 actions propres au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, au-delà du contrat d'animation, SOGECLAIR détient 144 340 actions selon le détail ci-dessous :

Motifs / Événements hors contrat de liquidités	Nombre d'actions concernées
Fusion/absorption de la société LPPI	72 268
Programme de rachat entre décembre 2008 et février 2009	19 192
Programme de rachat entre mars et juin 2009	17 528
Programme de rachat entre décembre 2009 et janvier 2010	27 588
Programme de rachat entre août et septembre 2011	4 360
Programme de rachat entre septembre et octobre 2014	1 517
Programme de rachat entre septembre et octobre 2015	1 887
Total	144 340

La variation du cours de ces actions n'a aucune influence sur les comptes consolidés du groupe puisqu'elles font l'objet d'une écriture d'annulation dans les capitaux propres.

Risques financiers

Taux

L'exposition à taux variable se limitait à fin décembre 2018 aux concours court-terme.

Les différents emprunts de SOGECLAIR sont souscrits à taux fixe ou font l'objet de swap de taux.

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.3.4 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Compte tenu de la structure de la dette financière, il ne paraît pas opportun de présenter une analyse de la sensibilité au risque de taux.

Change

L'essentiel des coûts de production sont en EUR et en CAD, alors que plusieurs contrats comprennent pour partie ou en totalité un paiement en dollar US. Ainsi le Chiffre d'Affaires réalisé en USD en 2018 est de 51,5 M. Outre une couverture naturelle mise en place par une politique d'achats en USD, une couverture partielle du risque résiduel, du type vente à terme pour un solde à fin 2018 de 12,3 M\$ US a été mise en place. Nous vous rappelons également que certains de ces contrats nous ont conduits à mettre en place une politique de sous-traitance en USD et CAD.

Au cours de l'exercice 2018, l'impact sur les comptes est négatif pour 433 k€ contre un impact négatif de 919 k€ en 2017.

La variation négative de l'écart de conversion des comptes des filiales en devises étrangères, constaté dans les comptes consolidés, s'établit à près de 637 k€ sur 2018, contre une variation négative de près de 850 k€ en 2017.

Les informations sur l'évolution de ces écarts de conversion sont indiquées au paragraphe 2 des comptes consolidés du chapitre 20.3.1 du présent document de référence.

Liquidité / Trésorerie

L'exercice 2018 n'a pas connu de risque de liquidité, l'utilisation des concours bancaires reste très inférieure aux montants maximum de crédit autorisés par nos partenaires bancaires.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La trésorerie brute au 31 décembre 2018 s'élève à 19,5 M€.

La trésorerie nette de dettes hors avances conditionnées est de (22,9 M€) en 2018, contre (4,6 M€) en 2017, compte tenu de la hausse de l'endettement du groupe de 8,5 M€ suite à l'application anticipée de la norme IFRS 16 ainsi qu'une augmentation du BFR et des échus sur la période.

Les sources de financement utilisées par la société se répartissent au sein de plusieurs établissements financiers et ne font l'objet d'aucun covenant financier.

Risques juridiques

Hormis les risques industriels et environnementaux, SOGECLAIR n'est soumise à aucune réglementation particulière ; l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

Les risques de responsabilité civile professionnelle générale et produits aéronautiques sont couverts par des programmes internationaux d'assurance.

À la connaissance de SOGECLAIR, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en suspens, ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe, au-delà des montants provisionnés.

Toutefois, en cas de survenance de litiges, ceux-ci font l'objet d'une analyse dès que le fait est avéré. Il est prioritairement recherché une solution amiable et rapide. En cas de contentieux et après échec de règlement amiable, une



provision peut être constituée en fonction de l'analyse technique et contractuelle et de l'analyse juridique éventuelle. Ces éléments sont la base de constitution de la provision.

Il est indiqué que le montant total provisionné au bilan pour les litiges en cours s'élève à 564 k€.

Les procédures juridiques en cours se poursuivent et ne laissent pas anticiper de risques autres que ceux déjà comptabilisés dans les comptes 2018.

Risques opérationnels

Se reporter au paragraphe 26.1.7 du présent document de référence.

Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux concernent principalement les activités industrielles (France, Canada et USA). Les équipements sont déclarés et conformes aux normes applicables en France, Afnor 35009 et 35010 et à la réglementation 97/23/CE, ainsi qu'à la directive 87/404. Par

ailleurs, les activités équipement, véhiculier et trappes de voilure font l'objet de contrats de retraitement et d'élimination des déchets.

Il en est de même pour les sociétés canadiennes et américaines qui s'engagent, par leurs normes environnementales respectives à respecter les dispositions prévues pour l'élimination des déchets de l'étape d'usinage, jusqu'à l'assemblage et la finition des produits.

Assurances

Les principaux risques des sociétés du groupe sont couverts par des assurances telles que décrites ci-dessous :

- Les risques liés aux matériels et à la perte d'exploitation (multirisque industrielle, bris de machine),
- Les risques liés aux activités des sociétés du groupe (responsabilité civile générale et produits aéronautiques).

Les contrats de responsabilité civile tous dommages confondus couvrent le risque contractuel maximum prévu dans nos contrats commerciaux.

26.1.7 Procédures de contrôle interne et procédures de gestion des risques

Responsabilités assignées

La Direction Générale définit les objectifs en matière de contrôle interne et répartit les responsabilités pour assurer l'évaluation régulière des activités de l'ensemble des sociétés du groupe.

Dans le cadre du contrôle interne, les responsabilités suivantes ont été fixées aux différents organes de direction :

Direction Générale Groupe

La Direction Générale est responsable de la mise en place des systèmes de reporting comptables et opérationnels, de leurs structures, du choix d'indicateurs homogènes et de la fixation de délais raisonnables pour la remontée de l'information.

Elle fixe les objectifs des services financiers et facilite la mission des auditeurs.

Elle est également responsable du retour d'informations vers les filiales au niveau consolidé lors de réunions trimestrielles.

Services financiers

Les services financiers sont en charge des domaines suivants :

Consolidation, comptabilité, trésorerie, financement, contrôle de gestion et fiscalité, fusion-acquisition, communication et publication financière, juridique et assurances.

Ces services sont responsables de la collecte des données comptables et opérationnelles des filiales, de leur consolidation en données groupe, de l'interface avec les auditeurs des filiales et du groupe, de l'audit interne et du respect des procédures groupe, et du système de reporting interne et de son évolution.

Ils détectent et analysent les dérives, en informent la Direction Générale groupe et valident avec les filiales les plans d'actions tant correctifs que préventifs.

Ils disposent de l'autorité, des compétences et des outils nécessaires pour mener à bien ces missions de contrôle. Ces services sont responsables de la publication financière du

groupe et assurent la coordination dans les domaines du juridique et des assurances.

Directions Générales des filiales

Elles sont responsables de la collecte de l'information des unités opérationnelles, fournissent aux services financiers leurs indicateurs de reporting.

Elles établissent des plans d'actions en cas de risque avéré ou probable de dérive, en informent leurs organes de direction ainsi que la Direction Générale groupe et mettent en œuvre les mesures validées.

Elles assurent, enfin, une information régulière vers leurs unités opérationnelles sur l'évolution des procédures de contrôle groupe, les dérives détectées et les mesures prises.

Directions opérationnelles des filiales

Elles sont responsables de la fiabilité des données comptables et opérationnelles relatives à leur activité et de l'application au plus bas niveau des procédures de contrôle groupe.

À ce titre, elles sont responsables de sélectionner et mettre en œuvre les règles les plus appropriées pour prévenir les erreurs et/ou malveillances, déceler au plus tôt les écarts, limiter leur effet et rendre compte sans délai à leur Direction Générale.

Objectifs poursuivis

Les objectifs fixés au contrôle interne sont de mettre en place des outils et des organisations permettant de garantir la fiabilité des informations financières communiquées, d'identifier les risques et d'en prévenir l'occurrence, de détecter des dysfonctionnements et de sécuriser la valeur des actifs de l'entreprise.

Les principaux risques identifiés sont des risques financiers et commerciaux et sont liés à des problèmes :

- D'estimation initiale et d'exécution des contrats,

- De financement des projets,
- De dépendance commerciale ou technique,
- De sensibilité aux facteurs économiques : taux, change, croissance ou décroissance des marchés.

Face à ces risques, un accent particulier est mis sur les instruments suivants rendus applicables à l'ensemble des filiales.

Arrêtés comptables

Les situations comptables trimestrielles sont arrêtées sous la responsabilité de chaque filiale et comptabilisées suivant des procédures et un plan harmonisés avec le groupe de façon à respecter les obligations légales nationales et faciliter leur présentation aux normes IFRS.

Ces données font l'objet, pour les sociétés anonymes et les sociétés par actions simplifiées du groupe, d'un examen par les commissaires aux comptes (limité pour le semestre, complet pour l'année), et pour toutes les sociétés d'un contrôle de vraisemblance par les services financiers du groupe (à la réception des situations et à tour de rôle suivant les filiales par un examen sur place).

Tableau de Bord de Reporting opérationnel

Un système de reporting opérationnel et financier visant à disposer d'une vision fréquente et prospective de la performance des diverses unités opérationnelles et filiales du groupe en France et à l'étranger, répond à un processus d'amélioration continue.

Ce système repose sur un Tableau de Bord de Reporting mensuel, déployé sous un format unifié et permettant de disposer des éléments suivants :

- Prise de commandes et carnet de commandes,
- Facturation et niveau des travaux en cours,
- Effectifs, masse salariale et sous-traitance,
- Salaire moyen,
- Indicateurs de productivité,
- Trésorerie et investissements.

Les objectifs d'amélioration continue visent à :

- Accroître la visibilité du groupe sur les données des filiales,
- Procurer des capacités d'analyse multidimensionnelles (filiales, produits, marchés),

- Offrir aux dirigeants des indicateurs adaptés à leurs besoins de pilotage,
- Contrôler les affaires.

Les principales affaires sont suivies pendant leur exécution :

- En cours d'exécution, toutes les dépenses et les facturations relatives à chaque affaire sont comptabilisées sans délai grâce à un outil informatisé éprouvé depuis plusieurs années et offrant une visibilité en temps réel sur la production, les coûts engagés, le reste à faire et les écarts versus le budget initial,
- Les données issues de cet outil sont directement utilisées pour établir le suivi mensuel des affaires critiques inclus au Tableau de Bord de Reporting,
- ERP en cours d'implémentation dans certaines filiales en vue d'un déploiement plus large.

Des réunions mensuelles avec chaque Directeur ont été mises en place afin d'analyser les indicateurs, la performance économique et l'activité commerciale de chaque entité.

Limites courantes

Le contrôle interne met tout en œuvre pour prévenir, détecter et corriger toutes les erreurs, anomalies, voire fraudes, notamment celles qui résulteraient de collusion ou de dysfonctionnement échappant à la vigilance normale et continue des personnels et de la hiérarchie de la société à tout niveau. Toutefois, comme tout système de contrôle interne, le dispositif mis en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient éliminés.

Le contrôle interne repose également sur la fiabilité et la pertinence des indicateurs choisis, sur la performance des outils et des méthodes d'élaboration et de consolidation des données et sur les règles d'organisation mises en place à tous les niveaux pour garantir son indépendance.

Il n'a pas encore été à ce jour formalisé au travers d'un manuel de procédures, pas plus que les instruments de contrôle décrits précédemment ne font l'objet d'un audit interne formalisé systématique, préalable à l'intervention de nos commissaires aux comptes.

Au cours de l'année 2018, le processus de contrôle interne n'a pas révélé de défaillances ou d'insuffisances majeures.

26.1.8 Engagements hors bilan

La présentation faite selon les normes comptables en vigueur n'omet aucun engagement hors bilan significatif.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 4.22 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.



26.2 SITUATION DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

L'exercice 2018 a été marqué par :

- L'acquisition par OKTAL SAS de SYDAC, société australienne et de ses filiales en Inde et au Royaume-Uni, spécialisée dans la fourniture de simulateurs ferroviaires, de bus et de défense,
- Le rachat de minoritaires au Canada,
- Le renforcement du management,
- Un deuxième semestre en forte progression de chiffre d'affaires et de résultat.

26.2.1 Activités et résultats de SOGECLAIR SA

La société SOGECLAIR SA a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Un chiffre d'affaires de 5.152 k€ (contre 5.257 k€ pour l'exercice précédent),
- Un bénéfice de 2.517 k€ (contre un bénéfice de 1.854 k€ l'exercice précédent).

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes individuels.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code du commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Évolution prévisible

L'exercice 2019 sera marqué par la poursuite des activités de gestion, de support et de coordination au profit de l'ensemble des filiales,

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Activités en matière de Recherche et Développement

Les activités en matière de Recherche et Développement sont indiquées au paragraphe 26.1.4 présent au chapitre 26 du document de référence.

Rôle de la société mère

La Direction Générale de SOGECLAIR assure pour l'ensemble du groupe les fonctions suivantes :

- Animation et orientation de la planification stratégique,
- Croissance externe et priorités d'allocation des ressources,
- Contrôle interne et gestion des risques, contrôle des engagements, assurances,
- Coordination de la politique d'investissement,
- Coordination de la R&D,
- Coordination du reporting opérationnel, contrôle des comptes individuels, établissement des comptes consolidés, interface avec les auditeurs,

- Politique de financement, optimisation de la structure financière,
- Cohérence, efficacité et fiabilité du système d'information de gestion,
- Communication institutionnelle et financière,
- Animation des coopérations et frontières entre filiales,
- Soutien commercial et contractuel.

En parallèle, SOGECLAIR prend en charge pour les filiales françaises consolidées en intégration globale leurs besoins en matière de :

- Gestion de trésorerie, du change et suivi des comptes de tiers,
- Comptabilité et déclarations réglementaires,
- Financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- Paies, déclarations réglementaires et administration en général,
- Secrétariat juridique.

SOGECLAIR a étendu son périmètre pour les filiales en Allemagne, Benelux, Royaume-Uni, Tunisie et Maroc :

- Gestion de trésorerie, du change et suivi des comptes de tiers,
- Financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- Secrétariat juridique.

Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les sociétés dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent, pour leurs comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2016 mentionner dans leur rapport de gestion les informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients. L'article D. 441-4 précise les informations devant être communiquées à ce titre. Les modèles de tableaux récapitulants ces informations sont fixés par l'arrêté du 20 mars 2017.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D.441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif) 31/12/2018	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif) 31/12/2018	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0	X	X	X	X	1	1	X	X	X	X	67
Montant total des factures concernées HT en k€	0					1	1		39	2	714	756
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0,0 %				0,0 %	0,0 %	X	X	X	X	X	X
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	X	X	X	X	X	X	0,0 %	0,8 %	0,1 %	13,9 %	14,7 %	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues							Néant					Néant
Montant total des factures exclues HT en k€							Néant					Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais légaux						Délais contractuels 45 jours fin de mois

Au 31 décembre 2018, le solde des créances à l'égard des clients, intra-groupe dans la totalité, s'élevait à 1 005 568 € contre 839 488 € l'année précédente.

Prises de participation et de contrôle

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Sanctions pour pratiques anti-concurrentielles

Néant.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe 1 au présent rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Informations financières sur les participations

Néant.



26.2.2 Activités et résultats des filiales

Activités et résultats de la Division Aerospace

Filiales françaises

AVIACOMP SAS

Créée mi-2008, cette filiale, équipementier d'Airbus et de Bombardier, a remporté, entre 2009 et 2011, 3 contrats majeurs en conception, fabrication et assemblage de pièces composites thermoplastiques.

Depuis la fin 2009, la société immobilise des frais de développement dans le cadre de programmes en risk-sharing. Ces frais de développement sont décrits au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

La société continue de supporter les coûts de montée en cadence de production série dans ses résultats.

L'activité de la société est en légère baisse mais reste élevée, tirée par la montée en cadence de la production des appareils Airbus A350 et A220.

Les principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2018	100 %	2018 (k€)	2017 (k€)	Évolution
Chiffre d'Affaires		19 383	19 614	-1,2 %
Résultat d'exploitation		668	-727	ns
Résultat net		298	-229	ns
Fonds propres		2 791	2 567	+8,7 %
Trésorerie nette de dette financière ⁽¹⁾		-9 078	-7 827	ns
Effectif moyen (ETP)		75	57	+31,6 %

(1) Hors avances conditionnées

SOGECLAIR AEROSPACE SAS

L'année 2018 est marquée par la reprise d'activité sur le second semestre après un premier semestre qui a souffert d'une sous-charge. Les principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2018	100 %	2018 (k€)	2017 (k€)	Évolution
Chiffre d'Affaires		64 833	61 913	+4,7 %
Résultat d'exploitation		1 870	3 147	-40,6 %
Résultat net		2 061	2 858	-27,9 %
Fonds propres		20 020	19 406	+3,2 %
Trésorerie nette de dette financière ⁽¹⁾		13 122	17 990	-27,1 %
Effectif moyen (ETP)		581	600	-3,2 %

(1) Hors avances conditionnées

S2E Consulting SAS

L'année 2018 est marquée par une baisse de l'activité mais une rentabilité positive. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2018	46,98 %	2018 (k€)	2017 (k€)	Évolution
Chiffre d'Affaires		122	175	-30,3 %
Résultat d'exploitation		19	34	-45,6 %
Résultat net		18	33	-46,4 %
Fonds propres		176	159	+11,0 %
Trésorerie nette de dette financière		91	1	ns
Effectif moyen (ETP)		3	3	ns

Filiales étrangères**SOGECLAIR AEROSPACE LIMITED (Royaume-Uni)**

Sur l'exercice l'activité et la rentabilité sont en baisse du fait de la réduction de l'activité de portage de notre partenaire local. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels retraités en normes françaises, vous sont présentés ci-dessous en monnaie locale :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2018	100,00 %	2018 (k£) ⁽¹⁾	2017 (k£) ⁽²⁾	Évolution
Chiffre d'Affaires		4 679	6 204	-24,6 %
Résultat d'exploitation		-75	-3	ns
Résultat net		-93	-27	ns
Fonds propres		259	352	-26,3 %
Trésorerie nette de dette financière		-452	-484	ns
Effectif moyen (ETP)		20	20	ns

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 0,8945, taux moyen 0,8847

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 0,8872, taux moyen 0,8761

SOGECLAIR AEROSPACE SARL (TUNISIE)

L'année 2018 est marquée par la hausse de l'activité et de la rentabilité malgré une chute d'activité sur le second semestre au sein de cette société créée en 2009. La clause de retour à meilleure fortune concernant l'abandon qui lui avait été accordée par SOGECLAIR Aerospace France en 2016 a été exercée durant l'exercice, elle a ainsi procédé au remboursement de la dette à hauteur de 830 kTND.

Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels retraités en normes françaises, vous sont présentés ci-dessous en monnaie locale :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2018	100,00 %	2018 (k TND) ⁽¹⁾	2017 (k TND) ⁽²⁾	Évolution
Chiffre d'Affaires		4 746	3 440	+38,0 %
Résultat d'exploitation		942	726	+29,8 %
Résultat net		997	702	+42,1 %
Fonds propres		1 021	738	+38,4 %
Trésorerie nette de dette financière		192	455	-57,7 %
Effectif moyen (ETP)		52	53	-1,9 %

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 3,4928, taux moyen 3,1448

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 2,9780, taux moyen 2,7695

SOGECLAIR AEROSPACE MAROC SARL (MAROC)

Cette société a été créée en 2017 au Maroc permettant à SOGECLAIR de renforcer sa présence en Afrique du Nord. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2018	100,00 %	2018 (k MAD) ⁽¹⁾	2017 (k MAD) ⁽²⁾	Évolution
Chiffre d'Affaires		1 219		ns
Résultat d'exploitation		151	-2	ns
Résultat net		122	-2	ns
Fonds propres		219	98	x2,2
Trésorerie nette de dette financière		53	87	-39,2 %
Effectif moyen (ETP)		2	2	ns

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 10,9579, taux moyen 11,0743

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 11,2218, taux moyen 10,9934

SOGECLAIR AEROSPACE GmbH (ALLEMAGNE)

L'année 2018 est marquée par une hausse d'activité et une rentabilité à l'équilibre.

Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2018	100,00 %	2018 (k€)	2017 (k€)	Évolution
Chiffre d'Affaires		12 502	11 047	+13,2 %
Résultat d'exploitation		-23	-526	ns
Résultat net		34	-189	ns
Fonds propres		41	6	x 6,8
Trésorerie nette de dette financière		-626	-1 129	ns
Effectif moyen (ETP)		118	130	-9,2 %



SOGELAIR AEROSPACE SA (ESPAGNE)

L'année 2018 est marquée par une baisse de l'activité et de la rentabilité.

Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGELAIR au 31/12/2018	87,95 %	2018 (k€)	2017 (k€)	Évolution
Chiffre d'Affaires		5 619	5 449	+3,1 %
Résultat d'exploitation		-117	83	ns
Résultat net		-99	51	ns
Fonds propres		1 404	1 512	-7,1 %
Trésorerie nette de dette financière		-66	-392	ns
Effectif moyen (ETP)		67	79	-15,2 %

MSB DESIGN INC (CANADA)

Société du groupe canadien MSB acquis mi-novembre 2014, SOGELAIR a racheté en 2018, 6 % supplémentaires des parts de minoritaires de cette société portant sa participation à 86 %. Son activité est en hausse sur la période et sa

rentabilité redevient positive. Les principaux indicateurs chiffrés de la société, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGELAIR au 31/12/2018	86,00 %	2018 (k CAD) ⁽¹⁾	2017 (k CAD) ⁽²⁾	Évolution
Chiffre d'Affaires		15 741	12 496	+26,0 %
Résultat d'exploitation		176	-500	ns
Résultat net		137	-739	ns
Fonds propres		-98	-235	ns
Trésorerie nette de dette financière		-11 777	-8 435	ns
Effectif moyen (ETP)		93	70	+32,9 %

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,5605, taux moyen 1,5302

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,5039, taux moyen 1,4664

RESSOURCES GLOBALES AERO INC (CANADA)

Société du groupe canadien MSB acquis mi-novembre 2014, SOGELAIR a racheté la totalité des parts de minoritaires restants portant sa participation de 80 à 100 %, Son activité est en hausse sur la période et sa rentabilité en baisse. Les

principaux indicateurs chiffrés de la société, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGELAIR au 31/12/2018	100,00 %	2018 (k CAD) ⁽¹⁾	2017 (k CAD) ⁽²⁾	Évolution
Chiffre d'Affaires		34 584	30 035	+15,1 %
Résultat d'exploitation		2 260	4 355	-48,1 %
Résultat net		1 754	2 997	-41,5 %
Fonds propres		11 478	9 724	+18,0 %
Trésorerie nette de dette financière		3 899	1 117	x3,5
Effectif moyen (ETP)		310	262	+18,3 %

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,5605, taux moyen 1,5302

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,5039, taux moyen 1,4664

MSB AEROSPACE LLC (USA)

Cette société a été créée en 2017 à Savannah en Géorgie pour des activités de production. Les principaux indicateurs chiffrés de la société, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGELAIR au 31/12/2018	86,00 %	2018 (k USD) ⁽¹⁾	2017 (k USD) ⁽²⁾	Évolution
Chiffre d'Affaires		1 342	71	x18,9
Résultat d'exploitation		-1 381	-564	ns
Résultat net		-856	-581	ns
Fonds propres		-1 436	-581	ns
Trésorerie nette de dette financière		-1 532	-338	ns
Effectif moyen (ETP)		21	3	x7

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,1450, taux moyen 1,1815

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,1993, taux moyen 1,1293

MSB GLOBAL RESOURCES CORP (USA)

Société du groupe canadien MSB acquis mi-novembre 2014, SOGECLAIR a racheté la totalité des parts de minoritaires restants portant sa participation de 80 à 100 %, Son activité est en forte croissance sur la période mais sa rentabilité reste insuffisante. Les principaux indicateurs chiffrés de la société, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2018	100,00 %	2018 (k USD) ⁽¹⁾	2017 (k USD) ⁽²⁾	Évolution
Chiffre d'Affaires		2 722	1 695	+60,6 %
Résultat d'exploitation		-162	-317	ns
Résultat net		-87	-382	ns
Fonds propres		-719	-632	ns
Trésorerie nette de dette financière		-1 460	-1 082	ns
Effectif moyen (ETP)		22	15	+46,7 %

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,1450, taux moyen 1,1815

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,0541, taux moyen 1,1066

Activités et résultats de la Division Véhiculier**SERA INGENIERIE SAS (FRANCE)**

Sur l'exercice 2018, l'activité et une rentabilité sont en baisse mais la structure financière de la société reste solide. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2018	80,00 %	2018 (k€)	2017 (k€)	Évolution
Chiffre d'Affaires		3 354	4 019	-16,5 %
Résultat d'exploitation		523	618	-15,4 %
Résultat net		411	541	-24,0 %
Fonds propres		2 923	2 637	+10,8 %
Trésorerie nette de dette financière		1 280	793	+61,4 %
Effectif moyen (ETP)		15	15	ns

Activités et résultats de la Division Simulation**A.V.SIMULATION SAS (FRANCE)**

Cette société créée au cours de l'année 2017 en partenariat avec le Groupe RENAULT (dont la participation est de 35 %), est dédiée à la simulation du véhicule autonome. Son activité est en forte croissance en 2018 et sa rentabilité en baisse. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2018	63,7 %	2018 (k€)	2017 (k€)	Évolution
Chiffre d'Affaires		11 367	5 008	x2,3
Résultat d'exploitation		431	685	-37,1 %
Résultat net		312	586	-46,8 %
Fonds propres		7 836	7 524	+4,1 %
Trésorerie nette de dette financière ⁽¹⁾		6 433	5 026	+28,0 %
Effectif moyen (ETP)		33	26	+26,9 %

(1) Hors avances conditionnées

OKTAL SAS (FRANCE)

La société a connu la filialisation de son activité automobile en 2017 (A.V.Simulation SAS), l'activité en 2018 est en baisse ainsi que la rentabilité. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2018	98 %	2018 (k€)	2017 (k€)	Évolution
Chiffre d'Affaires		6 144	8 055	-23,7 %
Résultat d'exploitation		562	1 329	-57,7 %
Résultat net		752	1 435	-47,6 %
Fonds propres		6 412	6 560	-2,3 %
Trésorerie nette de dette financière ⁽¹⁾		6 002	7 287	-17,6 %
Effectif moyen (ETP)		46	62	-25,8 %

(1) Hors avances conditionnées

**OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS (FRANCE)**

Sur l'exercice, l'activité et la rentabilité sont en baisse mais la structure financière reste solide. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2018	54,94 %	2018 (k€)	2017 (k€)	Évolution
Chiffre d'Affaires		3 298	3 473	-5,0 %
Résultat d'exploitation		1 104	1 320	-16,4 %
Résultat net		899	1 020	-11,9 %
Fonds propres		4 632	4 261	+8,7 %
Trésorerie nette de dette financière		3 164	3 037	+4,2 %
Effectif moyen (ETP)		28	27	+3,7 %

SYDAC PTY LIMITED (AUSTRALIE)

Cette société a été acquise par SOGECLAIR via sa filiale OKTAL SAS le 31 juillet 2018. SYDAC PTY LTD basée en Australie, est spécialisée dans la simulation ferroviaire, elle constitue la première implantation de SOGECLAIR en Asie pacifique. Ses

principaux indicateurs chiffrés au cours des cinq premiers mois après l'intégration dans le périmètre de consolidation de SOGECLAIR, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2018	98 %	2018 (k AUD) ⁽¹⁾
Chiffre d'Affaires		591
Résultat d'exploitation		-4 620
Résultat net		-4 033
Fonds propres		106
Trésorerie nette de dette financière		-996
Effectif moyen (ETP)		66

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,622, taux moyen 1,5799

SYDAC LIMITED (ROYAUME-UNI)

Cette société basée au Royaume-Uni est une filiale détenue à 100 % par SYDAC PTY LTD acquise le 31 juillet 2018. Ses principaux indicateurs chiffrés au cours des cinq premiers

mois après l'intégration dans le périmètre de consolidation de SOGECLAIR, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2018	98 %	2018 (k £) ⁽¹⁾
Chiffre d'Affaires		878
Résultat d'exploitation		-166
Résultat net		-143
Fonds propres		1 912
Trésorerie nette de dette financière		1 524
Effectif moyen (ETP)		9

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 0,8945, taux moyen 0,8847

SYDAC SIMULATION TECHNOLOGIES INDIA PVT LTD (INDE)

Cette société basée en Inde est une filiale détenue à 100 % par SYDAC PTY LTD acquise le 31 juillet 2018. Ses principaux indicateurs chiffrés au cours des cinq premiers mois après l'intégration dans le périmètre de consolidation de SOGECLAIR, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2018	98 %	2018 (k INR) ⁽¹⁾
Chiffre d'Affaires		2 633
Résultat d'exploitation		-11 218
Résultat net		-10 340
Fonds propres		-31 645
Trésorerie nette de dette financière		-27 016
Effectif moyen (ETP)		42

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 79,7298, taux moyen 80,7277

26.3 AFFECTATION DU RÉSULTAT

26.3.1 Proposition d'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts. Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 2 517 054,65 €, de la façon suivante :

Origine

● Report à nouveau	10 914 763,54 €
● Bénéfice de l'exercice	2 517 054,65 €
Soit un bénéfice distribuable de.....	13 431 818,19 €

Affectation

● À titre de dividendes	1 943 000,00 €
● Au Report à nouveau	11 488 818,19 €

Ainsi, le dividende brut revenant à chaque action sera de 0,67 euro. Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200A, 13, et 158 du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 20/05/2019. Le paiement des dividendes sera effectué à partir du 22/05/2019.

Au cas où, lors du détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions, seraient affectées au Report à nouveau.

26.3.2 Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et d'autres revenus* ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2015	1 160 000 €* Soit 0,40 € par action		Néant
2016	1 798 000 €* Soit 0,62 € par action		Néant
2017	1 798 000 €* Soit 0,62 € par action		Néant

* incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte Report à nouveau

26.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous relevons que les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts engagées au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 2 741 €.

Nous vous demanderons de les approuver, ainsi que l'impôt correspondant, soit 767 €.



26.4 LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

26.4.1 Composition de l'actionnariat de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2018, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	En capital	En droits de vote en AGO	En droits de vote en AGE
Détenant plus de 5 %	Madame Huguette ROBARDEY Monsieur Jean-Louis ROBARDEY Monsieur Antoine ROBARDEY Monsieur Alexandre ROBARDEY	Madame Huguette ROBARDEY Monsieur Jean-Louis ROBARDEY Monsieur Antoine ROBARDEY	Monsieur Antoine ROBARDEY Monsieur Alexandre ROBARDEY
Détenant plus de 10 %	Madame Anne ROBARDEY	Madame Anne ROBARDEY	
Détenant plus de 15 %			Madame Anne ROBARDEY
Détenant plus du tiers	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus des 2/3	Concert Famille Robardey	Concert Famille Robardey	Concert Famille Robardey
Détenant plus de 90 %	Néant	Néant	
Détenant plus de 95 %	Néant	Néant	

26.4.2 Actionnariat salarié

À la clôture de l'exercice, il n'y a pas de participation des salariés au capital de la société telle que définie à l'article L.225-102 du Code de commerce.

26.4.3 Actions détenues en propre

Principales caractéristiques du programme de rachat d'actions en propre en cours

L'Assemblée Générale du 17 mai 2018 a autorisé le Conseil, pour une durée de 18 mois, à procéder au rachat des actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital en vue de poursuivre les objectifs admis par la réglementation (animation du cours, croissance externe, actionnariat salarié, couverture des valeurs mobilières donnant accès au capital et annulation). Le prix maximum d'achat par action a été fixé à 100 € soit un montant maximal global du programme de 29.000.000 euros.

Opérations menées dans le cadre du programme de rachat

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 36 736

Cours moyen des achats : 35,3880 €

- Nombre d'actions vendues 37 199

Cours moyen des ventes : 34,3074 €

Montant total des frais de négociation : 0 € HT*

Hors contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : néant

Cours moyen des achats : néant

Nombre d'actions vendues : néant

Cours moyen des ventes : néant

- Montant total des frais de négociation : néant

Motifs des acquisitions	%
Animation du cours	100
Actionnariat salarié	/
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	/
Opérations de croissance externe	/
Annulation	/

Aucune autre opération sur titres que celles décrites ci-dessus n'a été effectuée au cours de l'exercice.

* Le contrat de liquidité ne contient pas de frais de transactions mais porte sur des frais autres (animation, marketing, analyse financière)

Situation à fin d'exercice

La situation des titres en auto-détention est la suivante à la clôture de l'exercice :

Situation en fin d'exercice	Hors contrat de liquidité ⁽¹⁾	Contrat de liquidité	Total
Nombre d'actions détenues	144 340	1 479	145 819
Valeur d'achat	712 118 €	-	712 118 €
Valeur nominale	144 340 €	1 479 €	145 819 €
Valeur de marché	3 247 650 €	33 277,50 €	3 280 927,50 €

(1) Dans le cadre du programme de rachat d'actions figurant en annexe 4 du présent chapitre ("Descriptif du programme de rachat d'actions"), ces actions sont affectées à l'objectif de croissance externe. Aucune de ces actions n'a été utilisée à ce jour.

À la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société représente 5,03 % du capital.

La société n'a procédé à aucune réaffectation d'actions à un autre objectif au cours de l'exercice.

26.4.4 Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration pour une période de dix-huit mois, conformément notamment aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société à procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribués gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 100 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait fixé à 29 000 000 euros.

L'Assemblée Générale conférerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annulerait et remplacerait l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 17 mai 2018.

26.5 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration lors de la présente assemblée.

Des informations détaillées sont indiquées au chapitre 2 du document de référence 2018.



26.6 OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Se reporter à l'annexe 2 du présent rapport.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1 : RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

Nous vous indiquons ci-après les informations sociales, sociétales et environnementales pertinentes et significatives du groupe.

Le groupe et ses dirigeants ont de nombreux engagements dans le monde économique et dans les mandats paritaires (MEDEF ; branches professionnelles ; Chambres de Com-

merce Territoriale et Régionale, Conseil de Prud'hommes ; URSSAF ; Pôles de Compétitivités ; Clubs d'Entreprises, Aéroport de Toulouse, Toulouse Business School...).

À date aucun rapport n'a été spécifiquement rédigé et/ou audité. Par ailleurs les chapitres suivants détaillent certains aspects assimilables à la RSE.

1. INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES

1.1. Emplois

L'effectif total consolidé du groupe, en valeur moyenne sur l'année 2018 exprimée en équivalent temps-plein, est réparti comme suit :

	2018	2017	2016
Ingénieurs, cadres et techniciens supérieurs	1 152	1 046	1 033
Techniciens et employés	467	389	305
TOTAL	1 619	1 435	1 338

En France, les régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur comptent 734 collaborateurs ; l'Île-de-France en totalise 102.

La moyenne d'âge est de 39,2 ans avec un taux de renouvellement de 8,17 %.

Les contrats à durée déterminée représentent environ 3,4 % de l'effectif. La proportion d'intérimaires par rapport à l'effectif total n'est pas significative.

Les perspectives d'activité dans le cadre de notre développement conduisent à maintenir un haut niveau d'expertise.



1.2. Sous-traitance

SOGECLAIR fait régulièrement appel à des sociétés extérieures (sous-traitance).

Le taux de flexibilité s'établit à près de 20,8 % et ce taux résulte d'une adaptation permanente du groupe afin de répondre au mieux à des besoins :

- Capacitaires sur ses métiers, s'agissant d'absorber un surcroît d'activité, non durable ou trop abrupt pour immédiatement y allouer des ressources propres, et préserver un niveau de flexibilité suffisant pour savoir faire face à des changements de facteurs économiques,
- De spécialité s'agissant de répondre à des besoins clients et disposer rapidement des savoir-faire avant de les avoir capitalisés en interne.

Pour ce faire, SOGECLAIR entretient un réseau de relations avec des partenaires fidèles et spécialisés :

- Principalement en zone euro, reconnus pour leurs compétences, leur expérience, leur réactivité et leur compétitivité,
- Pour quelques-uns hors zone euro, éprouvés quant à leurs compétences, apportant un surcroît de compétitivité et satisfaisant nos critères de qualité.

1.3. Durée du travail / Absentéisme

Pour les sociétés de droit français les accords de 35 h ont été contractés entre 2000 et 2002. La durée du travail pour les salariés à temps plein y est soit de 35 h par semaine, soit basée sur 218 jours par an. Le personnel à temps partiel effectue les horaires suivants : de 14 h à 31,5 h par semaine.

Le taux d'absentéisme est de 3.16 %. Les principaux motifs d'absentéisme sont des arrêts de travail pour (par ordre croissant) paternité, maternité et maladie.

1.4. Politique de rémunération

Pour les filiales françaises, les évolutions des rémunérations font l'objet de négociations annuelles au sein de chaque structure. En 2018, les rémunérations ont évolué en moyenne de l'ordre de 2,5 %, toutes catégories de collaborateurs confondues.

Pour certaines filiales françaises, il existe un accord de participation qui n'a pas dégagé de participation brute sur l'exercice 2018.

1.5. Relations professionnelles / Bilan des accords collectifs / Accompagnement des seniors

Chaque filiale française a ses propres institutions représentatives du personnel (CSE, comité d'entreprise, délégation unique, délégués du personnel). Celles-ci sont réunies régulièrement soit par les directeurs de filiales, soit par les

responsables des ressources humaines dans le respect des dispositions législatives. Les accords collectifs et/ou de branche font l'objet de suivis dans le cadre de ces réunions.

1.6. Conditions d'hygiène et sécurité

Compte tenu de l'activité de l'entreprise, les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent aucun commentaire. Les espaces de travail font l'objet de maintenance et d'entretien continus.

Concernant certaines sociétés du groupe disposant d'ateliers, conformément à la réglementation, un document unique est établi et mis à jour annuellement recensant les moyens et actions à mettre en œuvre liés à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

L'ensemble des activités du Groupe MSB se réalise dans le respect du Registre de Santé et de Sécurité au Travail (RSST) ainsi que sur les normes de l'association canadienne de normalisation (CSA).

Concernant AVIACOMP, le déploiement des objectifs de sécurité et d'environnement se poursuit avec notamment l'intégration des exigences réglementaires dans le système de management et une déclinaison au plus près des métiers et des salariés afin de garantir les meilleures conditions de travail.

1.7. Développement des compétences / Formation (filiales françaises)

En 2018, un montant de 323 k€ a été consacré aux dépenses de formation, représentant 1% de la masse salariale du périmètre concerné. Les dépenses de formation, principalement techniques, sont destinées à maintenir un haut

niveau technique et des compétences multiples pour l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'une préparation à la mutation de certains métiers.

1.8. Égalité professionnelle / Personnes en situation de handicap

En matière d'égalité professionnelle, la société veille à l'application des dispositions légales prévues et ne pratique aucune différence fondée sur d'autres critères que les compétences et les conditions de travail.

En particulier aucune distinction n'est établie entre hommes et femmes, tandis que la promotion pour l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés est recherchée par des stages et embauches ou par le recours à des prestataires spécialisés (Entreprises Adaptées...). La société veille à équilibrer la

participation des salariés femmes ou hommes dans leur vie familiale et dans leur activité professionnelle.

Un accord portant sur l'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes a été signé le 5 avril 2017 pour la filiale française SOGECLAIR Aerospace SAS. Il fixe les objectifs de progression, les actions permettant de les atteindre, les indicateurs chiffrés pour les suivre et les coûts évalués et les échéanciers.

1.9. Situation professionnelle comparée hommes/femmes (chapitre intégré dans la BDES)

Des indicateurs de situation comparée ont été établis en 2018 pour la filiale française SOGECLAIR Aerospace SAS.

Ceux-ci permettent d'apprécier, pour chacune des catégories professionnelles de l'entreprise, la situation respective des femmes et des hommes en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification, de classification, de conditions de travail, de rémunération effective et d'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale (article L. 2323-57 CT). Ces indicateurs sont regroupés dans le chapitre 3 de la Base

de Données Économiques et Sociales intitulé « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise ».

Ce chapitre intègre également le suivi annuel de l'accord collectif sur l'égalité professionnelle couvrant quatre domaines : la rémunération, le recrutement, la formation et l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Les membres du Comité d'Entreprise concerné ont émis un avis favorable sur ce chapitre.

1.10. Œuvres sociales (filiales françaises)

Les œuvres sociales font partie des prérogatives des comités d'entreprise et portent sur des avantages consentis aux collaborateurs : restaurant d'entreprise, organisation de voyages et sorties sportives, réduction sur billetterie avion/cinéma/théâtre, locations vacances.

Le budget 2018 des œuvres sociales pour les filiales ayant un comité d'entreprise a représenté environ 323.8 k€.

1.11. Règlement Général sur la Protection des Données

Dans le cadre de la mise en conformité avec la Règlementation Générale sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), la société a mis en place pour les filiales concernées des règles d'entreprises contraignantes (Binding Corporate Rules ou BCR) par l'intermédiaire d'une charte pour la protection des données personnelles.

Cette charte retrace les engagements pris par la société pour assurer le respect et la sécurisation des données personnelles de ses collaborateurs.

Le registre de traitement est en cours de finalisation. Un bilan est prévu à chaque fin d'année, pour mettre à jour le registre de traitements.

La sécurisation des données personnelles faisait déjà partie des normes de fonctionnement de l'entreprise et des procédures internes, un simple rappel dans le registre de traitements y figure.

La société a mis en œuvre les processus pour assurer la conformité de la RGPD au sein de ses différentes structures.



2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'impact environnemental des sociétés du groupe SOGECLAIR s'établit à deux niveaux :

- Impact des produits conçus et/ou fabriqués lors de leur fonctionnement et retrait du service,
- Impact de fonctionnement des sociétés par elles-mêmes dans la réalisation de leur activité.

Les sociétés SOGECLAIR Aerospace du groupe ont intégré une politique environnementale et un système de management basé sur l'ISO 14001 couplé à celui de la qualité et permettant l'identification des moyens et actions nécessaires.

Impact des produits conçus et/ou fabriqués

Les produits conçus et/ou fabriqués répondent à la réglementation en vigueur. L'ISO 14062 et les directives REACH et ROHS sont les exigences applicables et sont intégrées dans les produits conçus.

Les collaborateurs sont sensibilisés à l'intégration des exigences environnementales dans la conception et la fabrication de leurs produits. Les fournisseurs font partie intégrante du dispositif.

Impact de fonctionnement / Emploi des ressources / Sensibilisation du personnel

Les sociétés du groupe SOGECLAIR ont peu d'activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement, les sociétés assurant de la fabrication disposent des moyens matériels et humains nécessaires au traitement des déchets et des rejets.

Le bilan GES (Gaz à Effet de Serre) réalisé au niveau de la France fait état d'une réduction du volume de gaz à effet de serre émis par rapport au précédent bilan (à isopérimètre) démontrant l'efficacité des actions engagées.

Pour l'ensemble des entreprises, les actions engagées pour diminuer la consommation énergétique notamment électrique et la consommation d'eau, essentiellement sanitaire, ont conduit à une diminution de ces consommations.

Pour rappel, le « green IT » est devenu pratique courante. Les collaborateurs sont sensibilisés à un comportement responsable dans leur consommation.

Des moyens de communication à distance ont été déployés pour diminuer le nombre de voyages et ainsi l'impact CO2. En France, les nouveaux véhicules de fonction des collaborateurs, doivent présenter une émission de CO2 inférieure à 120 g/km.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

Non applicable

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Pour l'instant, compte tenu de son activité, la société ne s'est pas lancée dans une telle démarche.

Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière

Non applicable

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement

Non isolées.

Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société

La direction Qualité est aussi en charge des questions environnementales et notamment de la sensibilisation des salariés.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Néant

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celle-ci

Néant

ANNEXE 2 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Nom et prénom	
Qualité	NEANT
Description de l'instrument financier	
Nombre total d'instruments financiers cédés	
Prix moyen pondéré	
Montant total des cessions	
Nombre total d'instruments financiers acquis	
Prix moyen pondéré	
Montant total des acquisitions	
Nombre total d'instruments financiers souscrits / échangés	
Prix moyen pondéré	
Montant total de l'opération	



ANNEXE 3 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En €)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Nombre des actions ordinaires existantes	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'Affaires hors taxes	5 009 570	5 263 037	5 238 427	5 257 179	5 151 872
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 249 135	4 121 586	1 870 340	1 944 879	3 104 141
Impôts sur les bénéfices	300 521	(115 867)	(12 986)	(209 520)	53 416
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 814 704	4 073 996	1 752 225	1 853 922	2 517 055
Résultat distribué	1 450 000	1 160 000	1 798 000	1 798 000	1 943 000 ⁽¹⁾
RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,02	1,46	0,65	0,74	1,05
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,97	1,40	0,60	0,64	0,87
Dividende attribué à chaque action	0,50	0,40	0,62	0,62	0,67 ⁽¹⁾
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	18	19	17	16	17
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 463 127	1 271 591	1 534 083	1 226 004	1 539 058
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	669 146	556 080	762 005	584 290	674 949

⁽¹⁾ *Projet*

ANNEXE 4 : DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme

sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 16 mai 2019. L'avis préalable a été publié au BALO du 08 avril 2019.

1) RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DE CAPITAL DÉTENUS ARRÊTÉE À LA DATE DU 31 MARS 2019

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 146 107 représentant 5,04 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 1 767

Opérations de croissance externe : 144 340

Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat des salariés : néant

Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : néant

2) NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Autorisation du programme : Assemblée Générale du 16 mai 2019.

Titres concernés : actions ordinaires.

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 290.000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 146 107 (soit 5,04 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 143 893 actions (soit 4,96 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 100 euros par action.

Montant maximum de l'opération : 29 000 000 euros.



Modalités des rachats : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera. La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Objectifs :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 16 mai 2019, soit jusqu'au 15 novembre 2020.

27

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 MAI 2019

27.1 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce modifiées par l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017, le Conseil d'Administration rend compte dans ce rapport joint au rapport de gestion :

- Des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- De la composition du Conseil,
- De la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social,
- Des modalités d'exercice de la direction générale,
- Des conventions réglementées et des conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote et une filiale de la société,
- Des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital,
- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- Des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- Des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général,
- Des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- De la rémunération totale et des avantages de toute nature versés à chacun des mandataires sociaux,
- Des engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux,
- Des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport est préparé par le Conseil d'Administration en collaboration avec la responsable du secrétariat juridique et de l'établissement du document de référence annuel. Il a été adopté par le Conseil d'Administration du 15 mars 2019 et transmis aux commissaires aux comptes.

Code de gouvernement d'entreprise

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code Middlednext de gouvernement d'entreprise de septembre 2016, disponible sur le site de Middlednext (www.middlednext.com) ci-après le Code de référence. Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code de gouvernement d'entreprise.

Toutefois, la disposition suivante de ce Code a été écartée : R10 du Code Middlednext qui recommande que la répartition des jetons de présence prenne en compte pour partie l'assiduité des administrateurs.

En effet, compte tenu de la forte assiduité des membres du Conseil, il n'a pas été jugé nécessaire de modifier la pratique actuelle, rappelée ci-après, lors de la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil, pour se baser sur l'assiduité et le temps consacré à la fonction.



27.1.1 Le Conseil d'Administration et les comités

27.1.1.1. Le Conseil d'Administration

La composition du Conseil

Au jour de l'établissement du présent rapport, le Conseil est composé de cinq membres :

- Madame Chantal Boucher, nommée en 2015 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Madame Aurélie Picart, nommée en 2016 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Alain Ribet, dont le mandat a été renouvelé en 2013 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Jean Séguin, nommé en 2018 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Philippe Robardey, dont le mandat a été renouvelé en 2013 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'échéance des mandats des administrateurs est échelonnée dans le temps conformément à la R9 du Code Middenext.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-douze ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil comprend également trois censeurs :

- Monsieur Jacques Riba, dont le mandat de censeur a été renouvelé par le Conseil d'administration du 17 mars 2017 à effet à l'issue de l'Assemblée Générale 2017, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Michel Grindes nommé en 2014, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Henri-Paul Brochet nommé en qualité de censeur par le Conseil d'administration à effet à l'issue de l'assemblée générale du 18 mai 2017, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Philippe Robardey, Président du Conseil d'Administration, est également directeur général de la société en tant que mandataire social.

Le nombre et la nature des autres mandats et fonctions exercés par les administrateurs figurent au paragraphe ci-après "Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes sociétés autres que l'émetteur au cours des cinq dernières années".

Le tableau ci-après fait apparaître les changements intervenus dans la composition du conseil en 2018 :

Nom des membres du Conseil	Nature du changement	Date d'effet
Monsieur Gérard Blanc	Non renouvellement	17/05/2018
Monsieur Jean Séguin (Canadien)	Nomination	17/05/2018

Trois administrateurs, Madame Chantal Boucher, Madame Aurélie Picart et Monsieur Jean Séguin, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence dont les critères sont rappelés dans le tableau ci-après.

Critères d'indépendance	Mme Boucher	Mme Picart	M. Séguin
Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	X	X	X
Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;	X	X	X
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	X	X	X
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	X	X	X
Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise	X	X	X

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Les modalités de révélation d'un éventuel conflit d'intérêts sont définies au sein du règlement intérieur (cf. paragraphe "Le règlement intérieur" ci-après).

Le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils et à l'égalité professionnelle, comprend 2 femmes sur les 5 membres du conseil, respectant ainsi l'écart de deux entre le nombre d'administrateurs de chaque sexe.

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes sociétés autres que l'émetteur au cours des cinq dernières années

Monsieur Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
<p>Au sein du groupe :</p> <p>Président de Sogeclair Aerospace Limited Président de Sera Ingénierie SAS Président d'Oktal SAS Président d'Oktal USA Président du Conseil d'Administration d'A.V.Simulation Président d'A.V. Simulation USA Administrateur de Sydac Pty Limited Administrateur de Sydac Simulation Technologies India Pvt Ltd Administrateur de Sydac Limited Président de Sogeclair Aerospace Inc. Président d'ALCA Gestion Inc. Co-gérant de Sogeclair Aerospace SARL Co-gérant de Checkaero SARL Co-gérant de Sogeclair Aerospace Maroc SARL Administrateur de RAIN SA Président de RAIN USA Administrateur de Sogeclair Aerospace SA Administrateur de S2E Consulting SAS Administrateur de GMS Inc. Administrateur de MSB Design Inc. Vice-Président de MSB Aerospace LLC Administrateur de Ressources Globales Aéro Inc. Membre du Comité de Direction d'Aviacomp SAS Membre du Comité de Direction de Sogeclair Aerospace SAS</p>	<p>Au sein du groupe :</p> <p>Administrateur de Checkaero BV</p>
<p>Hors groupe :</p> <p>Administrateur de l'IRDI Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse 1^{er} Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie Président - Administrateur du Conseil d'Administration - de l'EESC Toulouse Business School Membre du Conseil de Surveillance de l'Aéroport de Toulouse Blagnac SA 1^{er} vice-Président - Membre du Conseil d'Administration - de SEM So Toulouse Agence d'attractivité</p>	<p>Hors groupe :</p> <p>Président du MEDEF de Haute-Garonne Président puis Co-Président avec la fusion des régions du MEDEF Occitanie Membre du Conseil Exécutif du Medef</p>



Madame Chantal BOUCHER, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
<p>Au sein du groupe : Président du comité des rémunérations de SOGECLAIR</p>	<p>Hors groupe : Directrice des grands projets fiduciaires à la Banque de France – siège à Paris Directrice Générale Adjointe à la Direction Générale des Activités Fiduciaires et de Place – Banque de France – siège à Paris</p>

Madame Aurélie PICART, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
<p>Hors groupe : Membre du Conseil d'Ecole des Mines d'Alès Déléguée Générale du Comité stratégique de filière Industries des nouveaux systèmes énergétiques</p>	<p>Hors groupe : Vice-Présidente du pôle Cancer-Bio-Santé Administrateur suppléant du pôle Aerospace Valley Directrice Innovation, ACTIA Directrice Business Development, ACTIA</p>

Monsieur Alain RIBET, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
<p>Au sein du groupe : Membre du Comité de Direction de Sogclair Aerospace SAS Président de S2E Consulting SAS</p>	<p>Au sein du groupe : Directeur Expert de SOGECLAIR aerospace SAS</p>
<p>Hors groupe : Administrateur de Formidias Membre du conseil de surveillance de Sémidias</p>	

Monsieur Jean SEGUIN, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
<p>Hors groupe : Divers mandats de consultation reliés à l'Aéronautique et aux Transports</p>	<p>Hors groupe : Président de Bombardier Aérostructure et Service d'Ingénierie</p>

Monsieur Gérard BLANC, Administrateur jusqu'au 17 mai 2018

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
<p>Au sein du groupe : Néant</p>	<p>Au sein du groupe : Président du Comité des Rémunérations</p>
	<p>Hors groupe : Président de Marignac Gestion SAS Administrateur de Valeo (société cotée)</p>

Direction générale

Depuis le 23 mai 2003, la Direction Générale de la société est assumée par Monsieur Philippe ROBARDEY, Président du Conseil d'Administration. Le Conseil a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général de la société.

Les conventions réglementées et conventions entre un mandataire ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote et une filiale

Au titre des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'Administration n'a pas constaté de nouvelles conventions au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons donné à vos commissaires aux comptes les indications utiles pour leur permettre de vous présenter leur rapport spécial présentant ces conventions et qui figure au paragraphe 20.4.1 du document de référence.

Il n'existe aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société dont le capital est détenu, directement ou indirectement, à plus de 50 % (à l'exception des conventions courantes et conclues à des conditions normales) - art. L 225-37-4 2° du code du commerce.

Délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Utilisation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	18/05/2017	17/07/2019	1000 k€	-	-
Délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	18/05/2017	17/07/2019	1000 k€ ⁽¹⁾	-	-
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS offre au public	18/05/2017	17/07/2019	1000 k€ ⁽¹⁾	-	-
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par une offre visée à l'article L.411-2 (II) du Code monétaire et financier	18/05/2017	17/07/2019	1000 k€ ^{(2) (1)}	-	-
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	18/05/2017	17/07/2019	10 % du capital au jour de l'assemblée générale ⁽¹⁾	-	-
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demande excédentaire	18/05/2017	17/07/2019	NA	-	-
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	18/05/2017	17/07/2019	3 % du capital au jour de l'émission	-	-

(1) Le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises s'impute sur un plafond global de 1.000.000 € (concernant les augmentations de capital).

(2) Le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises sera limité à 20 % du capital par an.

Les conditions de préparation des travaux du conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président leur communique les informations ou documents nécessaires disponibles préalablement. Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué les informations et documents complémentaires disponibles qu'il désirait recevoir.

La tenue des réunions du Conseil

Les convocations du Conseil d'Administration sont faites par le Président, par écrit. Les réunions en 2018 se sont tenues au siège social.

Par ailleurs, les administrateurs sont destinataires des documents échangés lors des réunions du Comité de direction (5 réunions en 2018).

Avant toute communication financière, les données et documents sont préalablement adressés à tous les administrateurs. Au cours de chaque réunion du Conseil d'Administration, le Président présente, sous forme de documents remis aux administrateurs, les éléments clés et les différents thèmes abordés. Deux fois par an, pour les comptes semestriels et annuels, le Président présente au Conseil d'Administration les projets de documents pour les réunions de présentation des résultats.

Le Conseil d'Administration examine et/ou oriente les négociations en matière de variation de périmètre et de croissance externe.



Dans le cadre du renforcement du rôle du Conseil d'Administration, il commente les budgets et plans de chaque filiale avant approbation par le Président Directeur Général.

Enfin, le Conseil d'Administration examine et/ou oriente les engagements de la société sur des projets nécessitant des financements significatifs, ou les garanties, cautions qui pourraient y être associés.

Au-delà de rencontres régulières entre la Direction Générale et les administrateurs, le Conseil s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2018. Les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité. Le taux moyen de présence des administrateurs et des censeurs a été de 100 %. Aucune réunion ne s'est tenue en l'absence du Président Directeur Général. Aucune réunion du Conseil d'Administration n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs.

Les commissaires aux comptes, convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui arrêtent les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnelle, y participent effectivement.

Le règlement intérieur du Conseil

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil en date du 16 mars 2007, dont l'objet est de rappeler aux membres du Conseil d'Administration leurs différents devoirs et de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration. Le règlement intérieur définit le rôle et la composition du Conseil d'Administration et des comités. Il fixe les devoirs des administrateurs de manière générale et également leurs obligations liées à la détention d'informations privilégiées.

Le règlement intérieur prévoit la fréquence des réunions et les moyens mis en œuvre pour y participer. En matière de prévention des conflits d'intérêts, le règlement intérieur du conseil prévoit que : « Afin de prévenir les risques de conflits d'intérêt et de permettre au conseil d'administration de délivrer une information de qualité aux actionnaires ainsi qu'aux marchés et de respecter ses obligations légales et réglementaires, chaque administrateur a l'obligation de déclarer au conseil d'administration dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente. »

Le règlement intérieur prévoit en outre que :

« Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- En informer dès qu'il en a connaissance le Conseil, et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- S'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- Ne pas assister aux réunions du Conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- Démissionner de ses fonctions de membre du Conseil.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil d'Administration de cette absence de transmission.

Le Conseil d'Administration procède annuellement à une revue des conflits d'intérêts connus (a eu lieu lors du Conseil d'Administration du 16 mars 2018). »

Le règlement a été mis à jour le 17 mars 2017 au regard notamment des évolutions consécutives à la réforme abus de marché et à la réforme de l'audit. Il est disponible dans la rubrique « investisseurs » du site internet de la société (www.sogclair.com).

Thèmes débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Durant l'exercice 2018, le Conseil d'Administration a débattu notamment sur les sujets ci-dessous : l'arrêté des comptes annuels et semestriels ; l'examen des budgets de l'exercice 2019 et des tendances 2020 ; les enjeux stratégiques de la société discutés et débattus à chaque réunion ; l'examen de projets éventuels de croissance externe et d'autres évolutions de périmètre ; les cautions et avals ; la composition et la rémunération du Comité de direction ; le suivi des référencements et de l'avancement des contrats d'importance majeure ; les projets innovants développés ou en cours de développement ; les relations avec les tiers ; la situation des mandats des administrateurs.

Évaluation des travaux du Conseil

Conformément au Code de référence Middenext et aux recommandations de l'AMF, le Conseil a été informé qu'il convenait de mettre en œuvre une procédure d'évaluation annuelle du Conseil, en vue notamment de s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et de ses comités, ainsi que sur la préparation de ses travaux.

Cette évaluation a été mise œuvre pour la première fois en 2011. En décembre 2018, lors de son évaluation annuelle, le Conseil d'administration s'est estimé satisfait de son mode de fonctionnement.

27.1.1.2. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le Conseil sous forme de comité d'audit

Suivant délibération en date du 14 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions des articles L. 823-20 et 823-19 du Code de commerce d'assurer lui-même les missions dévolues au comité d'audit.

Le Conseil a également décidé de suivre les recommandations du groupe de travail Poupart Lafarge du 14 juin 2010 qui lui ont été présentées concernant les missions dévolues au comité d'audit ainsi que les recommandations spécifiques aux Valeurs Petites et Moyennes. Le conseil réuni sous forme de comité d'audit comprend l'ensemble des administrateurs et censeurs, compétents en matière financière et comptable (cf. paragraphe 1.3 du chapitre 14 du présent document "Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration"). Il a été décidé que le Président-Directeur Général participerait aux Conseils réunis en formation de comité d'audit, étant précisé qu'il ne préside pas les réunions.

Le comité d'audit se réunit au minimum deux fois par an.

Le comité des rémunérations

Le comité des rémunérations est composé de 3 personnes : Madame Chantal Boucher (Président - administrateur mem-

bre indépendant), Monsieur Henri-Paul Brochet (censeur) et Monsieur Jacques Riba (censeur).

Les missions de ce comité consistent notamment à faire des propositions concernant la rémunération fixe et variable du Président Directeur Général et l'orientation de la politique salariale du groupe. Le comité soumet ses propositions au Conseil qui seul décide. Il analyse également une fois par an les rémunérations du comité de direction. Le taux de participation à ce comité s'élève à 100 % en 2018. Le comité des rémunérations se réunit 2 à 3 fois par an.

Suite à l'adhésion au code de gouvernance Middlednext lors du Conseil d'Administration du 10 mars 2010, la mission du Comité des rémunérations reste inchangée. Il fixe les objectifs quantitatifs définis sur 3 critères (le cash opérationnel, le résultat opérationnel et la prise de commande) ainsi que les objectifs qualitatifs.

Le conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

27.1.2 Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Cependant, conformément à l'article 2 du règlement intérieur du conseil, toute opération significative ou se situant hors de la stratégie annoncée doit être préalablement autorisée par le Conseil d'Administration.

27.1.3 Rémunérations des mandataires sociaux

27.1.3.1. Rémunération des membres du Conseil - Règle de répartition des jetons de présence

L'Assemblée Générale du 18 mai 2017 a décidé de porter le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à une enveloppe fixe pour l'année d'un montant brut de 135 000 euros jusqu'à nouvelle décision.

La répartition des jetons de présence au sein du Conseil d'Administration se fait de manière égalitaire en coût complet pour l'entreprise entre chacun des administrateurs.

27.1.3.2. Rémunération des mandataires - Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages

En matière de rémunération des mandataires, le Conseil se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext de septembre 2016. La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2018 correspond à celle due au titre de l'exercice 2017.

Lors de sa séance du 17 mars 2014, le Conseil d'Administration de SOGECLAIR a arrêté de nouvelles modalités de la rémunération variable de Monsieur Philippe Robardey, selon des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Compte tenu du caractère stratégique et donc confidentiel de ces éléments, SOGECLAIR a décidé de ne pas communiquer sur les objectifs qualitatifs qui ont été établis par le conseil de manière précise. Les objectifs quantitatifs ont été définis sur les 3 critères suivants : le cash opérationnel, le résultat opérationnel et la prise de commandes. Le niveau de réalisation

attendu de ces objectifs quantitatifs a été arrêté par le conseil de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Il est rappelé que Monsieur Philippe Robardey bénéficie d'un engagement au terme duquel lui sera versée, en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, sauf en cas d'échec ou de départ volontaire, une indemnité en fonction de sa rémunération fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat, sous condition de performance du résultat opérationnel de la société.

Monsieur Philippe Robardey n'est pas bénéficiaire d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions attribuées gratuitement ou d'un régime de retraite à prestations définies.



27.1.3.3. Rémunérations des mandataires

Les rémunérations totales ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et par les sociétés contrôlées durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 à chaque mandataire social sont indiquées ci-dessous :

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	Exercice 2018	Exercice 2017
M. Philippe Robardey		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	535 248	617 558
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	535 248	617 558

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Philippe Robardey				
Rémunération brute fixe	215 200	215 200	215 200	215 200
Rémunération variable annuelle*	307 048	389 458	389 458	364 911
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	13 000	12 900	12 900	17 900
Avantages en nature				
TOTAL	535 248	617 558	617 558	598 011

*La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2018 correspond à celle due au titre de l'exercice 2017. Les critères sont définis au paragraphe 1.3.2 du présent chapitre.

Il est précisé que le versement de la rémunération variable due au titre de 2018 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale du 16 mai 2019 des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé et en raison de son mandat à Monsieur Philippe Robardey, Président Directeur Général.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants et par les censeurs (en €)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2018	Montants versés en 2017
M. Gérard Blanc		
Jetons de présence	14 285,71	13 900
Autres rémunérations		
Mme Chantal Boucher		
Jetons de présence	14 285,71	13 900
Autres rémunérations		
M. Henri - Paul Brochet (censeur depuis le 18 mai 2017)		
Jetons de présence	14 285,71	13 900
Autres rémunérations		
M. Alberto Fernandez (administrateur jusqu'au 20 novembre 2017)		
Jetons de présence	-	13 900
Autres rémunérations ⁽¹⁾	-	15 000 ⁽¹⁾
M. Michel Grindes (censeur)		
Jetons de présence	14 285,71	13 900
Autres rémunérations		
M. Jacques Riba (censeur)		
Jetons de présence	14 285,71	13 900
Autres rémunérations		
M. Alain Ribet		
Jetons de présence	14 285,71	13 900
Autres rémunérations brutes		
Mme Aurelie PICART		
Jetons de présence	14 285,71	13 900
Autres rémunérations		
TOTAL	99 999,97	126 200

(1) Rémunération sous forme d'honoraires à hauteur de 15.000 euros en 2017

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant Mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Néant			



Tableaux 6 et 7

Actions de performance attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

Actions de performance attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

Actions de performance attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

Tableau 8

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT
Néant

Tableau 9

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Néant				

Tableau 10

Historique des attributions gratuites d'actions

INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT
Néant

Tableau 11

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Philippe Robardey								
PDG		X	X		X ⁽²⁾			X
Date de dernier renouvellement : 17 mai 2013								
Date de fin de mandat : AG 2019								

⁽¹⁾ Il s'agit d'un contrat collectif catégoriel de retraite supplémentaire.

⁽²⁾ Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Lors de sa séance du 15 mars 2013, le conseil d'administration a autorisé un engagement au profit de Monsieur Philippe Robardey, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce aux termes duquel Monsieur Philippe Robardey percevra, en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat). Cet

engagement, qui a été approuvé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2013, sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 16 mai 2019 au titre du renouvellement du mandat de Monsieur Philippe Robardey.

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de résultat opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5 % du chiffre d'affaires des exercices correspondants.

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes : Néant.

27.1.3.4. Rémunération des mandataires sociaux soumis aux actionnaires dans le cadre du say on pay (ex-ante et ex-post)

Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général (9^{ème} résolution soumise à l'AG du 16 mai 2019)

Dans le cadre de la détermination de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations s'est appuyé sur les recommandations du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise de septembre 2016 (R13).

1/ Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général

Ces principes et critères fixés par le Conseil, sur recommandations du comité des rémunérations sont les suivants :

- **Rémunération fixe** : le Président Directeur Général bénéficie d'une rémunération fixe dont le montant est déterminé en fonction du niveau des responsabilités, de l'ancienneté et des pratiques des autres sociétés. À ce fixe s'ajoute une prime d'expatriation calculée en fonction du nombre de jours de présence à l'étranger.
- **Rémunération variable annuelle** : la rémunération variable annuelle est déterminée par rapport à l'atteinte de critères quantitatifs calculés sur la base du budget annuel permettant de déterminer arithmétiquement une

rémunération variable sur objectifs quantitatifs plafonnée à 165 % de la rémunération fixe.

Cette partie variable de la rémunération retient pour critères financiers le cash opérationnel, le résultat opérationnel courant et les prises de commandes.

Cette rémunération variable est complétée d'une deuxième part fondée sur des critères qualitatifs. Cette deuxième part est plafonnée à 50 % de la rémunération fixe. Elle est déterminée à la discrétion du conseil sur la base de critères prédéterminés et non rendus publics pour des questions de confidentialité.

Les objectifs quantitatifs ont vocation à être pérennes. Les objectifs qualitatifs sont susceptibles d'évoluer d'une année sur l'autre pour tenir compte des priorités et besoins identifiés par le conseil d'administration.

- **Jetons de présence** : le Président Directeur Général bénéficie de jetons de présence.
- **Rémunération exceptionnelle** : le Conseil d'Administration peut décider sur proposition du comité des rémunérations d'octroyer une rémunération exceptionnelle au Président Directeur Général au regard de circonstances très particulières. L'attribution de ce type de rémunération doit pouvoir être justifiée par un événement tel que le succès d'une opération majeure pour la société, etc., qui ne pouvaient pas être prévisibles au moment où le conseil a fixé les critères de la part variable pour l'année pendant laquelle cet événement a été constaté.

Le versement des éléments de rémunération variable et le cas échéant exceptionnel attribués au titre de l'exercice 2019



est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des éléments de rémunération du Président directeur général versés ou attribués au titre dudit exercice.

2/ Engagements à l'égard du Président directeur général sur le fondement de l'article L.225-42-1 du Code de commerce.

- Indemnités de départ : Le Conseil d'administration du 15 mars 2013 a autorisé un engagement au profit de Philippe Robardey, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42.1 du Code du Commerce, aux termes duquel Philippe Robardey percevra en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec tel que défini au paragraphe ci-dessous ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période précédant la rupture de son mandat). Cet engagement, qui a été approuvé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2013, sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 16 mai 2019 au titre du renouvellement du mandat de Monsieur Philippe Robardey.

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de résultat opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5 % du chiffre d'affaires des exercices correspondants.

- Retraite : Le Président Directeur Général bénéficie, comme tous les salariés de l'entreprise Sogclair SA, d'un régime de retraite à cotisations définies. Monsieur Philippe Robardey bénéficie, comme tous les cadres dirigeants de l'entreprise, d'un régime dont la cotisation est de 5 %.

Les principes et critères ci-dessus présentés seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 16 mai 2019 dans sa 9^{ème} résolution à caractère ordinaire.

Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Philippe Robardey, en qualité de Président Directeur Général (8^{ème} résolution soumise à l'AG du 16 mai 2019)

Nous vous demandons de bien vouloir statuer sur les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur à Monsieur Philippe Robardey en raison de son mandat de Président Directeur Général déterminés en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée Générale du 17 mai 2018 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

**Éléments de la rémunération versés
ou attribués au titre de l'exercice
clos à Monsieur Philippe ROBARDEY**
**Montants ou valorisation
comptable soumis au vote**
Présentation

Rémunération fixe	215 200 € (montant versé)	
Rémunération variable annuelle	307 048 € (montant à verser après approbation de l'Assemblée Générale)	<p><i>Critères quantitatifs</i> (assis sur le budget annuel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cash opérationnel - Résultat opérationnel courant - Prise de commandes <p><i>Critères qualitatifs</i> :</p> <p>Constatés par le conseil sur la base de critères prédéterminés. Ces objectifs ne sont pas communiqués en raison du caractère stratégique et donc confidentiel.</p>
Rémunération exceptionnelle	Néant	Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée ou attribuée au titre de l'exercice 2018
Jetons de présence	13 000 € (montant à verser après approbation de l'Assemblée Générale)	
Éléments de rémunérations à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non concurrence	Aucun montant soumis au vote	<p>Le Conseil d'Administration du 15 mars 2013 a autorisé un engagement au profit de Monsieur Philippe Robardey, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce aux termes duquel Monsieur Philippe ROBARDEY percevra, en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat). Cet engagement a été approuvé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2013.</p> <p>Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de résultat opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5 % du chiffre d'affaires des exercices correspondants.</p> <p>Par ailleurs, le Président Directeur Général bénéficie, comme tous les salariés de l'entreprise Sogclair SA, d'un régime de retraite à cotisations définies. Monsieur Philippe Robardey bénéficie, comme tous les cadres dirigeants de l'entreprise, d'un régime dont la cotisation est de 5 %.</p>



27.1.4 Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 15 des statuts de la société.

27.1.5 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

La structure du capital (tenant compte des participations dont la société a connaissance suite à des déclarations de franchissements de seuils) est définie au paragraphe 26.4.1 du présent rapport et au paragraphe 18.3 du document de référence.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires sur SOGECLAIR SA. Toutefois, il a été conclu le 23 décembre 2013 un engagement de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi Dutreil. Cet engagement concerne la famille Robardey et Monsieur Marc Darolles et porte sur 20 % des actions et droits de vote y attachés. (Cf paragraphe 18.4 du document de référence). À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres restrictions, statutaire ou conventionnelle, au transfert d'actions.

Les droits de vote s'exercent conformément à l'article 15 de nos statuts et ne font pas l'objet de restriction statutaire. Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé, toutefois, qu'il existe un droit de vote double pour toutes actions inscrites au nominatif au terme d'un délai de deux ans. À la connaissance de la Société, il n'existe pas de restriction conventionnelle à l'exercice des droits de vote.

Aucune convention visée à l'article L. 233-11 du Code de commerce n'a été portée à la connaissance de la société.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

Autres documents

Les documents suivants sont intégrés au document de référence pour bénéficier des dispenses de publications séparées prévues par le règlement général de l'AMF.

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil sont les règles légales, sauf pour la limite d'âge de 72 ans (s'appliquant au 1/3 des administrateurs et au Président) prévue à l'article 13 des statuts.

En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital figurant au paragraphe 27.1.1.1 du présent rapport. Par ailleurs, les pouvoirs du Conseil en matière de rachat d'actions sont décrits au chapitre 26.4.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, présent au chapitre 26 du document de référence.

La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les accords conclus par la société qui seraient susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société sont les suivants : le référencement "AIRBUS E2S preferred supplier for engineering services" et certains emprunts bancaires.

Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de mandataire sont décrits au paragraphe 27.1.3.4. du présent rapport.

Il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Le Conseil d'Administration

27.2 RAPPORT FINANCIER ANNUEL

27.2.1 Comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurent aux chapitres 20.3.3 et 20.3.4 du présent document de référence.

27.2.2 Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurent au chapitre 20.3.1 du présent document de référence.

27.2.3 Rapport de gestion de l'article 222-3-3° du règlement général de l'AMF

- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et de celles du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description de ses principaux risques et incertitudes.

Ces informations figurent au chapitre 26, paragraphes 26.1 et 26.2 du présent document de référence.

- Indicateurs clés de nature financière de la société et du groupe.

Ces informations figurent au chapitre 26, paragraphe 26.2 du présent document de référence.

- Principaux risques et incertitudes de la société et du groupe.

Ces informations figurent au chapitre 26, paragraphe 26.1.6 du présent document de référence.

- Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la société et du groupe.

Ces informations figurent au chapitre 26, paragraphe 26.1.7 du présent document de référence.

- Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire (stratégie bas carbone) de la société et du groupe.

Ces informations figurent au chapitre 26, Annexe 1 du présent document de référence.

- Informations relatives au bilan du fonctionnement du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice.

Ces informations figurent au chapitre 26, paragraphe 26.4.3 du présent document de référence.

- Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel.

Ces informations figurent au chapitre 1 du présent document de référence.

- Objectif et politique de couverture des transactions pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture de la société et du groupe.

Ces informations figurent au chapitre 26, paragraphe 26.1.6 du présent document de référence.

- Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe.

Ces informations figurent au chapitre 26, paragraphe 26.1.6 du présent document de référence.

- Utilisation d'instruments financiers de la société et du groupe.

Ces informations figurent au chapitre 20, paragraphe 1.3.4 de l'annexe consolidée 20.3.2 du présent document de référence.

27.2.4 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels

Ces informations figurent au chapitre 20.4 du présent document de référence.

27.2.5 Descriptif du programme de rachat d'actions propres

Ces informations figurent au chapitre 26 en annexe 4 du présent document de référence.



SOGECCLAIR S.A - 7 avenue Albert Durand - CS 20069 - 31703 Blagnac Cedex - France

Tél : +33 (0)5 61 71 71 71

www.sogeclair.com